

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

**TRAITE DE FUSION
DE la société BIO AGRI
PAR la société SICA SA EUREA COOP**

CHAPITRE I : Exposé préalable

- I – Caractéristiques des sociétés
- II – Liens capitalistiques entre les sociétés absorbée et absorbante
- III – Motifs et buts de la fusion
- IV - Compte servant de base à la fusion
- V - Valeur d'apport
- VI –Date d'effet de la fusion
- VII – Comité Sociale et Economique de l'UES

CHAPITRE II : Apport-fusion

- I - Dispositions préalables
- II - Apport de la société BIO AGRI
- III - Rémunération de l'apport-fusion absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital
- IV – Propriété et jouissance

CHAPITRE III : Charges et conditions

- I – En ce qui concerne la société SICA SA EUREA COOP
- II- En ce qui concerne la société BIO AGRI

CHAPITRE IV : Déclarations

CHAPITRE V : Date de réalisation de la Fusion et Conditions suspensives

- I – Date de réalisation de la fusion
- II – Condition suspensive

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

SICA SA EUREA Coop, société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme société à capital variable, dont le siège social est 49 route de Saint-Etienne 42110 Feurs, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 522 807 RCS Saint-Etienne,

Représentée par Monsieur Bertrand RELAVE, en sa qualité de Directeur Général, comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2025,

Ci-après désignée « **EUREA Coop** » ou la « **Société Absorbante** ».

D'une part,

ET

BIO AGRI, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est 49 route de Saint-Etienne 42110 Feurs, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 528 747 132 RCS Saint-Etienne,

Représentée par Monsieur Bertrand RELAVE, en sa qualité de Représentant Permanent de la société EUREA, Présidente, et comme spécialement habilitée en vertu d'une décision de l'Associée Unique en date du 22 septembre 2025,

Ci-après désignée « **BIO AGRI** » ou la « **Société Absorbée** ».

D'autre part,

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'EUREA COOP et de BIO AGRI par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I-Caractéristiques des sociétés

1-1 Caractéristiques de la Société Absorbante

SICA SA EUREA Coop a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

« De créer ou de gérer des installations ou équipements ou d'assurer des services, soit dans l'intérêt des agriculteurs de la région rurale déterminée par sa circonscription, soit d'une façon plus générale, dans celui des habitants de cette région sans distinction professionnelle.

Dans le cadre de cet objet, elle a notamment pour ces activités :

*-L'achat, le stockage, la conservation, le conditionnement, la transformation et la vente de toutes céréales, oléagineux, protéagineux, semences et de tous autres produits agricoles ;
-L'achat, le stockage et la vente de tous biens entrant dans l'agrofourmiture (engrais, produits phytosanitaires, semences, aliments pour le bétail...) équipements, matériels, instruments et exploitation de tout libre service agricole, d'une manière générale, dans un monde rural,*

périurbain et urbain ;

-L'acquisition, la construction, l'exploitation, la location de tous immeubles, silos de stockage, magasins d'approvisionnement, stations de semences ou de toute autre marchandise. »

La durée de la Société Absorbante expire le 9 décembre 2118.

L'exercice social commence le 1er juillet et expire le 30 juin.

Les Commissaires aux comptes titulaires de la Société Absorbante sont :

- -SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE, 17A rue de la Presse –SAINT-ETIENNE
- et AXENS AUDIT, 17 Rue de la Presse, 42000 SAINT-ETIENNE.

Le capital s'élève actuellement à 10 561 520 euros. Il est divisé en 2 640 380 actions de 4 euros (quatre) euros chacune, entièrement libérées.

Ces actions sont de deux catégories :

- les Partes A, souscrites par des agriculteurs, par des groupements pouvant s'affiler aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel, par des Caisses de Crédit Agricole Mutuel elles-mêmes,
- les Parts B, souscrites par des personnes physiques ou morales dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social.

Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. La Société Absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

1-2 - Caractéristiques de la Société Absorbée

BIO AGRI a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« La commercialisation de tous produits ou services destinés à l'agriculture biologique.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;

- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

-Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

La durée de la Société Absorbée expire le 2 décembre 2109.

L'exercice social commence le 1er juillet et expire le 30 juin.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbée est SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE, 17A Rue de la Presse - 42000 SAINT-ETIENNE.

Le capital s'élève actuellement à 100.000 (cent mille euros) euros. Il est divisé en 1 000 actions de 100 (cent) euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Ni EUREA Coop ni BIO AGRI n'ont émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

II - Liens capitalistiques entre les Sociétés Absorbée et Absorbante

La Société Absorbante détient, à la date des présentes la totalité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée

Les dirigeants communs entre les Sociétés Absorbée et Absorbante sont les suivants :

- Bertrand RELAVE, Directeur Général d'EUREA Coop
- Bertrand RELAVE, Représentant Permanent de la société EUREA, elle-même Présidente de BIO AGRI.

III - Motifs et buts de la fusion

Les motifs et buts qui ont incité la décision d'envisager la fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La présente fusion vise à renforcer les synergies existantes entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et à simplifier la gestion en regroupant les activités des deux sociétés au sein d'une seule entité. Elle constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe et assurera la cohérence de l'organisation opérationnelle avec l'organisation juridique du groupe.

IV – Comptes servant de base à la fusion

Les comptes de EUREA Coop et de BIO AGRI utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 30 Juin 2025 (Annexe 1 et Annexe 2), date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et :

- arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2025 en ce qui concerne les comptes de EUREA Coop ;
- arrêtés par le Président de BIO AGRI en date du 22 septembre 2025 en ce qui concerne les comptes de BIO AGRI.

V - Valeur d'apport

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable à la date des comptes annuels clos le 30 juin 2025 de la Société Absorbée.

Il est précisé qu'il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée étant détenue par la Société Absorbante, cette situation capitalistique ne devant pas être modifiée jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

En application de l'article L 236-3 II 3° du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée.

VI - Date d'effet de la fusion – Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, la fusion prendra effet et sera définitivement réalisée au **premier jour du mois qui suit la dernière Assemblée Générale qui approuve la fusion** et en tout état de cause au plus tôt 30 jours après (i) le dépôt au greffe prévu à

l'article L236-6 du code de commerce et (ii) l'insertion au Bodacc de l'avis prévu à l'article R236-2 du code de commerce (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

Conformément à la faculté qui leur est offerte par les dispositions légales applicables, les parties conviennent que la fusion aura d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au **1er juillet 2025** (la « **Date d'Effet** »).

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée depuis le 1er Juillet 2025 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

VII – Comité Social et Economique de l'UES

Les instances représentatives du personnel de l'Unité Economique et Social ont, préalablement à la signature du présent traité de fusion, été informées et consultées sur l'opération de fusion et ont rendu un avis favorable sur cette opération, en date du 20 mai 2025.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par BIO AGRI à EUREA Coop.

CHAPITRE II : APPORT-FUSION PAR BIO AGRI A EUREA COOP

I-Dispositions Préalables

Bertrand RELAVE, agissant au nom et pour le compte de BIO AGRI, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et EUREA Coop au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit de la pleine propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de BIO AGRI, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 01 Juillet 2025 jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à EUREA Coop, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Bertrand RELAVE ès-qualité.

Il est ici précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de BIO AGRI devant être dévolu à EUREA Coop dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

La Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

La comptabilisation dans les comptes d'EUREA Coop des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Absorbée au 1^{er} juillet 2025 conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II - Apport de la société BIO AGRI

A/l'actif apporté

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 juin 2025 sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

I-Actif immobilisé

1.1 Immobilisations incorporelles

Les divers éléments incorporels sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	21 733 euros	21 733 euros	-
Fonds commercial dont droit au bail "0" euro	15 000 euros	-	15 000 euros
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-

Il est précisé que la marque « BIO AGRI agriculture biologique » dont la notice est annexée est transférée à la Société Absorbante (Annexe 3).

Total des immobilisations incorporelles : 15 000 (quinze mille) euros.

1.2 Immobilisations corporelles

Les divers éléments corporels sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 560 euros	12 035 euros	5 526 euros
Autres immobilisations corporelles	-	-	-

Total des immobilisations corporelles : 5 526 (cinq mille cinq cent vingt-six) euros

1.3 Immobilisations financières

Les divers éléments financiers sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-

Total des immobilisations financières : 0 euro

2 -Actif non immobilisé

	Valeur brute	Amortissement provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Marchandises	490 551 euros	659 euros	489 892 euros
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	462 198 euros	17 966 euros	444 232 euros
Autres créances	186 384 euros	-	186 384 euros
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	24 936 euros	-	24 936 euros
Charges constatées d'avance	1 996 euros	-	1 996 euros

Total de l'actif non immobilisé : 1 147 441 (un million cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un) euros.

Total des éléments d'actifs apportés

- Immobilisations incorporelles : 15 000 (quinze mille) euros
- Immobilisations corporelles : 5 526 (cinq mille cinq cent vingt-six) euros
- Immobilisations financières : 0 euro
- Actif non immobilisé : 1 147 441 (un million cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un) euros.

TOTAL : 1 167 967 (un million cent soixante-sept mille neuf cent soixante-sept) euros

Le tout selon détail figurant dans les comptes annuels de la société BIO AGRI, arrêtés au 30 juin 2025, donc copie demeurera ci-annexées (**Annexe 2**).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par BIO AGRI à EUREA Coop comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

B - Prise en charge du passif

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant à la date du 30 Juin 2025 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société Absorbée, à la date du 30 Juin 2025 ressort à :

- Provision pour risques et charges : 8 904 (huit mille neuf cent quatre) euros
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 83 (quatre-vingt-trois) euros
- Emprunts et dettes financières divers : 661 486 (six cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-six) euros
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 0 euro

BC

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 296 188 (deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit) euros
- Dettes fiscales et sociales : 71 749 (soixante et onze mille sept cent quarante-neuf) euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 0 euro
- Autres dettes : 7 337 (sept mille trois cent trente-sept) euros
- Comptes de régularisation du passif : 0 euro

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 JUIN 2025 : 1 045 747 (un million quarante-cinq mille sept cent quarante-sept) euros

Le tout selon détail figurant dans les comptes annuels de la société BIO AGRI, arrêtés au 30 juin 2025, donc copie demeurera ci-annexées (Annexe 2).

Le représentant de BIO AGRI certifie :

- Que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société Absorbée au 30 Juin 2025 et le détail de ce passif sont exacts et sincères,
- Qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30 Juin 2025, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan autre que ceux figurant dans l'annexe de ses comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2025, servant de base à la fusion,
- Plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- Et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

C-Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société BIO AGRI à la société EUREA Coop s'élève donc à :

- Total de l'actif : 1 167 967 (un million cent soixante-sept mille neuf cent soixante-sept) euros
 - Total du passif : 1 045 747 (un million quarante-cinq mille sept cent quarante-sept) euros
 Soit un actif apporté de : 122 220 (cent vingt-deux mille deux cent vingt) euros

Engagements hors bilan

Il est en outre précisé que la Société Absorbante sera éventuellement tenue à l'exécution de tous les engagements donnés par la société BIO AGRI.

A ce sujet, Monsieur Bertrand RELAVE, ès-qualités, déclare que la société BIO AGRI n'a donné aucun engagement tel que caution, aval ou garantie, et généralement aucun engagement hors bilan.

Origine de propriété

Le fonds de commerce apporté à EUREA Coop à titre de fusion résulte d'une création en date du 1^{er} décembre 2010.

III Rémunération de l'apport-fusion – absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, l'opération ne donnera pas lieu à l'échange des actions de la Société Absorbante contre des actions remises par la Société Absorbée.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange.

EUREA Coop, Société Absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de BIO AGRI société Absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, le représentant de la Société Absorbante déclare que BIO AGRI renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de ladite Société Absorbée.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 122 220 euros) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 1000 actions de BIO AGRI, dont elle était propriétaire (soit 100 000 euros) est égale à 22 220 euros et constituera un boni de fusion qui sera comptabilisé dans un compte «768350 boni de fusion ».

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation à l'organe dirigeant de la Société Absorbante de prélever sur ledit compte le montant de tous frais, charges ou impôts consécutifs à la fusion.

IV- Propriété et jouissance

EUREA coop sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers apportés, à titre de fusion, à compter de la Date de Réalisation.

Jusqu'au dit jour, BIO AGRI continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er juillet 2025 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société Absorbante, ladite société acceptant dès maintenant, de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} Juillet 2025.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 juin 2025 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

BL

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

I-En ce qui concerne la société EUREA COOP, Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de BIO AGRI.

3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.

5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8) Au cas où il serait fait des oppositions par des créanciers, conformément aux articles L.236-15 et R.236-11 du Code de Commerce, la Société Absorbante devra faire son affaire d'obtenir la mainlevée de ces oppositions.

II-En ce qui concerne la société BIO AGRI, Société Absorbée

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de EUREA Coop, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

CHAPITRE IV : DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

I – Sur la Société Absorbée elle-même

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

4) Que depuis le 1er juillet 2025 il n'a été :

- fait aucune opération autre que les opérations de gestion courante,
- pris aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,
- procédé à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

II - Sur les biens apportés

1) Que les indications concernant la création du fonds apporté figurent plus haut.

2) Que le patrimoine de la Société Absorbée n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque (**Annexe 4**).

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Bertrand RELAVE est dûment autorisé à la représenter à cet effet.



CHAPITRE V : DATE DE REALISATION DE LA FUSION ET CONDITIONS SUSPENSIVES

I-Date de réalisation de la fusion

EUREA Coop sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du **premier jour du mois qui suit la dernière Assemblée Générale qui approuve la fusion** et en tout état de cause au plus tôt 30 jours après (i) le dépôt au greffe prévu à l'article L236-6 du code de commerce et (ii) l'insertion au Bodacc de l'avis prévu à l'article R236-.2 du Code de commerce.

II-Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Associée Unique de la Société Absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par les assemblées de la Société Absorbante, de la valeur des apports,
- Approbation de la fusion par l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de préférence Parts A et B de la Société Absorbante ;
- Accord de tous les cocontractants dont l'accord est requis au terme des contrats, baux et de tous autres engagements contractuels, nécessitant des autorisations et informations préalables à l'opération de fusion, de la société BIO AGRI à EUREA Coop ;
- Obtention de toutes les autorisations et/ou qualifications requises pour l'exercice par la Société Absorbante des activités de la Société Absorbée (ou obtention du transfert des autorisations et/ou qualifications existantes de la Société Absorbée à la Société Absorbante selon le cas) ;
- Modification de l'objet social de la Société Absorbante.

La constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives et de la réalisation définitive de la présente fusion pourront avoir lieu par tous moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante qui approuve la présente fusion et en tout état de cause au plus tard le 05 janvier 2026, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre, sauf avenant de prorogation signé par les Parties.

CHAPITRE VI DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

I - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet rétroactivement le **1er juillet 2025**. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de BIO AGRI, Société Absorbée, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Monsieur Bertrand RELAVE, représentant de la Société Absorbée et de la Société Absorbante rappelle que la société EUREA Coop détient la totalité des actions de la Société Absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la Société Absorbante, retenue à la Date de Réalisation conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les représentants de BIO AGRI, Société Absorbée et de EUREA Coop, Société Absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts. EUREA Coop, Société Absorbante prend les engagements suivants :

- a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 juin 2025 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, EUREA Coop, Société Absorbante, conformément aux dispositions publiées dans la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés). Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;
- b) Elle se substituera à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- c) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- d) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez BIO AGRI, Société Absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la Société Absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme, ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, et ainsi que les provisions prévues par la réglementation des entreprises d'assurances et de réassurance ;
- e) La Société Absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la Société Absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la Société Absorbée ;
- f) EUREA Coop, Société Absorbante, reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale créée par BIO AGRI, Société Absorbée pour porter la provision pour fluctuation des cours constituée avant le 1er janvier 1998 ;
- g) EUREA Coop, Société Absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale des plus-values à long terme que la Société Absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;
- h) EUREA Coop, Société Absorbante, se substituera BIO AGRI, Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.

II Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

III- Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément à la documentation administrative BOI-TPS-PEEC-40 n°280, la fusion étant placée sous le régime spécial visé à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage à prendre à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés depuis le 1er janvier 2024, en application de l'engagement joint à la déclaration fiscale de cession. En contrepartie de cet engagement, la Société Absorbante bénéficie du report des éventuels excédents d'investissement de la Société Absorbée.

IV- Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La Société Absorbante fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférée (BOI-BIC-PTP-10-20-20 n°70).

V- Enregistrement

La fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VI- Taxe sur la valeur ajoutée

a) Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, commentées au BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge. Si les sociétés participant à la fusion souhaitent que le crédit de TVA déductible dont dispose la Société Absorbée soit transféré à la Société Absorbante.

b) La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la Société Absorbée.

c) La Société Absorbante s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis par la Société Absorbée.

VII- Autres impôts et taxes

S'agissant des autres impôts et taxes, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

CHAPITRE VII DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

- 1) La société EUREA Coop remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion et notamment la formalité liée au transfert de la marque « BIO AGRI agriculture biologique » auprès de l'INPI.
- 2) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) Elle devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à EUREA Coop, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de BIO AGRI ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par BIO AGRI à EUREA Coop.

IV – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

VI – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les

désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

VII – Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII – Annexes :

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion :

- Annexe 1 : Comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 30 juin 2025 de la Société Absorbante EUREA Coop
- Annexe 2 : Comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 30 juin 2025 de la Société Absorbée BIO AGRI
- Annexe 3 : Notice de la marque
- Annexe 4 : Etat des inscriptions de la Société Absorbée BIO AGRI

Fait à Feurs,
Le 22 septembre 2025,
En 8 (*huit*) exemplaires, dont :
UN pour l'enregistrement,
UN pour chaque partie,
QUATRE pour les dépôts au Greffe prévus par la loi,
et UN pour l'INPI.

Société Absorbante
EUREA Coop
Représentée par M. Bertrand RELAVE



Société Absorbée
BIO AGRI
Représentée par M. Bertrand RELAVE



EUREA COOP

49 Route de Saint Etienne

42110 FEURS

Comptes au 30/06/2025



- SOMMAIRE -

BILAN

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	7
Compte de résultat	8

DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes - Actif	10
Détail des comptes - Passif	15
Détail des comptes - Produits	21
Détail des comptes - Charges	25

ANNEXES

Principes, méthodes, comparabilité et faits	35
Notes relatives aux postes de bilan	36
Notes relatives aux comptes de résultat	40
Autres informations	41
Immobilisations	42
Amortissements	43
Provisions et dépréciations	44
Créances et dettes	45
Filiales et participations	46
Charges et produits constatés d'avance	47
Charges à payer	48
Produits à recevoir	50
Composition du capital social	51
Variation des capitaux propres	52
Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation	53
Ventilation du chiffre d'affaires	54
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	55
Situation fiscale différée et latente	56
Eléments du fonds commercial	57
Engagements de crédit-bail	N/A *
Engagements hors bilan	N/A *
Dettes garanties par des sûretés réelles	58
Effectif moyen	59
Rémunération des dirigeants	60
Charges et produits sur exercices antérieurs	N/A *
Transfert de charges	61
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	N/A *
Charges et produits exceptionnels	62

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	64
Soldes intermédiaires de gestion	65
Tableau de financement (modèle IPEC)	66



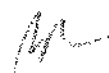
Ventilation de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2025	67
---	----

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

2065 - Impôt sur les sociétés	69
2065Bis - Annexe à la déclaration	70
2050 - Bilan Actif	71
Produits à recevoir	72
Charges constatées d'avance	73
2051 - Bilan Passif	74
Charges à payer	75
Produits constatés d'avance	76
2052 - Compte de résultat	77
2053 - Compte de résultat suite	78
2054 - Immobilisations	80
2055 - Amortissements	81
2056 - Provisions	82
2057 - Créances et Dettes	85
2058A - Détermination du résultat fiscal	86
Annexe libre 04 (3 textes, 3 montants)	88
2058B - Déficit, provisions non déductibles	90
2058C - Renseignements divers	91
2059A - Détermination +/- values	92
2059B - Affectation + values court terme	93
2059C - Suivi - values long terme	94
2059D - Affectation + values long terme	95
2059E - Détermination valeur ajoutée	96
2059F - Composition du capital social	97
2059G - Filiales et participations	98
Annexe libre 01 (1 colonne texte)	100
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	101
2058BBis - Suivi des déficits et moins-values	102
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	103
2058ES - Rectifications résultat (sortie, fusion)	104
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	105
Déclaration Tête de Groupe	106
Déclaration Périmètre Groupe	143

* : N/A Non applicable

BILAN



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2025	30/06/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	55 740	55 740		2 300
Fonds commercial	652 777	53 357	599 420	599 420
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 580 963	877 055	1 703 907	1 694 613
Constructions	19 192 936	9 761 445	9 431 490	9 424 977
Installations techniques, matériel, outillage	12 145 584	8 535 456	3 610 128	3 771 488
Autres immobilisations corporelles	2 879 085	2 320 059	559 027	460 598
Immobilisations en cours	21 473		21 473	45 876
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 222 921	50 845	25 172 077	10 372 734
Créances rattachées à des participations	5 347 319		5 347 319	12 330 328
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	247 675		247 675	155 572
ACTIF IMMOBILISE	68 346 474	21 653 957	46 692 516	38 857 905
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	131 076		131 076	108 585
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 066 983	228 500	13 838 483	14 231 765
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 748 041	225 252	15 522 789	14 097 531
Autres créances	3 484 027		3 484 027	2 604 772
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 082 346		1 082 346	1 177 605
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	126 244		126 244	77 174
ACTIF CIRCULANT	36 638 716	453 752	36 184 964	32 297 432
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	104 985 189	22 107 709	82 877 480	71 155 338

MC

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 10 561 520)	10 561 520	11 307 116
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	98 545	98 545
Réserve légale	1 708 473	1 708 473
Réserves statutaires ou contractuelles	498 813	498 813
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	17 792 818	17 360 224
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	13 521 648	13 197 267
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 248 637	907 857
Subventions d'investissement	207 783	225 353
Provisions réglementées	1 283 400	1 298 215
CAPITAUX PROPRES	46 921 638	46 601 864
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	21 000	31 143
Provisions pour charges	1 369 922	1 328 107
PROVISIONS	1 390 922	1 359 250
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 537 976	8 371 383
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 282 656	1 063 535
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	745	1 790
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 909 906	8 909 866
Dettes fiscales et sociales	4 924 965	3 313 075
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 668	101 171
Autres dettes	1 694 844	1 240 070
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	106 162	193 335
DETTES	34 564 920	23 194 224
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	82 877 480	71 155 338

Handwritten signature

COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	France	Exportation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandises	106 115 451	659 828	106 775 280	95 248 525
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 098 003		2 098 003	1 741 622
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	108 213 455	659 828	108 873 283	96 990 147
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			54 500	73 167
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 420 156	1 386 651
Autres produits			27 520	16 475
PRODUITS D'EXPLOITATION			110 375 458	98 466 440
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			83 441 522	76 082 633
Variation de stock (marchandises)			380 282	-213 856
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			146 482	142 800
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-22 490	-10 042
Autres achats et charges externes			12 010 270	10 968 342
Impôts, taxes et versements assimilés			640 889	652 193
Salaires et traitements			7 705 034	7 004 522
Charges sociales			2 585 416	2 378 618
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 379 077	1 360 856
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			316 641	571 553
Dotations aux provisions			456 855	457 409
Autres charges			569 987	552 095
CHARGES D'EXPLOITATION			109 609 966	99 947 122
RESULTAT D'EXPLOITATION			765 492	-1 480 682
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			813 383	1 137 189
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			411 700	708 000
Autres intérêts et produits assimilés			142 391	131 016
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			28 039	91 759
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 500	
PRODUITS FINANCIERS			1 398 013	2 067 964
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			137 111	28 039
Intérêts et charges assimilées			317 634	306 090
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			454 745	334 129
RESULTAT FINANCIER			943 268	1 733 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 708 760	253 153

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 639	298 162
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 500	12 473
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	42 507	18 707
PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 646	329 341
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 707	98 386
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 914	13 742
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	27 469	128 356
CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 090	240 485
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 556	88 856
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	365 451	80 534
Impôts sur les bénéfices	103 228	-646 381
TOTAL DES PRODUITS	111 855 118	100 863 745
TOTAL DES CHARGES	110 606 481	99 955 888
BENEFICE OU PERTE	1 248 637	907 857

M

DETAIL DES COMPTES



Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
205100	CONCESSIONS,BREVETS.LICENCES,M	22 795,14	22 795,14	
205200	LOGICIELS INFORMATIQUES	32 944,95	32 944,95	
280510	AMORT CONCES,BREVET LICENCE MA	-22 795,14	-20 495,11	-2 300,03
280520	AMORT LOGICIELS INFORMATIQUE	-32 944,95	-32 944,95	
TOTAL CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS			2 300,03	-2 300,03
FONDS COMMERCIAL				
207100	FONDS COMMERCIAL	652 777,08	652 777,08	
280700	AMORT FONDS COMMERCIAL	-53 357,16	-53 357,16	
TOTAL FONDS COMMERCIAL			599 419,92	599 419,92
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		599 419,92	601 719,95	-2 300,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
211100	TERRAIN NUS	76 377,72	76 377,72	
211581	TERRAINS	981 038,69	981 038,69	
212581	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRA	1 523 546,46	1 463 202,60	60 343,86
281258	AMORT AGENC AMENAG TERRAIN	-872 705,80	-821 433,59	-51 272,21
291000	PROVISION DEPRECIATION IMMO. C	-4 349,59	-4 572,62	223,03
TOTAL TERRAINS		1 703 907,48	1 694 612,80	9 294,68
CONSTRUCTIONS				
213181	CONSTRUCTIONS - E IMMOBILIERS	15 365 813,24	15 372 125,69	-6 312,45
213581	I.A.A. CONSTRUCTION E. IMMOBIL	1 940 808,35	1 897 540,73	43 267,62
214181	CONSTRUCTION SUR SOL D AUTRUI	1 160 703,78	1 160 703,78	
214581	I.A.A. CONSTRUCTIONS/SOL D'AUT	725 610,32	1 11 175,53	614 434,79
281318	AMORT CONSTRUCTIONS - E. IMMOB	-7 191 987,70	-6 640 049,09	-551 938,61
281358	AMORT I.A.A. CONSTRUC E IMMOBI	-1 483 825,85	-1 413 549,84	-70 276,01
281418	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D'A	-1 006 596,74	-994 713,92	-11 882,82
281458	AMORT IAA CONSTRUCTION SOL AUT	-79 035,09	-68 255,98	-10 779,11
TOTAL CONSTRUCTIONS		9 431 490,31	9 424 976,90	6 513,41
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
215110	INST COMPLEXE SPECIALISEE	4 613 187,14	4 610 974,63	2 212,51
215410	MATERIELS ET OUTILLAGES	7 532 396,95	7 225 019,88	307 377,07
281511	AMORT INSTALL.COMPLEXE SPECIAL	-1 942 531,83	-1 728 541,41	-213 990,42
281541	AMORT MATERIELS ET OUTILLAGES	-6 592 924,27	-6 335 965,27	-256 959,00
TOTAL INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE		3 610 127,99	3 771 487,83	-161 359,84
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
218110	I.A.A. IMMOBILIERS - NON PROPR	2 064 759,08	1 981 466,93	83 292,15
218210	MATERIELS AUTOMOBILE	14 200,01	14 200,01	
218310	MAT BUREAU ET MAT INFORMATIQUE	654 559,36	526 886,22	127 673,14
218410	MOBILIER	145 566,70	141 795,44	3 771,26
281811	AMORT I.A.A. IMMOBILIERS NON P	-1 616 021,34	-1 537 614,78	-78 406,56
281821	AMORT MATERIELS AUTOMOBILE	-14 199,99	-14 199,99	
281831	AMORT MAT. BUREAU ET MAT.INFOR	-557 014,56	-524 897,60	-32 116,96

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
281841	AMORT MOBILIER	-132 822,70	-127 038,72	-5 783,98
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		559 026,56	460 597,51	98 429,05
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231225	I EN C - AGENC. AMEN TERRAIN		1 300,00	-1 300,00
231318	I EN C CONSTRUC ENSEMBLE IMMOB	2 880,00		2 880,00
231358	I EN C A.A.I CONSTRUC ENS IMM	7 549,20		7 549,20
231541	I EN C MATERIEL OUTILLAGE	3 200,00	44 576,00	-41 376,00
231831	I EN C MAT BUREAU + MAT INFORM	7 844,00		7 844,00
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS		21 473,20	45 876,00	-24 402,80
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 326 025,54	15 397 551,04	-71 525,50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATIONS				
261101	TITRES EUREA TIE 30380	16 618 258,22	9 618 258,22	7 000 000,00
261102	TITRES SCI FORGES DE LA POMME TIE 4	152,45	152,45	
261104	TITRES SCI DE LA GLACIERE TIE45653	67 290,00	67 290,00	
261109	TITRES SCI PONCETIERE TIE 801461	289,65	289,65	
261111	TITRES SCI ST GERMAIN TIE 801463	289,65	289,65	
261116	TITRES AS LENTILLES TIE 067035	272 700,00	272 700,00	
261117	TITRES UCAPL TIE 8001698	7 729,47	7 729,47	
261118	TITRES AGRI SUD EST CENTRE TIE 045850	7 700 000,00		7 700 000,00
261119	TITRES BIO AGRI	100 000,00		100 000,00
261201	TITRES CIRHYO TIE1637	9 944,00	9 944,00	
261203	TITRES CRCA LOIRE HT LOIRE TIE 117	11 425,76	11 104,00	321,76
261204	TITRES GIE RHONALPAPPRO TIE 12526	5 716,84	5 716,84	
261207	TITRES FIDICOOP TIE 44885	5 597,00	5 597,00	
261209	TITRES CEPAB TIE 45616	192,09	192,09	
261210	TITRES INVIVO TIE 800276	355 381,31	355 381,31	
261211	TITRES COOP BATTAGE-OUTILLAGE TIE		1 579,37	-1 579,37
261212	TITRES LA DAUPHINOISE TIE 800469	800,00	800,00	
261214	TITRES GAMM VERT DIVERS TIE 800803	109,77	109,77	
261215	TITRES SCAPA TIE 801455	76,22	76,22	
261218	TITRES LCA SOLUTION PLUS TIE 804538	240,00	240,00	
261222	TITRES HABITAT RURAL TIE 890000	76,22	76,22	
261223	TITRES CUMA DU HAUT PILAT TIE 02303	500,00	500,00	
261224	TITRES LES VIGNERONS FOREZIENS TIE	50 000,00	50 000,00	
261227	TITRES GIE INTERGAM	1 500,00	1 500,00	
261229	TITRES CREDIT COOPERATIF TIE 134776	152,50	152,50	
261230	TITRES TRADIVAL SA	13 900,00	13 900,00	
261231	TITRES CUMA DES RINARDOUS TIE 047470	300,00		300,00
261232	TITRES CUMA DU MONT TARTAS TIE 059624	300,00		300,00
296200	PROV DEPREC. TITRES PARTIC H/G	-50 844,53	-50 844,53	
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		25 172 076,62	10 372 734,23	14 799 342,39
CREANCES SUR PARTICIPATIONS				
267100	CREANCES RATT PARTICIPATION GR	5 000 000,00	12 000 000,00	-7 000 000,00
267411	RISTOURNES BLOQUEES (HORS GROU	347 319,17	330 328,14	16 991,03

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL CREANCES SUR PARTICIPATIONS		5 347 319,17	12 330 328,14	-6 983 008,97
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES				
275100	DEPOTS VERSES	247 675,16	155 572,02	92 103,14
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES		247 675,16	155 572,02	92 103,14
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 767 070,95	22 858 634,39	7 908 436,56
STOCKS				
MATIERES PREMIERES APPROVISIONNNTS				
322100	STOCKS DE COMBUSTIBLES	10 891,96	11 952,17	-1 060,21
326500	STOCKS D'EMBALLAGES RECUP. NON	120 183,87	98 633,17	23 550,70
TOTAL MATIERES PREMIERES APPROVISIONNNTS		131 075,83	108 585,34	22 490,49
MARCHANDISES				
371100	STOCKS DE CEREALES et d'OLEAGI	783 041,98	2 021 148,37	-1 238 106,39
375000	STOCKS DE MARCHANDISES	13 283 941,00	12 426 116,98	857 824,02
397500	PROVISIONS/DEPREC./ST.MARCHAND	-228 500,00	-215 500,00	-13 000,00
TOTAL MARCHANDISES		13 838 482,98	14 231 765,35	-393 282,37
TOTAL STOCKS		13 969 558,81	14 340 350,69	-370 791,88
CLIENTS ET DIVERS				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411140	CLIENTS - APPORTS	15 763,83	11 144,84	4 618,99
411188	CLIENTS DEBITEURS	3 887 467,75	3 391 997,04	495 470,71
411200	CLIENTS-CHEQUES A REMISE DIFFE	111 841,97	46 029,14	65 812,83
413100	CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	141 028,49	191 563,89	-50 535,40
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	240 571,86	260 610,38	-20 038,52
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		4 396 673,90	3 901 345,29	495 328,61
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	249 243,70	60 744,43	188 499,27
418110	CLIENTS FACTURES A ETABLIR ABO	433 550,28	256 002,67	177 547,61
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		682 793,98	316 747,10	366 046,88
ADHERENTS ET ASSOCIES				
453188	ASSOC. COOP ADHERENTS DEBITEURS	8 384 753,92	7 572 999,72	811 754,20
453200	ADHERENTS-CHEQUES A REMISE DIF	639 452,38	509 611,85	129 840,53
453300	ASSOC.COOP ADH EFFETS A RECEVO	1 019 074,97	912 811,43	106 263,54
453600	ASSOC.COOP ADH CREANCES DOUTEU	296 606,37	1 007 590,77	-710 984,40
453800	ASSOC COOP ADH.PROD NON ENCORE	237 951,45	169 700,04	68 251,41
453810	ADHERENTS FACTURES A ETABLIR A	2 733,86	2 816,51	-82,65
454100	AVANCES JEUNES AGRICULTEURS/CO	88 000,00	88 000,00	
TOTAL ADHERENTS ET ASSOCIES		10 668 572,95	10 263 530,32	405 042,63
PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS				
491000	PROVIS/DEPRECIATION CPT CLIE	-76 229,62	-81 141,20	4 911,58
495300	PROVIS/DEPRECIATION CPTES ADH	-149 022,03	-302 950,80	153 928,77
TOTAL PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS		-225 251,65	-384 092,00	158 840,35
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		15 522 789,18	14 097 530,71	1 425 258,47

MC

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES CREANCES				
FOURNISSEURS DEBITEURS				
401105	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES DEBITEURS		19,40	-19,40
401188	FOURN. ACHATS DE BIENS OU PS DEBITEURS	14 928,20	22 789,30	-7 861,10
409600	FOURN. CREANCES/EMBALL.MAT.A R	47 683,40	33 792,72	13 890,68
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 683 522,81	1 190 885,41	492 637,40
452188	ASSOCIES COOP-APPORTS DEBITEURS	13 886,21	12 332,49	1 553,72
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		1 760 030,62	1 259 819,32	500 211,30
PERSONNEL				
421500	PERS.-TROP PERCU		108,52	-108,52
TOTAL PERSONNEL			108,52	-108,52
ETAT ET COLLECTIVITES				
445610	TVA DEDUCTIBLE NOTE DE FRAIS	451,52	716,85	-265,33
445621	TVA DEDUC/IMMO ENCAISSEMENT	8 944,16	15 733,72	-6 789,56
445624	TVA DEDUCT./ENCAIS.RETENUE GAR	862,23		862,23
445661	TVA DEDUCT./ABS ENCAISSEMENT	72 510,19		72 510,19
445690	TVA DEDUCT./VENTES IMPAYEES -	18,85	7,83	11,02
445716	TVA COLLECTEE INTERETS RETARD	44,80	6,40	38,40
445860	TVA/FACT FOURNISSEUR NON PARVE	32 384,14	21 823,04	10 561,10
445861	TVA/FACT FRAIS ABONNES NON PAR	23 434,79	25 261,54	-1 826,75
445862	TVA/FACT FRAIS GENERAUX NON PA	102 096,02	87 896,68	14 199,34
445864	TVA/ AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	3 595,87	8 746,39	-5 150,52
445865	TVA / FACT. TRESORERIE NON PAR	53,93	29,21	24,72
448680	CVAE A PAYER		207,00	-207,00
448700	ETAT - DEGREVEMENT A RECEVOIR		92,00	-92,00
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		244 396,50	160 520,66	83 875,84
GROUPE ET ASSOCIES				
451101	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI FORGES DE L	866,00		866,00
451102	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA SERVICES		1 944,00	-1 944,00
451103	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA IMMOBILIE	147 847,00	39 644,00	108 203,00
451105	C.C. INTEGRATION FISCALE COROL	161 570,00		161 570,00
451106	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST NIZIER		1 315,00	-1 315,00
451109	C.C. INTERGRATION FISCALE SCI LA GLACIER	1 272,00	24 472,00	-23 200,00
451110	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI LA PONCETIE	8 588,00	141 933,00	-133 345,00
451111	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST GERMAIN	479,00	7 707,00	-7 228,00
451112	C.C. INTEGRATION FISCALE UCAPL		15 127,00	-15 127,00
451113	C.C. INTEGRATION FISCALE FLEUREA	60 225,00		60 225,00
455128	C.C. FINANC GR SCI LA PONCETIERE	738 000,00	655 000,00	83 000,00
455130	C.C. FINANC GR SCI ST GERMAIN	14 000,00	16 000,00	-2 000,00
455133	CC FINANC GR UCAPL	40 000,00	60 000,00	-20 000,00
455201	C.C. FINANC HORS GR GIE INTERGAM	180 000,00	92 000,00	88 000,00
455203	C.C. FINANC HORS GR LCA SOLUTION PLUS	6,91	6,91	
455210	C.C. AUTRES ASSOCIES AFFECT. R	0,57	0,57	
455815	INT PRODUIT/CC FINANC STE DU G	2 091,06	2 969,91	-878,85
455825	INTERETS PRODUITS/C.C. FINAN.	629,08	307,54	321,54

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		1 355 574,62	1 058 426,93	297 147,69
DEBITEURS DIVERS				
467100	DEPOSITAIRES & MANDATAIRES	55 205,79	47 325,34	7 880,45
467150	CHEQUES IMPAYES COMPTANT DEPOT	68,45	36,99	31,46
467190	CHEQUES DEPOTS/MAG. REMISE ULT		3 833,54	-3 833,54
467502	encaissement retrait 24 heures	6 377,84	11 895,54	-5 517,70
467510	DEBITEURS DIVERS STES DU GROU	3 478,35	5 655,55	-2 177,20
467515	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	16 986,96	16 208,76	778,20
467516	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	1 100,00		1 100,00
467517	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	1 473,30	636,00	837,30
467520	AUTRES DEBITEURS DIVERS	1 798,92	362,38	1 436,54
467600	DEBITEURS DIVERS CHEQUE ENERGIE	63,00	4 335,00	-4 272,00
468700	PRODUITS A RECEVOIR	37 472,26	35 607,69	1 864,57
TOTAL DEBITEURS DIVERS		124 024,87	125 896,79	-1 871,92
TOTAL AUTRES CREANCES		3 484 026,61	2 604 772,22	879 254,39
TRESORERIE ET DIVERS				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
508200	COMPTE RESSOURCES + LCL	2 000 000,00		2 000 000,00
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		2 000 000,00		2 000 000,00
DISPONIBILITES				
512111	CRCA LOIRE HT LOIRE	860 121,05	1 147 349,48	-287 228,43
512120	SOCIETE GENERALE	2 189,89	1 063,00	1 126,89
512130	CIC LYONNAISE DE BANQUE (EX BR	39 980,38	18 727,34	21 253,04
512150	BNP	1 912,31	1 678,87	233,44
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE	21 352,84		21 352,84
512175	CREDIT LYONNAIS	1 298,24	1 643,06	-344,82
512230	CREDIT COOPERATIF	2 353,67	3 978,79	-1 625,12
514000	CHEQUES POSTAUX	2 562,64	2 652,34	-89,70
520500	VALEUR LIQUIDATION COMPTE A TE	149 825,00		149 825,00
531150	CAISSE LA CHARTREUSE	749,79	511,64	238,15
TOTAL DISPONIBILITES		1 082 345,81	1 177 604,52	-95 258,71
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		3 082 345,81	1 177 604,52	1 904 741,29
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	81 732,18	55 500,13	26 232,05
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	44 511,47	21 674,08	22 837,39
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		126 243,65	77 174,21	49 069,44
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		126 243,65	77 174,21	49 069,44
TOTAL GÉNÉRAL		82 877 480,47	71 155 337,73	11 722 142,74

M

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101311	CAP GERE SOUSCR APPEL.VERSE AS	7 539 252,00	7 494 544,00	44 708,00
101321	CAP GERE SOUSCR.APPEL.VERSE AS	3 022 268,00	3 812 572,00	-790 304,00
TOTAL CAPITAL		10 561 520,00	11 307 116,00	-745 596,00
ECARTS DE REEVALUATION				
105400	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATI	98 545,03	98 545,03	
TOTAL ECARTS DE REEVALUATION		98 545,03	98 545,03	
RESERVE LEGALE				
106110	RESERVE LEGALE	1 708 473,38	1 708 473,38	
TOTAL RESERVE LEGALE		1 708 473,38	1 708 473,38	
RESERVES STATUTAIRES & CONTRACT.				
106380	RESERVES CONTRACT.POUR REMB.EM	498 813,18	498 813,18	
TOTAL RESERVES STATUTAIRES & CONTRACT.		498 813,18	498 813,18	
RESERVES REGLEMENTEES				
106210	RESERVES INDISP. CHARG COMPL L	14 924,67	14 924,67	
106220	RESERVES INDISP.OP TIERS N. AS	15 845 598,13	15 413 003,90	432 594,23
106230	RESERVES INDISPON. DE DEVOLUTI	10 554,34	10 554,34	
106240	RESERVES INDIP SUBVENTIONS D'I	566 112,92	566 112,92	
106250	RESERVES INDISPONIBLES DIVERSE	157 895,47	157 895,47	
106460	RESERVES COMPENSANT REMBT PART	1 197 732,61	1 197 732,61	
TOTAL RESERVES REGLEMENTEES		17 792 818,14	17 360 223,91	432 594,23
AUTRES RESERVES				
106860	RESERVES N.R. PARTS S. A REMBO	208 972,93	208 972,93	
106880	RESERVES DIVERSES	13 312 675,49	12 988 294,16	324 381,33
TOTAL AUTRES RESERVES		13 521 648,42	13 197 267,09	324 381,33
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 248 636,77	907 857,23	340 779,54
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		1 248 636,77	907 857,23	340 779,54
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
131000	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	281 762,07	281 762,07	
139000	SUB.EQUIP.INSCRITES AU CPT.DE	-73 979,02	-56 409,12	-17 569,90
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		207 783,05	225 352,95	-17 569,90
PROVISIONS REGLEMENTEES				
143000	PROV. REGLEMENT./HAUSSE DE PRI	1 226 803,36	1 241 618,43	-14 815,07
145000	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	56 596,70	56 596,70	
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES		1 283 400,06	1 298 215,13	-14 815,07
TOTAL CAPITAUX PROPRES		46 921 638,03	46 601 863,90	319 774,13
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
151800	PROVISIONS POUR RISQUES	21 000,00	31 142,73	-10 142,73
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES		21 000,00	31 142,73	-10 142,73

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PROVISIONS POUR CHARGES				
153000	PROV/PENSIONS-OBLIGAT.SIMILAIR	974 893,00	934 067,00	40 826,00
158000	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	395 029,00	394 040,00	989,00
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		1 369 922,00	1 328 107,00	41 815,00
TOTAL PROVISIONS		1 390 922,00	1 359 249,73	31 672,27
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
EMPRUNTS				
164217	EMPRUNT CRCA emb 31840	843 789,74	995 509,54	-151 719,80
164218	EMPRUNT CRCA emb 036003		71 487,50	-71 487,50
164219	EMPRUNT CRCA emb 036006	586 405,82	659 706,54	-73 300,72
164220	EMPRUNT CRCA emb 036008	74 000,00	148 000,00	-74 000,00
164221	EMPRUNT CRCA emb 036015	599 999,96	666 666,64	-66 666,68
164310	EMPRUNT BNP emb 042004		40 000,00	-40 000,00
164311	EMPRUNT BNP emb 042008	52 500,00	82 500,00	-30 000,00
164407	EMPRUNT SG emb 039010	149 999,92	199 999,96	-50 000,04
164408	EMPRUNT SG emb 039012	240 000,00	300 000,00	-60 000,00
164592	EMPRUNT CREDIT COOP emb 34314	720 601,53	872 307,09	-151 705,56
164593	EMPRUNT CREDIT COOP emb 34316	557 833,37	780 966,69	-223 133,32
164594	EMPRUNT CREDIT COOP emb 044003	7 500,00	37 500,00	-30 000,00
164595	EMPRUNT CREDIT COOP emb 044004	757 954,60	862 500,04	-104 545,44
164612	EMPRUNT CMU emb 32501	802 083,42	947 916,74	-145 833,32
164613	EMPRUNT CMU emb 041007	181 053,22	271 051,83	-89 998,61
164614	EMPRUNT CMU emb 041009	120 000,00	160 000,00	-40 000,00
164615	EMPRUNT CMU emb 041011	641 666,68	700 000,00	-58 333,32
164701	EMPRUNT CL emb 038000	182 142,57	310 714,05	-128 571,48
164702	EMPRUNT CL emb 038005	100 000,00		100 000,00
164901	EMPRUNT BPI emb 037003	1 876 437,44		1 876 437,44
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	2 741,82	3 141,43	-399,61
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	0,29	18,38	-18,09
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	454,43	580,25	-125,82
168846	INTERETS COURUS /emprunts C.M.	20 112,39	20 214,13	-101,74
168850	INTERETS COURUS/EMPUNTS CCF	2 300,74	2 746,96	-446,22
168870	INTERETS COURUS CREDIT LYONNAI	676,18	143,45	532,73
TOTAL EMPRUNTS		8 520 254,12	8 133 671,22	386 582,90
BANQUES				
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE		207 173,62	-207 173,62
TOTAL BANQUES			207 173,62	-207 173,62
INTERETS COURUS				
518800	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL INTERETS COURUS		17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		8 537 975,53	8 371 383,12	166 592,41
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV				
AUTRES EMPRUNTS				
166120	NOUVEAU PLAN EPARGNE ENTREPRIS	1 414,28	1 375,31	38,95

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL AUTRES EMPRUNTS		1 414,26	1 375,31	38,95
COMPTES COURANTS FINANCIERS				
455122	CC. FINANC GR EUREA	9 200 000,00	380 000,00	8 820 000,00
455134	CC FINANC GR AS LENTILLES		500 000,00	-500 000,00
455300	COMPTE COURANT CAPITAL	50 815,77	50 815,77	
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FI DU	3 451,66	4 856,34	-1 404,68
TOTAL COMPTES COURANTS FINANCIERS		9 254 267,43	935 672,11	8 318 595,32
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
520000	COMPTE A TERME SIGMA	26 973,90	6 200,00	20 773,90
520500	VALEUR LIQUIDATION COMPTE A TE		120 287,50	-120 287,50
TOTAL INSTRUMENTS DE TRESORERIE		26 973,90	126 487,50	-99 513,60
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		9 282 655,59	1 063 534,92	8 219 120,67
DETTES				
ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
419100	CLIENTS - AVANCES ET ACPT RECU	745,00	1 789,90	-1 044,90
TOTAL ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS		745,00	1 789,90	-1 044,90
TOTAL DETTES		745,00	1 789,90	-1 044,90
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401106	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES CREDITEURS	1 465,35	443,68	1 021,67
401199	FOURN. ACHATS DE BIENS OU PS CREDITEURS	8 526 217,20	7 848 850,68	677 366,52
452199	ASSOCIES COOP-APPORTS CREDITEURS	306 318,68	154 240,76	152 077,92
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 834 001,23	8 003 535,12	830 466,11
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENUE	269 237,84	145 840,11	123 397,73
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	140 728,90	161 368,81	-20 639,91
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	665 938,09	599 121,60	66 816,49
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		1 075 904,83	906 330,52	169 574,31
TOTAL FOURNISSEURS		9 909 906,06	8 909 865,64	1 000 040,42
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
422000	PERS.- CSE OS	23 920,89	20 881,91	3 038,98
422010	PERS.- CSE FF	8 016,75	7 281,30	735,45
427000	PERS.- OPPOSITIONS	220,94	1 455,18	-1 234,24
428100	PERS. - COMPL SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	725 231,83	648 386,28	76 845,55
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	323 373,25		323 373,25
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	41 698,24	80 468,03	-38 769,79
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	79 496,47	91 786,07	-12 289,60
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	3 000,00	2 100,00	900,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	29 598,08	24 833,63	4 764,45
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	299 875,51	271 484,59	28 390,92
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	12 962,30	16 998,86	-4 036,56

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		1 595 394,26	1 165 675,85	429 718,41
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431101	MSA ASSURANCES SOCIALES	826 125,71	728 935,40	97 190,31
437110	PREVOYANCE CCPMA	50 344,98	36 492,51	13 852,47
437130	MUTUELLE AXA FRANCE	51 353,51	43 250,89	8 102,62
437140	PREVOYANCE GROUPAMA DECES	7 085,20	6 212,15	873,05
437198	RETRAITE SUP CCPMA	99 248,18	70 431,39	28 816,79
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	251 511,14	218 830,69	32 680,45
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	10 264,61	8 381,35	1 883,26
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	103 992,19	91 626,05	12 366,14
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	50 675,00	49 341,00	1 334,00
438680	TGAP SUR IMPRIMES GRATUITS	1 052,90	350,97	701,93
438685	TAXE AGEFIH A PAYER	12 673,00	8 332,00	4 341,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	16 289,29	25 272,21	-8 982,92
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 333,19	13 082,46	-11 749,27
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR	835,86	43,50	792,36
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		1 482 784,76	1 300 582,57	182 202,19
ETAT ET COLLECTIVITES				
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE IR	17 617,63	13 074,35	4 543,28
442510	TAXES PARAFISCALES SUR CEREALE	10 911,09	11 030,60	-119,51
442520	TAXES PARAFISCALES SUR OLEAGIN	2 330,26	2 276,67	53,59
442530	TAXES PARAFISCALES SUR PROTEAG	54,31	4,70	49,61
442590	REDEVANCE POLLUTION LOIRE	62 695,64	29 589,75	33 105,89
442610	REDEVANCE POLLUTION RHONE	8 496,26	5 807,62	2 688,64
444000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 052 601,00	5 964,00	1 046 637,00
445510	TVA A DECAISSER	207 201,00	222 569,00	-15 368,00
445680	TVA DEDUCT./BIENS ET SERVICES	0,03	0,03	
445661	TVA DEDUCT./ ABS ENCAISSEMENT		78 629,03	-78 629,03
445663	TVA DEDUCT./ ABS DEBIT		212,27	-212,27
445712	TVA COLLECTEE 10%	27,52		27,52
445720	TVA COLLECTEE 20%	100,00		100,00
445870	TVA/FACT CLIENTS A ETABLIR	33 937,02	12 870,14	21 066,88
445871	TVA/ AVOIR FOURNISSEUR A RECEV	116 127,43	75 959,51	40 167,92
445876	TVA/FACTURES A ETABLIR ABONNEE	23 175,61	13 943,96	9 231,65
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 294,00	1 220,00	74,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	7 073,99	6 172,05	901,94
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	3 607,54	3 278,82	328,72
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	12 692,34	11 265,36	1 426,98
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	5 210,93	4 733,03	477,90
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	77 636,50	77 659,50	-23,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	125 709,00	205 131,00	-79 422,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUC	45 450,56	42 894,35	2 556,21
448680	CVAE A PAYER	9 999,00		9 999,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 837,26	22 531,07	306,19
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		1 846 785,92	846 816,81	999 969,11
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		4 924 964,94	3 313 075,23	1 611 889,71

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS				
404189	FOURN. D'IMMOBILISATIONS CREDITEURS	89 964,17	98 677,10	-8 712,93
404700	FOURN. IMMOB. RETENUES DE GARE	5 173,33		5 173,33
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	12 530,40	2 493,60	10 036,80
TOTAL FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		107 667,90	101 170,70	6 497,20
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		107 667,90	101 170,70	6 497,20
AUTRES DETTES				
CLIENTS CREDITEURS				
411199	CLIENTS CREDITEURS	30 438,36	7 338,56	23 099,80
TOTAL CLIENTS CREDITEURS		30 438,36	7 338,56	23 099,80
EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	31 418,84	84 374,24	-32 955,40
453150	ADHERENTS PRESTATIONS FOURRAGE	1 250,00		1 250,00
453199	ASSOC. COOP ADHERENTS CREDITEURS	219 648,54	213 681,20	5 967,34
453980	ASSOC COOP R.R.A. AV A ETABLI	15 156,36	29 354,57	-14 198,21
453996	ADHERENTS REM FID ALIM A PAYE	1 038 265,00	619 582,00	418 683,00
TOTAL EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.		1 305 738,74	926 992,01	378 746,73
GROUPE				
451101	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI FORGES DE L		766,00	-766,00
451102	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA SERVICES	51 555,00		51 555,00
451104	C.C. INTEGRATION FISCALE AGRI SUD EST CE	17 073,00		17 073,00
451105	C.C. INTEGRATION FISCALE COROL		163,00	-163,00
451106	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST NIZIER	6 017,00		6 017,00
451112	C.C. INTEGRATION FISCALE UCAPL	1 410,00		1 410,00
TOTAL GROUPE		76 055,00	929,00	75 126,00
ASSOCIES COMPTES COURANTS				
456700	ASSOCIES CAPITAL A REMBOURSER	18 627,41	56 357,37	-37 729,96
457111	ASSOCIES "A" RIST STAT BLOQ A	23 282,01	23 399,77	-117,76
TOTAL ASSOCIES COMPTES COURANTS		41 909,42	79 757,14	-37 847,72
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
466000	COTISATIONS FDSEA (AGPB - AGPM	3 376,76	3 188,78	187,98
466120	COTISATIONS LENTILLES	13,04	13,04	
467810	CREDITEURS DIVERS STES DU GROU	5 111,51	45 314,48	-40 202,97
467820	AUTRES CREDITEURS DIVERS	8 023,55	4 629,17	3 394,38
467830	CREDITEURS DIVERS	70 606,75	17 603,83	53 002,92
467870	CRED. DIV. ECART REM CAISSE -	2 295,36	4 303,64	-2 008,28
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		89 426,97	75 052,94	14 374,03
CHARGES A PAYER				
468600	CHARGES A PAYER	151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL CHARGES A PAYER		151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL AUTRES DETTES		1 694 843,73	1 240 069,65	454 774,08

Mr

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 729,01	107 048,22	-97 319,21
487510	PRDTS CONST. AVANCE CARTE CADE	96 432,68	86 286,72	10 145,96
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		106 161,69	193 334,94	-87 173,25
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		106 161,69	193 334,94	-87 173,25
TOTAL GÉNÉRAL		82 877 480,47	71 155 337,73	11 722 142,74

162

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE				
707201	VENTES LENTILLES VERTES	5 180,00	1 653,90	3 526,10
707203	VENTES LENTILLES LE PUY AOC	2 629 739,30	1 606 596,33	1 023 142,97
707210	VENTES CEREALES BRUTES	11 651 314,81	10 929 281,43	722 033,38
707300	VENTES BLE	3 503 787,59	1 497 938,89	2 005 848,70
707320	VENTES DECHETS CEREALES	79 290,10	90 476,00	-11 185,90
707490	DEBOUCLAGE CONTRAT CEREALES MA	357 544,21	590 101,78	-232 557,57
707510	CESSIONS MARCHANDISES	36 923 852,96	34 407 871,47	2 515 981,49
707610	VENTES MARCHANDISES	51 875 790,72	45 241 857,18	6 633 933,54
707690	VENTES E COMMERCE	69 522,16	52 651,88	16 870,28
709700	REMISE DEDOMAGEMENT MARCHANDIS	-10 802,28	-19 991,59	9 189,31
709710	R R R A S/VENTES MARCHAND CLIE	-1 153,94	-605,34	-548,60
709711	R R R A S/CESSIONS MARCHAND AD	-3 000,00	-433,57	-2 566,43
709713	R R R A S/CONTRATS PROFFESS AD		-20 000,00	20 000,00
709723	R.R.R.A EN CAPITAL SOCIAL	-799 889,86	-404 560,03	-395 329,83
709765	DEDOMAGEMENT DIVERS	-934,29	-916,00	-18,29
709775	REMISE CONTRAT PREMIUM	-164 790,00	-88 300,00	-76 490,00
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE		106 115 451,48	93 883 622,33	12 231 829,15
VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT				
707960	VENTES CEREALES EXPORT CEE	659 828,36	1 364 902,69	-705 074,33
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT		659 828,36	1 364 902,69	-705 074,33
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706110	PRESTATIONS MOUTURE HORS GROUP	-3,00	-400,00	397,00
706120	PREST TRANSPORT CLIENTS HORS G	10 121,21	11 241,01	-1 119,80
706125	PREST TRANSPORT ADHERENTS HORS	8 528,95	854,26	7 674,69
706150	PRESTATION ABONNEMENT METEO	624,00	507,00	117,00
706210	PRESTAT STOCKAGE CLIENTS HORS	1 587,09	240,21	1 346,88
706215	PRESTAT STOCKAGE ADHERENTS HOR	15 737,58	7 093,51	8 644,07
706220	PRESTATION SECHAGE CLIENTS HOR	1 544,34	253,05	1 291,29
706225	PRESTATION SECHAGE ADHERENT HO	58 723,85	7 614,41	51 109,44
706240	PRESTATION EPANDAGE	273 956,89	292 774,45	-18 817,56
706245	PRESTATION INTERMEDIAIRE CERIA	622,28	780,96	-158,68
706250	prestation flexibilite electri	13 200,40	-12 184,44	25 384,84
706400	AUTRES PRESTATIONS CLIENTS HOR	92 760,89	96 740,72	-3 979,83
706410	AUTRES PRESTATIONS ADHERENTS H	20 475,26	9 908,88	10 566,38
706415	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE	2 580,07	1 259,99	1 320,08
706420	PRESTATIONS CLIENTS:ANALYSE DE	32 615,45	29 574,15	3 041,30
706430	PRESTATIONS SERVICE FERTILISAT	126 537,52	97 493,33	29 044,19
706465	PRESTATIONS SERVICES COLLABORA	333 200,52	241 334,05	91 866,47
706466	PRESTATIONS SERVICES LIES PROD	79 398,98	59 631,58	19 767,40
706467	PRESTATIONS SERVICES ANIMATION	746,39	304,49	441,90
706490	PRESTATION CONSEIL PA	750,00		750,00
706510	PRESTATIONS STOCKAGE GROUPE	51 803,67	62 760,88	-11 157,01
706520	PRESTATIONS SECHAGE GROUPE	68 047,57	9 530,67	58 516,90
706540	PRESTATIONS REMUNERATIONS E-S	244 245,49	227 115,14	17 130,35

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
706620	PRESTATIONS PERSONNEL FACTURE	47 688,00	46 416,00	1 272,00
706630	PRESTATIONS FABRICATION BULK G	53 304,00	44 988,00	8 316,00
706640	PRESTATIONS SERVICE ENTRETIEN	24 079,37	15 681,60	8 397,77
706673	PRESTATIONS ANCRE DE LEVAGE	300,00		300,00
706675	PRESTATIONS SAV MAT	3 535,88	2 585,67	950,21
706685	PRESTATIONS SUR PRODUITS PHYTO	543,00	206,42	336,58
706900	AUTRES PRESTATIONS GROUPE	6 710,95	6 609,40	101,55
706917	PRESTATION CONVENTION UCAPL	4 795,00	3 666,00	1 129,00
706918	PRESTATION CONVENTION MDC	150 000,00	150 000,00	
706928	PREST. HORS CONVENTION ASEC	41 118,18	37 844,70	3 273,48
706936	PREST. HORS CONVENTION ATRIAL	31 424,24	28 578,51	2 845,73
706945	PRESTATION CONVENTION FLEUREA	3 468,00		3 468,00
708310	LOCATIONS MOBILIERES	92 130,04	84 444,98	7 685,06
708350	LOCATIONS IMMOBILIERES	89 244,75	87 209,73	2 035,02
708370	LOCATION STATION METEO	2 308,00	937,00	1 371,00
708500	PORT FRAIS FACTURES AUX CLIENT	13 275,50	10 698,46	2 577,04
708510	PORTS-FRAIS FACTURES AUX ADHER	47,66	143,72	-96,06
708820	VENTES D'EMBALLAGES PERDUS (SA	1 981,66	1 232,89	748,77
708821	FACTURATION DEPENSES PUBLICITA	1 700,00	425,00	1 275,00
708825	VENTES PETITES FOURNITURES	466,58	1 056,80	-590,22
708830	VENTES EMBALLAG RECUPERABLES(P	46 664,26	41 975,31	4 688,95
708870	PRODUITS SUR BON D'ACHAT	12 333,50	19 758,50	-7 425,00
708880	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	33 279,24	12 734,98	20 544,26
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		2 098 003,21	1 741 621,77	356 381,44
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		108 873 283,05	96 990 146,79	11 883 136,26
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
740400	SUBVENTION APPRENTISSAGE	54 500,00	73 167,20	-18 667,20
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		54 500,00	73 167,20	-18 667,20
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
781510	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX	425 182,73	465 978,86	-40 796,13
781710	REPRISE PROVIS DEPRECIATION ST	215 500,00	192 400,00	23 100,00
781741	REPRISE PROVIS DEPRECIATION CL	73 116,18	56 857,46	16 258,72
781742	REPRISE PROVIS DEPRECIAT ADHER	282 936,52	238 505,49	44 431,03
791101	TRANSFERT REFACTURATION EAU	503,24	1 790,69	-1 287,45
791102	TRANSFERT REFACTURAT ELECTRICI	31 364,22	29 939,55	1 424,67
791104	TRANSFERT DE CHARGES CARBURANT	1 240,44	278,53	961,91
791109	TRANSFERT AUTRES ACHATS	15 612,25	16 002,51	-390,26
791116	TRANSF REMBOURSEMENTS SINISTRE	9 907,22	7 953,00	1 954,22
791117	TRANSF REFACT ASSURANCE KMS PE	3 135,45	3 281,41	-145,96
791118	TRANSF REFACT ASSURANCE RESP C	1 767,62	28 702,54	-26 934,92
791119	TRANSFERT SERVICES EXTERIEURS	21 933,29	32 494,39	-10 561,10
791122	TRANSFERT UTILIS PERSONNEL VEH	1 869,58	1 372,90	496,68
791127	TRANSFERT CHARGES BONS SOGEC	36 357,47	25 657,55	10 699,92
791128	TRANSFERT BON D ACHAT CADHOC	110 151,54	125 245,44	-15 093,90
791129	TRANSFERT AUTRES SERV EXTER DI	33 406,09	41 058,85	-7 652,76

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
791131	TRANSFERT DE CHARGES PUBLICITE		728,11	-728,11
791132	TRANSFERT CHARGES AUTRES BON A	4 606,00	2 434,44	2 171,56
791235	TRANSFERT CHARGES SUR TAXE CFE	92 776,00	98 708,00	-5 932,00
791249	TRANSFERT AUTRES CHARGES PERSO	58 789,73	17 261,66	41 528,07
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		1 420 155,57	1 386 651,38	33 504,19
AUTRES PRODUITS				
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	40,18	13,32	26,86
758300	PRODUITS DIVERS SUR ECART CAIS	10 884,68	11 024,68	-140,00
758400	PRODUITS DIVERS SUR SOLDE TIER	16 594,81	5 436,59	11 158,22
TOTAL AUTRES PRODUITS		27 519,67	16 474,59	11 045,08
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 502 175,24	1 476 293,17	25 882,07
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION				
761100	REVENUS TITRES PARTICIPATION G	782 510,06	1 115 901,50	-333 391,44
761200	REVENUS TITRES PARTICIPAT HORS	16 339,07	13 693,04	2 646,03
761730	REVEN CPTES RISTOURN BLOQ HORS	14 533,78	7 594,90	6 938,88
TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION		813 382,91	1 137 189,44	-323 806,53
PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES				
762420	REVEN/CREANC RATTACH PARTIC GR	411 700,00	708 000,00	-296 300,00
TOTAL PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES		411 700,00	708 000,00	-296 300,00
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
763111	INTERETS RETARD FACTURES AUX C	70 185,10	18 539,79	51 645,31
763253	INTERETS SUR DOSSIER CONTENTIE	3 610,15	3 031,86	578,29
763510	PRODUITS FINANCIERS C/COURANT	50 015,56	49 523,12	492,44
763520	PRODUITS FINANCIERS C/COUR HOR	13 501,05	9 890,41	3 610,64
765000	ESCOMPTE OBTENUS DES FOURNISS	2 879,22	2 385,00	494,22
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		40 386,86	-40 386,86
768400	INTERETS PRODUITS SUR DEPOSIT	2 199,72	7 258,53	-5 058,81
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		142 390,80	131 015,57	11 375,23
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786625	REPRISE PROVISION DEPR.INTERET	28 039,30	91 758,90	-63 719,60
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		28 039,30	91 758,90	-63 719,60
PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL				
767100	PRODUITS NETS CESS VAL MOB PLA	2 500,00		2 500,00
TOTAL PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL		2 500,00		2 500,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		1 398 013,01	2 067 963,91	-669 950,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PRODUITS EXCEPT DE GESTION				
771800	AUTRES PROD EXCEPT /OP DE GEST	12 069,54	288 080,97	-276 011,43
777000	Q P SUBVENT INVEST VIREE CPTÉ	17 569,90	10 080,77	7 489,13
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		29 639,44	298 161,74	-268 522,30
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
775280	PROD CESSIONS INSTALL COMPL SP		7 128,00	-7 128,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
775310	PROD CESSIONS MATERIELS OUTILL	9 500,00	3 157,00	6 343,00
775610	PROD CESSIONS IMMOBILIS FINANC		2 188,00	-2 188,00
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		9 500,00	12 473,00	-2 973,00
REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES				
787300	REPRISE PROVIS REGLEMENT SUR S	42 283,74	16 006,95	26 276,79
787500	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX	223,03	2 699,74	-2 476,71
TOTAL REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES		42 506,77	18 706,69	23 800,08
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		81 646,21	329 341,43	-247 695,22
TOTAL GÉNÉRAL		111 855 117,51	100 863 745,30	10 991 372,21

M

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ACHATS				
ACHATS DE MARCHANDISES				
607200	ACHAT LENTILLES LE PUY PRIX DE	1 889 804,19	1 169 955,16	719 849,03
607207	ACHATS LENTILLES VERTES PRIX D	3 377,00	1 084,60	2 292,40
607210	ACHATS CEREALES CULTURE BRUTS	12 137 051,76	12 271 712,45	-134 660,69
607220	ACHATS CEREALES NEGOCE BRUTS	231 987,40	399 252,57	-167 265,17
607250	SECHAGE SUR ACHATS CEREALES	-56 584,23	-9 984,99	-46 599,24
607260	BONIFICATIONS/REFACTIONS P S	-4 166,38	-12 386,62	8 220,24
607290	REFACTIONS DIVERSES	87 978,04	118 226,46	-30 248,42
607300	ACHATS BLE APPORT	120 890,35	215 526,84	-94 636,49
607330	ACHATS BLE NON ADHERENTS	19 776,81	22 156,92	-2 380,11
607450	ACHATS LENT. PUY PRIX BASE NON	131 588,54	82 275,65	49 312,89
607490	DEBOUCLAGE CONTRAT CEREALES MA	174 525,00		174 525,00
607500	ACHATS DE MARCHANDISES	68 986 497,56	62 256 145,04	6 730 352,52
607530	REAJUSTEMENT ACHATS MSES DETER	689 651,42	631 313,95	58 337,47
607535	REAJUSTEMENT MSES DONS ALIMENT	18,16		18,16
607540	REAJUSTEMENT MSES SUR VOL MAGA	29 876,22	34 377,00	-4 500,78
607580	REAJUSTEMENT DEMARQUE	255 536,47	107 615,71	147 920,76
607690	ACHATS E COMMERCE	57 334,97	40 969,29	16 365,68
608720	FRAIS PLATEFORME S/ACHATS MARC	25 481,80	5 804,00	19 677,80
608730	TRANSP NON AFFECT S/ACH MARCHA	2 276,18	1 259,66	1 016,52
608740	TRANSP AFFECTE S/ACHATS MARCHA	1 146 206,15	1 097 237,03	48 969,12
609700	RRRO DEDOMAGEMENT LITIGE MARCH	-8 562,45	-18 616,41	12 053,96
609751	R R R O AFFECTES S/MARCHANDISE	-2 481 023,21	-2 331 241,25	-149 781,96
609765	DEDOMMAGEMENT DIVERS		-50,00	50,00
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES		83 441 521,55	76 082 633,06	7 358 888,49
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES				
603720	VARIAT STOCKS CEREALES-OLEAG-P	1 238 108,39	300 497,09	937 609,30
603750	VARIAT STOCKS MARCHANDISES	-857 824,02	-514 353,03	-343 470,99
TOTAL VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES		380 282,37	-213 855,94	594 138,31
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
602210	ACHATS COMBUSTIBLES STOCKES	44 073,51	36 649,79	7 423,72
602610	ACHAT EMBALLAGES PERDUS STOCKE	2 440,28	2 772,54	-332,26
602625	ACHATS SACHE VIDE DECHETS	22 277,41	22 324,79	-47,38
602650	ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES	77 690,89	81 052,58	-3 361,69
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		146 482,09	142 799,70	3 682,39
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
603221	VARIAT STOCKS COMBUSTIBLES	1 060,21	1 009,06	51,15
603265	VARIAT STOCKS EMBALLAG RECUPER	-23 550,70	-11 050,99	-12 499,71
TOTAL VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR		-22 490,49	-10 041,93	-12 448,56
TOTAL ACHATS		83 945 795,52	76 001 534,89	7 944 260,63
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606110	EAU	64 443,40	67 537,60	-3 094,20
606120	ELECTRICITE	430 792,03	332 140,76	98 651,27

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
606130	CARBURANTS NON STOCKES	14 169,85	7 781,56	6 388,29
606140	GAZ DE VILLE (NON STOCKE)	224 023,33	139 108,87	84 914,46
606320	FOURNIT ENTRETIEN,PETIT EQUIP	265 234,82	240 282,26	24 952,56
606325	FOURNITURES : CONSOMMATION MAG	60 104,09	53 622,20	6 481,89
606330	ACHATS EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	41 452,28	37 417,15	4 035,13
606410	FOURNITURES DE BUREAU (NON STO	24 079,69	25 244,82	-1 165,13
606500	ACHATS PRODUITS VETERINAIRES	67,78	22,57	45,21
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		1 124 367,27	903 157,79	221 209,48
SOUS-TRAITANCE GENERALE				
611120	PRESTATION EDITIQUE	48 489,37	48 925,72	-436,35
611130	PREST. COMMUNICATION MAILING	40 511,93	42 083,49	-1 571,56
611150	PRESTATIONS DIFFUSION AUDIO/VI	910,68	860,00	50,68
611200	PRESTATIONS ENSACHAGE		9 370,02	-9 370,02
611210	PRESTATIONS STOCKAGE HORS GROU	26 337,17		26 337,17
611220	PRESTATIONS SECHAGE, RECEPTION	15 458,73	21 296,89	-5 838,16
611240	PRESTATION EPANDAGE	273 585,64	296 197,61	-22 611,97
611270	PRESTATIONS NETTOYAGES DIVERS	18 465,59	15 404,09	3 061,50
611275	PRESTATIONS NETTOYAGE IMMOBILI	17 907,00	8 216,00	9 691,00
611280	PRESTATIONS CARTES DE FIDELITE	18 341,98	14 839,44	3 502,54
611290	PREST. AMENAGT MAGASINS(THEMES	4 072,50	5 572,00	-1 499,50
611300	PRESTATIONS CONSEILS,APPUIS TE	6 934,11	1 744,08	5 190,03
611305	PRESTATION SUIVI PARCELLE	62 310,27	30 685,50	31 624,77
611310	PREST. DISTRIBUTIONS PUBLICITA	48 732,80	61 373,94	-12 641,14
611340	PREST. CERTIFICATIONS,AUDIT QU	15 995,20	18 969,34	-2 974,14
611360	PRESTATIONS DERATISATION DESIN	20 675,91	17 834,12	2 841,79
611370	PRESTATIONS TRAITEMENT DECHETS	132 230,96	130 712,99	1 517,97
611375	PRESTATION ABONNEMENT METEO	1 321,20	680,85	640,35
611380	PREST. PHOTOCOPIES,DVPT PHOTOS		6,00	-6,00
611390	PREST. FORMATIONS NON IMPUTABL	10 172,45	6 396,92	3 775,53
611397	PRESTATIONS ANCRE DE LEVAGE	200,00		200,00
611400	AUTRES PRESTATIONS HORS GROUPE	23 484,97	9 129,64	14 355,33
611410	PRESTATIONS USINE		553,66	-553,66
611430	PRESTATION EQUARISSAGE	353,00	1 234,55	-881,55
611440	PRESTATION E.COMMERCE	24 120,00	13 376,00	10 744,00
611450	PRESTATIONS WEB ET INTERNET	11 035,97	2 685,17	8 350,80
611460	PRESTATIONS GARDIENNAGE	58 167,57	55 504,50	2 663,07
611470	PRESTATIONS SECURITE	15 731,01	14 146,83	1 584,18
611475	PRESTATIONS GESTION DE L EAU	4 031,07	3 759,56	271,51
611485	PRESTATION INTRUM	2 516,53	516,00	2 000,53
611510	PRESTATIONS STOCKAGE INTRA-GRO	14 910,03	21 440,25	-6 530,22
611600	PRESTATIONS STOCKAGE VILLEFRAN	12 121,18	23 180,47	-11 059,29
611605	PRESTATIONS TELLINES	1 426,48	7 551,97	-6 125,49
611613	PRESTATION CONVENTION EUREA DI	1 163 789,95	1 017 437,87	146 352,08
611615	PRESTATION CONVENTION EUREA SE	3 335 617,00	3 195 418,00	140 199,00
611630	PRESTATION FABRICATION BULK	28 336,00		28 336,00
611650	PRESTATIONS PARC AUTOMOBILE	239 922,33	207 398,15	32 524,18

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
611670	PRESTATIONS SAV ET MAT	3 119,82	1 744,07	1 375,75
611680	prestation personnel garage	495,00	44,16	450,84
611905	prestation GIE INTERGAM	253 201,00	264 765,00	-11 564,00
611908	PRESTATIONS ESV	-184,54	1 414,47	-1 599,01
611915	PRESTATION CONVENTION MAINTENA	68 220,00	50 196,00	18 024,00
611932	PRESTATION CONVENTION FLEUREA		4 468,00	-4 468,00
TOTAL SOUS-TRAITANCE GENERALE		6 023 067,86	5 627 133,32	395 934,54
LOCATIONS				
613210	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 015 484,60	1 821 758,16	193 726,44
613220	LOCATIONS DE SALLES	915,00	562,00	353,00
613230	LOCATION BUREAUX ET SERVICES	7 963,36	7 614,24	349,12
613510	LOCATIONS MATERIELS ET OUTILLA	319 123,63	278 215,47	40 908,16
613520	LOCATIONS MATERIELS DE TRANSPO	1 409,36	361,83	1 047,53
613530	LOCATIONS MAT. BUREAU ; INFO.	25 416,79	36 063,69	-10 646,90
613540	HEBERGEMENT SYSTEME EXPLOITATI	-12 206,80	1 176,00	-13 382,80
TOTAL LOCATIONS		2 358 105,94	2 145 751,39	212 354,55
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE				
614000	CHARGES LOCATIVES	4 221,50	2 647,00	1 574,50
TOTAL CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE		4 221,50	2 647,00	1 574,50
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615210	ENTRETIEN DES BIENS IMMOBILIER	171 446,50	139 308,38	32 138,12
615220	SERVICE DE NETTOYAGE IMMOBILIE	21 307,07	20 405,78	901,29
615230	ENTRETIEN NETTOYAGE ESPACES VE	37 072,35	33 673,71	3 398,64
615510	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAG	52 478,99	33 428,44	19 050,55
615520	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	610,00	525,00	85,00
615530	ENTRETIEN MATERIEL AUTOMOBILE	802,56		802,56
615535	ENTRETIEN EXTERNE MATERIEL TRA	3 429,92	165,74	3 264,18
615600	MAINTENANCE - CONTRAT D'ENTRE	175 931,22	171 161,97	4 769,25
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		463 078,61	398 669,02	64 409,59
PRIMES D'ASSURANCES				
616118	ASSURANCES MULTIRISQUE CE		786,70	-786,70
616120	ASSURANCES ADMINISTRATEURS	1 995,15	1 995,15	
616122	ASSURANCES SILOS ET ENGRAIS	79 621,42	71 738,34	7 883,08
616123	ASSURANCES MAGASINS DOMMAGE BI	41 373,71	38 014,62	3 359,09
616126	ASSURANCES FEURS DOMMAGE BIENS	41 338,99	35 287,75	6 051,24
616127	ASSURANCES PERTE EXPLOITATION	42 453,79	40 045,07	2 408,72
616130	ASSURANCES TOUS RISQUES CHANTI	1 145,69		1 145,69
616140	ASSURANCES BRIS DE MACHINES SE	125,80	117,44	8,36
616190	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVI	31 905,50	61 887,73	-29 982,23
616195	ASSURANCE RC MANDATAIRES SOCIA	1 254,19	3 841,56	-2 587,37
616200	ASSURANCE ATTEINTE ENVIRONNEME	5 349,57	11 240,42	-5 890,85
616385	ASSURANCES KMS AUTO DU PERSONN	5 831,20	5 570,25	260,95
616390	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	604,36	559,76	44,60
616391	ASSURANCE FRET+	1 478,42	1 424,79	53,63
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		254 477,79	272 509,58	-18 031,79

Détail des comptes - Charges

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ETUDES ET RECHERCHES				
617100	ANALYSES SCIENTIFIQUES	22 653,45	25 183,00	-2 529,55
617200	ANALYSE DE SOL	22 393,80	24 558,56	-2 164,76
617300	FRAIS D'EXPERIMENTATION AGRONO		9 869,00	-9 869,00
617400	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE	25 972,21	19 238,50	6 733,71
TOTAL ETUDES ET RECHERCHES		71 019,46	78 849,06	-7 829,60
DIVERS				
618300	DOCUMENTATION	2 228,81	1 412,90	815,91
618500	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAI	5 717,30	7 729,86	-2 012,56
TOTAL DIVERS		7 946,11	9 142,76	-1 196,65
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE				
621100	PERSONNEL INTERIMAIRE	1 659,45		1 659,45
TOTAL PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE		1 659,45		1 659,45
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622200	COMMISSION SUR BONS D ACHAT	1,25		1,25
622220	AUTRES COMMISSIONS SUR VENTES	27 731,46	18 689,00	9 042,46
622230	AUTRES COMMISSIONS SUR ACHATS	51 627,92	29 367,41	22 260,51
622240	COMMISSIONS VENTES E COMMERCE	8 132,49	6 049,62	2 082,87
622610	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	7 200,00	7 200,00	
622620	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX CO	36 900,50	35 066,47	1 834,03
622630	HONORAIRES D'AVOCATS	1 492,98	2 988,72	-1 495,74
622670	HONORAIRES ACTES VETERINAIRES	757,88	939,87	-181,99
622680	AUTRES HONORAIRES	20 598,55	24 968,62	-4 370,07
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	6 810,16	6 027,59	782,57
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		161 253,19	131 297,30	29 955,89
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	9 040,46	10 655,33	-1 614,87
623300	FOIRES FETES ET EXPOSITIONS	41 702,55	42 570,85	-868,30
623310	INAUGURATION-ANNIVERSAIRE-EVEN	10 613,82	3 994,06	6 619,76
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	17 973,86	13 588,02	4 385,84
623500	BON D ACHAT	20 652,92	27 758,67	-7 105,75
623520	BONS D ACHATS SOGEC	29 637,00	20 737,54	8 899,46
623525	BON D ACHAT EX AVEAL	831,00		831,00
623530	BONS D'ACHAT ALIMENTS CHIENS C	8 107,00	6 665,00	1 442,00
623570	CHEQUES CADHOC	54 607,90	53 176,04	1 431,86
623580	CHEQUES TIR GROUPE	32 210,78	27 220,08	4 990,70
623585	CHEQUES KADEGS	44 648,85	49 725,03	-5 076,18
623600	CATALOGUES - IMPRIMES PUBLICIT	44 687,77	53 778,03	-9 090,26
623610	P.L.V - I.L.V - CALICOTS	54 592,55	38 446,02	16 146,53
623700	ENSEIGNES -Panneaux Publicita	16 601,19	18 216,35	-1 615,16
623800	AUTRES FRAIS PUBLICITAIRES	2 121,12	7 307,33	-5 186,21
623810	PUBLICITE SUR SITE WEB ET INTE	8 029,10	5 022,00	3 007,10
623850	DONS COURANTS	380,00	1 639,37	-1 259,37
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		396 437,87	380 499,72	15 938,15

AL

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624130	TRANSPORT SUR ACHATS FRAIS GEN	646,00		646,00
624200	TRANSPORTS SUR VENTES	207 653,60	124 997,03	82 656,57
624320	TRANSPORTS ENTRE ETABLISSEMENT	408 365,39	387 872,62	20 492,77
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		616 664,99	512 869,65	103 795,34
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625610	DEPLACEMENTS -MISSIONS DU PERS	40 779,01	43 176,13	-2 397,12
625620	DEPLACEMENT-MISSION ADMINISTRA	21 426,51	30 340,57	-8 914,06
625630	DEPLACEMENTS-FRAIS KILOMETRIQU	48 907,37	54 426,26	-5 518,89
625700	RECEPTIONS	26 114,93	21 846,76	4 268,17
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		137 227,82	149 789,72	-12 561,90
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626100	FRAIS POSTAUX	71 954,77	66 607,53	5 347,24
626150	FRAIS POSTAUX COMMUNICATION	46 620,26	49 910,59	-3 290,33
626200	TELEPHONE	13 910,67	17 359,41	-3 448,74
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		132 485,70	133 877,53	-1 391,83
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627200	COMMISSIONS-FRAIS EMISSION EMP	1 300,00	1 920,00	-620,00
627500	FRAIS SUR EFFETS FOURNISSEURS	3,40	270,06	-266,66
627510	FRAIS SUR EFFETS CLIENTS	101,34	69,24	32,10
627805	COMMISSIONS CARTES/LOCATION TP	103 696,21	94 401,21	9 295,00
627806	COMMISSIONS DE MOUVEMENTS	15 559,93	14 547,42	1 012,51
627815	ABONNEMENTS ET RELEVES TELETRA	2 303,28	1 427,32	875,96
627835	FRAIS DE VIREMENTS	2 850,43	2 343,66	506,77
627840	FRAIS TENUE DE COMPTE	2 245,98	2 247,96	-1,98
627845	FRAIS SUR OPPOSITION,IMPAYES,R	203,49	285,20	-81,71
627850	FRAIS COMMISSIONS ANNUELLE REE	3 945,58	5 235,00	-1 289,42
627851	FRAIS SERVICES E TRANSACTIONS	204,00	204,00	
627860	FRAIS CIRCULARISATION CAC	250,00	661,40	-411,40
627865	FRAIS DE RECHERCHE,INFORMATION	63,58	208,10	-144,52
627870	COMMISSION ANALYSE DE COMPTE		395,00	-395,00
627875	COMMISSION SUR PRELEVEMENT CLI	3 093,38	2 089,70	1 003,68
627880	FRAIS VIREMENT COMMERCIAUX	1 293,90	791,55	502,35
627885	COMMISSION CENTRALISATION CASH	2 177,50	1 206,00	971,50
627890	COMMISSIONS SUR COMPTE A TERME	9 621,87	7 677,31	1 944,56
627892	FRAIS TENUE COMPTE EPARGNE SAL	10,48	10,18	0,30
627895	AUTRES COMMISSIONS DIVERSES	5 937,33	2 012,41	3 924,92
627896	COMMISSION PAIEMENT X FOIS		336,67	-336,67
627897	COMMISSION PAIEMENT X FOIS ALM	2 421,56	355,20	2 066,36
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		157 283,24	138 694,59	18 588,65
DIVERS				
628310	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	50 978,55	45 033,19	5 945,36
628400	FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSON		470,00	-470,00
628500	GRATIFICATIONS DE STAGES	5 429,00	4 943,24	485,76
628600	FRAIS DIVERS ASSEMBLEE ET CONS	44 566,11	33 006,83	11 559,28

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL DIVERS		100 973,66	83 453,26	17 520,40
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		12 010 270,46	10 968 341,69	1 041 928,77
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES				
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	89 013,95	82 129,07	6 884,88
633400	PARTICIPATION CONSTRUCTION	30 433,21	28 766,52	1 666,69
633500	TAXE APPRENTISSAGE	50 767,25	47 122,15	3 645,10
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		170 214,41	158 017,74	12 196,67
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635120	TAXES FONCIERES	149 048,00	145 142,50	3 905,50
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 933,07	4 998,93	-2 065,86
635160	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	127 028,00	182 416,00	-55 388,00
635170	COTISATION VALEUR AJOUTEE (CVA	41 105,00	19 316,00	21 789,00
635180	REDEVANCE POLLUTION DIFFUSE	-3 860,43	-4 703,26	842,83
635420	DROITS ENREGISTREMENT ET TIMBR	8 183,00		8 183,00
637600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 831,00	1 906,00	-75,00
637800	TAXES DIVERSES	33 180,37	26 005,11	7 175,26
637820	TAXES SURFACES DE VENTE	90 649,00	89 222,00	1 427,00
637830	TGAP SUR LES IMPRIMES GRATUITS	701,93	800,95	-99,02
637840	TAXE CVO COLLECTE GRAIN	-2 766,46	5 192,63	-7 959,09
637900	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 642,49	23 878,01	-1 235,52
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		470 674,97	494 174,87	-23 499,90
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		640 889,38	652 192,61	-11 303,23
CHARGES DE PERSONNEL				
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641110	SALAIRES DE BASE	5 534 261,32	5 132 724,56	401 536,76
641120	HEURES SUPPLEMENTAIRES	46 841,60	39 404,87	7 436,73
641125	Repos compensateur	513,65	8 899,79	-8 386,14
641200	CONGES PAYES	646 006,23	577 572,63	68 433,60
641310	REGLEMENT 13E MOIS	570 506,92	542 651,15	27 855,77
641320	PRIME D ANCIENNETE	331 331,04	308 265,19	23 065,85
641340	AUTRES PRIMES PAYEES	339 545,48	330 142,76	9 402,72
641350	PRIME REPAS SALARIE	146,95	174,06	-27,11
641420	AUTRES INDEMNITES	19 684,58	3 350,00	16 334,58
641440	AUTRES INDEMNITES NON IMPOSABL	58 195,52	3 644,73	54 550,79
641450	PRIME VALEUR AJOUTEE		-22 574,62	22 574,62
641810	COMPLEMENT DE SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
641820	CONGES PAYES-MONTANT BRUT A PA	76 845,55	65 300,12	11 545,43
641830	COMPTE EPARGNE TEMPS A PAYER	4 764,45	6 074,33	-1 309,88
641834	AUTRES PRIMES-MONTANT BRUT A P	28 390,92	8 892,59	19 498,33
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		7 705 034,21	7 004 522,16	700 512,05
CHARGES SOCIALES				
645110	COTISATIONS MSA-ASSURANCES SOC	989 752,72	948 173,56	41 579,16
645120	COTISATIONS MSA-ALLOCAT FAMILI	253 912,77	234 178,24	19 734,53
645150	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL 8%	20 822,47	19 370,69	1 451,78

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
645160	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL PE	15 979,07	-5 271,41	21 250,48
645310	COTISATIONS CCPMA	90 295,12	80 910,55	9 384,57
645324	COTISATIONS CAMARCA	501 037,56	468 311,56	32 726,00
645325	CAISSE RETRAITE CADRE (CRCCA)	6 245,54	7 561,96	-1 316,42
645400	COTISATIONS ASSEDIC	320 043,76	290 871,85	29 171,91
645820	COTISATIONS GROUPAMA DECES	46 172,10	42 689,62	3 482,48
645850	COTISATION MUTUELLE GROUPAMA	57 182,90	48 248,74	8 934,16
647200	VERSEMENT au COMITE D'ENTREPRI	74 661,89	69 293,18	5 368,71
647210	SUBVENTION 0,2% COMITE D'ENTRE	14 932,45	13 858,97	1 073,48
647500	MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACI	33,51	1 236,43	-1 202,92
647600	MEDAILLES DU TRAVAIL	3 295,78	2 334,52	961,26
647800	ABONDEMENT /VERSEMENT P.E.E.	75 981,31	79 729,53	-3 748,22
TOTAL CHARGES SOCIALES		2 470 348,95	2 301 497,99	168 850,96
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648100	FRAIS DIVERS PERSONNEL	100,00	1 415,60	-1 315,60
648220	CHARGES PATRONALES S/CONGES A	32 680,45	15 858,40	16 822,05
648250	PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRANS	137,50	86,50	51,00
648300	DEPENSES DE FORMATION	67 900,15	57 690,51	10 209,64
648330	CHARGES PATRONALES SUR CET A P	1 883,26	1 851,24	32,02
648334	CHARGES PATRONALES S/PRIMES A	12 366,14	218,05	12 148,09
TOTAL AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		115 067,50	77 120,30	37 947,20
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		10 290 450,66	9 383 140,45	907 310,21
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS				
681113	DOTAT AMORTISS CONCESSIONS,BRE	2 300,03	2 894,97	-594,94
681122	DOTAT AMORTISS AGENC AMENAG TE	55 710,77	58 463,53	-2 752,76
681123	DOTAT AMORTISS CONSTR ENSEMB I	557 464,57	564 309,65	-6 845,08
681124	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR ENS	77 492,89	76 551,01	941,88
681126	DOTAT AMORTISS CONSTR/SOL D'AU	11 882,82	16 825,03	-4 942,21
681127	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR NON	81 508,88	80 050,91	1 457,97
681128	DOTAT AMORTISS INSTAL COMPL SP	214 989,20	224 356,99	-9 367,79
681129	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR SOL	10 779,11	4 804,61	5 974,50
681131	DOTAT AMORTISS MATERIELS OUTIL	328 784,04	297 232,38	31 551,66
681135	DOTAT AMORTISS MATER BUREAU-IN	32 380,94	29 238,13	3 142,81
681136	DOTAT AMORTISS MOBILIER	5 783,98	6 128,55	-344,57
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		1 379 077,23	1 360 855,76	18 221,47
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681710	DOTAT PROVIS DEPRECIATION STOC	228 500,00	215 500,00	13 000,00
681741	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES CLI	46 545,10	73 116,18	-26 571,08
681742	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES ADH	41 595,79	282 936,52	-241 340,73
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		316 640,89	571 552,70	-254 911,81
PROVISIONS				
681510	DOTAT PROVIS RISQUES ET CHARGE	416 029,00	425 182,73	-9 153,73
681530	DOTAT. PROVIS/PENSION,OBLIGAT	40 826,00	32 228,00	8 600,00
TOTAL PROVISIONS		456 855,00	457 408,73	-553,73

Détail des comptes - Charges

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		2 152 573,12	2 389 817,19	-237 244,07
AUTRES CHARGES				
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE				
651100	REDEVANCES CONCESSIONS,MARQUES	12 618,92	15 471,67	-2 852,75
651800	DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUC	10 754,20	13 980,40	-3 226,20
651810	FRANCHISE GAMM VERT	464 818,00	430 548,00	34 270,00
653100	INDEMNISATION DES ADMINISTRATE	56 979,00	54 125,60	2 853,40
654100	PERTES CREANCES IRRECOURV EXER	2 592,81	726,12	1 866,69
654400	PERTES CREANCES IRRECOURV EXE	7 109,63	29 669,42	-22 559,79
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	119,24	14,45	104,79
658100	FRAIS SUR CONTRAT	40,00		40,00
658300	DIVERSES CHARGES ECART CAISSE/	12 994,54	3 424,18	9 570,36
658400	DIVERSES CHARGES SOLDE TIERS	1 720,85	928,34	792,51
658500	DIVERSES CHARGES VOL FAUX BILL	240,00	3 206,58	-2 966,58
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		569 987,19	552 094,76	17 892,43
TOTAL AUTRES CHARGES		569 987,19	552 094,76	17 892,43
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
686625	DOTATION PROVISION SUR INTERET	137 110,76	28 039,30	109 071,46
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		137 110,76	28 039,30	109 071,46
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
661260	INTERETS SUR EMPRUNTS CRCA	21 309,01	25 070,27	-3 761,26
661263	INTERETS SUR EMPRUNTS BNP	199,41	435,92	-236,51
661264	INTERETS SUR EMPRUNTS S.GENERA	15 694,10	7 723,96	7 970,14
661265	INTERETS SUR EMPRUNTS CREDIT L	2 106,07	2 167,90	-61,83
661266	INTERETS SUR EMPRUNTS C.M.U.	39 404,49	19 121,11	20 283,38
661272	INTERETS SUR EMPRUNTS CREDIT C	18 703,09	22 727,74	-4 024,65
661273	INTERETS SUR EMPRUNTS BPI	22 938,18		22 938,18
661520	INTERETS C-COUR FINANCIERS GRO	58 769,73	98 577,31	-39 807,58
661610	INTERETS DECOUVERTS BANCAIRES(	984,48	22 163,53	-21 179,05
661810	PENALITE/PAIEMENT TARDIF/DETTES		2,56	-2,56
665411	ESCOMPTE ACCORDES AUX CLIENTS	23 067,80	18 103,55	4 964,25
665453	ESCOMPTE ACCORDES AUX ADHEREN	114 457,84	89 995,73	24 462,11
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		317 634,20	306 089,58	11 544,62
TOTAL CHARGES FINANCIERES		454 744,96	334 128,88	120 616,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT DE GESTION				
671100	PENALITES SUR MARCHES/PAIEMENTS TARDIFS		3 716,88	-3 716,88
671300	DONS,LIBERALITES	410,00	320,00	90,00
671800	AUTRES CHARGES EXCEPT S/OPERAT	19 575,86	38 350,57	-18 774,71
671870	CHARGES EXCEPT. SINISTRE STOCK	10 721,35	55 998,80	-45 277,45
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		30 707,21	98 386,25	-67 679,04
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675220	V N C AAI TERRAIN	2 935,15		2 935,15

Détail des comptes - Charges

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
675230	V N C CONSTRUCT ENSEMBLE IMMOB	786,49	1 688,19	-901,70
675240	V N C I.A.A. CONSTRUCT ENSEMB		1 780,82	-1 780,82
675260	V N C CONSTRUCTION SUR SOL D'A		925,78	-925,78
675270	V N C I.A.A. CONSTRUCT NON PRO	226,22		226,22
675280	V N C INSTALLAT COMPLEXE SPECI	4 434,22	4 047,99	386,23
675310	V N C MATERIELS ET OUTILLAGES	4 952,97	3 111,59	1 841,38
675610	V N C IMMOBILISATIONS FINANCIE	1 579,37	2 188,00	-608,63
	TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL	14 914,42	13 742,37	1 172,05
	DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS			
687300	DOTAT PROVIS REGLEMENTEE S/STO	27 468,67	128 356,33	-100 887,66
	TOTAL DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS	27 468,67	128 356,33	-100 887,66
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 090,30	240 484,95	-167 394,65
	PARTICIPATION SALARIES EXPANSION			
	PARTICIPATION SALARIES EXPANSION			
691010	INTERESSEMENT DES SALARIES	323 373,25		323 373,25
691020	PARTICIPATION DES SALARIES	42 077,90	80 533,65	-38 455,75
	TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION	365 451,15	80 533,65	284 917,50
	TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION	365 451,15	80 533,65	284 917,50
	IMPOTS SUR LES BENEFICES			
	IMPOTS SUR LES BENEFICES			
695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 142 198,00	87 034,00	1 055 164,00
698900	INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-1 038 970,00	-733 415,00	-305 555,00
	TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	103 228,00	-646 381,00	749 609,00
	TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	103 228,00	-646 381,00	749 609,00
	TOTAL GÉNÉRAL	110 606 480,74	99 955 888,07	10 650 592,67

ANNEXES



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société a augmenté sa participation dans la société EUREA par la souscription de 140 000 nouvelles actions pour un montant de 7 000 000€. Cette souscription s'est réalisée par la compensation de la créance rattachée à des participations.

Notre société a aussi acquis au cours de cet exercice 100% du capital d'AGRI SUD EST Centre et BIO AGRI auprès de la société EUREA pour un montant de 7 700 000€ pour la société AGRI SUD EST Centre et 100 000€ pour la société BIO AGRI.

REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les convention générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le plan comptable utilisé est conforme au plan comptable révisé applicable aux coopératives agricoles et leurs unions (Arrêté 02/07/86).

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPARABILITE DES COMPTES, CHANGEMENT DE METHODE OU DE MODALITES SIGNIFICATIVES

Néant.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Sont inclus dans ce compte :

- les logiciels informatiques qui sont amortis sur une durée de 1 à 4 ans prorata temporis,
- le droit de bail acquis par l'entreprise,
- l'acquisition promesse de vente liée à crédit-bail immobilier.
- les fonds de commerce ne sont pas amortis car leur durée d'utilisation est non limitée. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en fonction de la rentabilité dégagée par l'activité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le règlement de la CRC 2-10 du 12 décembre 2002 est appliqué dans les comptes de la société.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Durée
Aménagements terrains	L	5 à 40 ans
Constructions		
1. Immeubles commerciaux :		
- Préparation plateforme	L	11,17 à 40 ans
- Gros œuvre	L - D	1 à 40 ans ; 10 ans
- Constructions spécifiques & annexes	L	10 à 20 ans
- Agencements des terrains	L	18,17 à 20 ans
- Agencements du magasin	L	10 à 15 ans
2. Entrepôt logistique		
- Préparation plateforme	L	40 ans
- Gros œuvre	L	40 ans
- Agencements des terrains	L	20 ans
- Installations techniques & agencements	L	10 à 20 ans
3. Silos		
- Préparation plateforme	L	10 à 40 ans
- Gros œuvre	L	10 à 40 ans
- Agencements des terrains	L	10 à 20 ans
- Installations techniques & agencements	L	10 à 20 ans
- Agencement	L	20 ans
- Séchoir	L	15 ans
- Silo/cellules	L	20 ans
- Manutention	L	15 ans
4. Autres		
Installations techniques, mat.outillage	L - D	1 à 25 ans ; 4 à 7 ans
Install. générales agencs, aménagts	L	2 à 20 ans
Matériel de transport	L	2 ans
Matériel de bureau et informatique	L - D	1 à 5 ans ; 3 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire des titres est déterminée, en général, par référence à la quote-part de capitaux propres détenue, ou éventuellement de l'actif net réévalué des éléments incorporels ou corporels sur la base d'évaluations d'expert, réajustées chaque année.

STOCKS ET EN COURS

Stock de marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stock de céréales

Les céréales sont valorisées au prix d'achat moyen pondéré sur la campagne augmenté d'un complément de prix le cas échéant.

Stock de consommables et emballages

Ils sont valorisés au dernier prix d'achat.

* Sur le plan de la présentation les emballages sont désormais regroupés avec les approvisionnements.

Provision stock

* Stock mort : une provision est constituée quand il y a aucun achat, ni vente sur l'exercice.

* Stock dormant : une provision est constituée quand les quantités en stock au 30 juin sont supérieures aux ventes de l'exercice.

* Stock autres produits : une provision est constituée quand les stocks dont le prix de commercialisation constaté à l'arrêté est inférieur au PAMP servant à valoriser ce stock.

* Stocks produits périssables : le taux de provision est variable suivant les types de produit.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients en retard d'échéance font l'objet d'une appréciation d'un risque de non-paiement. Une provision individuelle est constituée en fonction de ce risque et des garanties prises.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.



Il s'agit exclusivement de provisions pour hausse des prix constituées au cours des 6 derniers exercices, ainsi que d'amortissements dérogatoires.
La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les résultats exceptionnels.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont étalées et reprises en compte de résultat, sur une durée identique à celle des investissements sur lesquelles elles ont porté.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée :- lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

- lorsque les engagements connus à l'arrêté sur les contrats d'approvisionnement sont inférieurs à la valorisation de l'inventaire.

* Provisions pour pensions et retraites l'évaluation des engagements liés à la retraite sont comptabilisés dans l'application de la recommandation de la CRC n°03-R.01.

Hypothèses retenues :

- Chiffrage pour tous les salariés présents à la clôture de l'exercice.
- Droits acquis pour un départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans, sauf pour les salariés ayant été recensés comme pouvant bénéficier d'un départ volontaire à 60 ans.
- Taux de turn over moyen du groupe calculé par tranche d'âge, en prenant le nombre de salariés sortis par tranche d'âge sur les 3 dernières années (hors mutation dans le groupe, décès et départ en retraite) ramené au nombre de salarié par tranche d'âge présents.

-29 ans	15,13%
30 - 39 ans	10,46%
40 - 49 ans	4,53%
50 - 59 ans	4,34%
60 ans et +	0,00%

- Table de mortalité INSEE F2015 - F2017

- Taux d'actualisation 3,00%.

- Taux d'augmentation des salaires :

-29 ans	4,50%
30 - 39 ans	4,00%
40 - 49 ans	3,50%
50 - 59 ans	3,50%
60 ans et +	3,50%

- Depuis l'exercice clos au 30/06/2016, prise en compte des charges sociales dans leur totalité pour l'ensemble des salariés, y compris pour les salariés présents avant le 01/07/2008, de façon à harmoniser le calcul de la provision pour l'ensemble des salariés et refléter au plus juste la réalité de l'engagement retraite à la fin de l'exercice.

Montants retenus :

- Montant global chiffré	1 083 680 €
- Montant externalisé	108 787 €
- Montant provision	974 893 €

* Provisions sur contrats de matières premières

Lorsque les engagements connus à l'arrêté sur les contrats d'approvisionnements sont inférieurs à la valorisation de l'inventaire, une provision pour risque est comptabilisée.
Pour cet exercice le montant de la provision constituée est de 0 €.

* Provisions cartes de fidélité

Une provision est constituée chaque année pour le risque encouru par la société, sur les points de fidélité acquis par les porteurs de carte encours de validité et non utilisés. Le montant de la provision comptabilisée en fin d'exercice est de 395 029 €.

* Autres provisions pour risques et charges

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires commissaires aux comptes : le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes est de 36 900,50 €.

IS : INCIDENCES DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Les mouvements de la provision pour hausse des prix constatés sur l'exercice génère un résultat positif de 14 815,07 €, à généré un IS de 3 703,77 € et à contribué à améliorer le résultat net de l'exercice de 11 111,30 €.

SOCIETE CONSOLIDANTE

Notre société établit des comptes consolidés en tant que société mère.

INTEGRATION FISCALE

Notre société est la société tête de groupe d'intégration fiscale composée :

- EUREA
- EUREA IMMOBILIER
- AGRI SUD EST CENTRE
- EUREA SERVICES
- EUREA DISTRIBUTION
- SCI ST NIZIER
- SCI FORGES DE LA POMME
- COROL
- SCI DE LA PONCETIERE
- SCI ST ST GERMAIN
- SCI DE LA GLACIERE
- UCAPL
- FLEUREA

Chaque entité règle son impôt selon les conditions de droit commun. L'économie d'impôt constaté chaque année sur les sociétés déficitaires est acquise définitivement par la société tête de groupe. Sur cet exercice la société a constaté une charge d'impôt net de 65 136 €.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	708 517		
Terrains	2 520 619		67 718
Dont composants			
Constructions sur sol propre	15 372 126		
Constructions sur sol d'autrui	1 271 879		614 435
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 897 541		50 485
Install. techniques, matériel et outillage ind.	11 835 995		391 801
Installations générales, agenc., aménag.	1 981 467		86 621
Matériel de transport	14 200		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	668 682		131 708
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	45 876		21 473
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 608 384		1 364 240
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	22 753 907		14 866 938
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	155 572		92 103
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 909 479		14 959 041
TOTAL GENERAL	59 226 380		16 323 280

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			708 517	
Terrains		7 374	2 580 963	
Constructions sur sol propre		6 312	15 365 813	
Constructions sur sol d'autrui			1 886 314	
Constructions, installations générales, agenc.		7 217	1 940 808	
Installations techn., matériel et outillages ind.		82 211	12 145 584	
Installations générales, agencements divers		3 329	2 064 759	
Matériel de transport			14 200	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		264	800 126	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	45 876		21 473	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 876	106 707	36 820 041	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		7 050 604	30 570 240	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			247 675	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		7 050 604	30 817 915	
TOTAL GENERAL	45 876	7 157 311	68 346 474	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial	53 357			53 357
Autres immobilisations incorporelles	53 440	2 300		55 740
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 797	2 300		109 097
Terrains	821 434	55 711	4 439	872 706
Constructions sur sol propre	6 640 049	557 465	5 526	7 191 988
Constructions sur sol d'autrui	1 062 970	22 662		1 085 632
Constructions installations générales, agenc., aménag.	1 413 550	77 493	7 217	1 483 826
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 064 507	543 773	72 824	8 535 456
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 537 615	81 509	3 102	1 616 021
Matériel de transport	14 200			14 200
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651 936	38 165	264	689 837
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 206 260	1 376 777	93 372	21 489 666
TOTAL GENERAL	20 313 057	1 379 077	93 372	21 598 763

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

AL

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	1 241 618	27 469	42 284	1 226 803
Amortissements dérogatoires	56 597			56 597
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 298 215	27 469	42 284	1 283 400
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	934 067	40 826		974 893
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	425 183	416 029	425 183	416 029
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 359 250	456 855	425 183	1 390 922
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	4 573		223	4 350
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	50 845			50 845
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	215 500	228 500	215 500	228 500
Dépréciations comptes clients	384 092	225 252	384 092	225 252
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	655 009	453 752	599 815	508 946
TOTAL GENERAL	3 312 474	938 075	1 067 282	3 183 268
Dotations et reprises d'exploitation		773 496	996 735	
Dotations et reprises financières		137 111	28 039	
Dotations et reprises exceptionnelles		27 469	42 507	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 347 319	45 707	5 301 612
Prêts			
Autres immobilisations financières	247 675	247 675	
Clients douteux ou litigieux	537 178	537 178	
Autres créances clients	15 210 863	15 210 863	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	244 397	244 397	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 355 575	1 355 575	
Débiteurs divers	1 884 055	1 884 055	
Charges constatées d'avance	126 244	126 244	
TOTAL GENERAL	24 953 305	19 651 693	5 301 612

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	44 007	44 007		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	8 493 968	1 854 395	5 409 670	1 229 904
Emprunts et dettes financières divers	79 204	79 204		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 909 906	9 909 906		
Personnel et comptes rattachés	1 595 394	1 595 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 482 785	1 482 785		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 052 601	1 052 601		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	380 569	380 569		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	413 616	413 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 668	107 668		
Groupe et associés	9 279 507	9 279 507		
Autres dettes	1 619 534	1 619 534		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	106 162	106 162		
TOTAL GENERAL	34 564 920	27 925 347	5 409 670	1 229 904

Emprunts souscrits en cours d'exercice 2 100 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 712 858

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
UCAPL	7 622	100	7 729		420 850
La Chartreuse 43700 BRIVES CHARENSAC	83 684		7 729		41 152
AGRI SUD EST CENTRE	2 900 000	100	7 700 000		64 138 846
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	9 743 396		7 700 000		(280 709)
BIO AGRI	100 000	100	100 000		4 000 658
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	122 220		100 000		53 328
SCI DE LA GLACIERE	67 320	99,96	67 290		142 537
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	261 783		67 290		77 233
EUREA	11 635 225	95,69	9 618 258		
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	38 048 793		9 618 258		3 426 124
SCI DE LA PONCETIERE	305	95	290		1 014 794
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	2 686 421		290		451 562
SCI SAINT GERMAIN	305	95	290		45 679
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	43 458		290		24 557
AS LENTILLES	544 700	66	272 700		1 742 134
La Chartreuse 43700 BRIVES CHARENSAC	1 458 840		272 700		59 319
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
GIE INTERGAM	9 000	16,67	1 500		777 736
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	9 028		1 500		1
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

M

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	81 732,18	55 500,13	26 232,05
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	44 511,47	21 674,08	22 837,39
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		126 243,65	77 174,21	49 069,44
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	-9 729,01	-107 048,22	97 319,21
487510	PRDTS CONST. AVANCE CARTE CADE	-96 432,68	-86 286,72	-10 145,96
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-106 161,69	-193 334,94	87 173,25

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	2 741,82	3 141,43	-399,61
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	0,29	18,38	-18,09
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	454,43	580,25	-125,82
168846	INTERETS COURUS /emprunts C.M.	20 112,39	20 214,13	-101,74
168850	INTERETS COURUS/EMPUNTS CCF	2 300,74	2 746,96	-446,22
168870	INTERETS COURUS CREDIT LYONNAI	676,18	143,45	532,73
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		26 285,85	26 844,60	-558,75
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENU	269 237,84	145 840,11	123 397,73
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	140 728,90	161 368,81	-20 639,91
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	665 938,09	599 121,60	66 816,49
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		1 075 904,83	906 330,52	169 574,31
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	12 530,40	2 493,60	10 036,80
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		12 530,40	2 493,60	10 036,80
AUTRES DETTES				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	31 418,84	64 374,24	-32 955,40
453980	ASSOC COOP R.R.A. AV A ETABLI	15 156,36	29 354,57	-14 198,21
453996	ADHERENTS REM FID ALIM A PAYE	1 038 265,00	619 582,00	418 683,00
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FI DU	3 451,66	4 856,34	-1 404,68
468600	CHARGES A PAYER	151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL AUTRES DETTES		1 239 567,10	868 167,15	371 399,95
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428100	PERS. - COMPL SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	725 231,83	648 386,28	76 845,55
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	323 373,25		323 373,25
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	41 698,24	80 468,03	-38 769,79
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	79 498,47	91 786,07	-12 287,60
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	3 000,00	2 100,00	900,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	29 598,08	24 833,63	4 764,45
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	299 875,51	271 484,59	28 390,92
428680	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	12 962,30	16 998,86	-4 036,56
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	251 511,14	218 830,69	32 680,45
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	10 264,61	8 381,35	1 883,26
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	103 992,19	91 626,05	12 366,14
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	50 675,00	49 341,00	1 334,00
438680	TGAP SUR IMPRIMES GRATUITS	1 052,90	350,97	701,93
438685	TAXE AGEFIH A PAYER	12 673,00	8 332,00	4 341,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	16 289,29	25 272,21	-8 982,92
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 333,19	13 082,46	-11 749,27
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR	835,86	43,50	792,36
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 294,00	1 220,00	74,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	7 073,99	6 172,05	901,94

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	3 607,54	3 278,82	328,72
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	12 692,34	11 265,36	1 426,98
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	5 210,93	4 733,03	477,90
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	77 636,50	77 659,50	-23,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	125 709,00	205 131,00	-79 422,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUC	45 450,56	42 894,35	2 556,21
448680	CVAE A PAYER	9 999,00		9 999,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 837,26	22 531,07	306,19
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 323 373,98	1 926 202,87	397 171,11
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL CHARGES A PAYER		4 695 383,57	3 760 577,02	934 806,55

Handwritten signature

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	249 243,70	60 744,43	188 499,27
418110	CLIENTS FACTURES A ETABLIR ABO	433 550,28	256 002,67	177 547,61
453800	ASSOC COOP ADH.PROD NON ENCORE	237 951,45	169 700,04	68 251,41
453810	ADHERENTS FACTURES A ETABLIR A	2 733,86	2 816,51	-82,65
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		923 479,29	489 263,65	434 215,64
AUTRES CREANCES				
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 683 522,81	1 190 885,41	492 637,40
448680	CVAE A PAYER		207,00	-207,00
448700	ETAT - DEGREVEMENT A RECEVOIR		92,00	-92,00
455815	INT PRODUIT/CC FINANC STE DU G	2 091,06	2 969,91	-878,85
455825	INTERETS PRODUITS/C.C. FINAN.	629,08	307,54	321,54
468700	PRODUITS A RECEVOIR	37 472,26	35 607,69	1 864,57
TOTAL AUTRES CREANCES		1 723 715,21	1 230 069,55	493 645,66
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 647 194,50	1 719 333,20	927 861,30

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 640 380	140 713	327 112	4

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		46 601 864
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		46 601 864
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	1 308 448	562 852
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		756 976
Variations des subventions d'investissement	17 570	
Variations des provisions réglementées	14 815	
Autres variations	907 857	
Résultat de l'exercice		1 248 637
SOLDE		319 774
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		46 921 638

Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Détermination des écarts		Utilisation marge supplémentaire d'amortissement de l'exercice		Montant provision fin d'exercice
	Augmentation des montants bruts	Augmentation des amortissements	Suppl. amortissmnt	Eléments cédés	

Variation de la réserve de réévaluation

Rubriques	Montant début d'exercice	Diminutions dues aux cessions	Autres variations +/-	Montant fin d'exercice	Pour mémoire : Ecart incorporé au capital
Autres titres immobilisés	98 545			98 545	
TOTAL	98 545			98 545	

REPARTITION PAR SECTEUR D' ACTIVITE

Information non publiée eu égard au préjudice qu'elles pourraient causer à l'entreprise

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2025	Total 30/06/2024	%
Ventes de marchandises	106 115 451	659 828	106 775 280	95 248 525	12,10 %
Production services	2 098 003		2 098 003	1 741 622	20,46 %
TOTAL	108 213 455	659 828	108 873 283	96 990 147	12,25 %

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 708 760		1 708 760
Résultat exceptionnel à court terme	8 556		8 556
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	(365 451)		(365 451)
Impôt Intégration Fiscale		103 228	(103 228)
RESULTAT COMPTABLE	1 351 865	103 228	1 248 637



Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	1 226 803
Amortissements dérogatoires	56 597
Subventions d'investissement	207 783
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 491 183
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Participation des salariés	41 698
Autres	1 065 968
* Taxe grandes surfaces : 50 675 €	
* Provision retraite : 974 893 €	
* Effort construction : 40 400 €	
A déduire ultérieurement :	
TOTAL ALLEGEMENTS	1 107 666
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	383 517

IMPOT DU SUR :

CREDIT A IMPUTER SUR :

Eléments	Valeur brut	Valeur nette
Fonds de commerce : Brives Charensac		
Date d'acquisition : 01/01/1987		
Origine : rachat client SABAROT	24 392	0
Fonds de commerce : Landos		
Date d'acquisition : 01/08/1993		
Origine : D2A	11 434	0
Fonds de commerce : Brives Charensac		
Date d'acquisition : 02/04/2001		
Origine : Fusion D2A et COPCEL	17 532	0
Fonds de commerce : Saint-Chamond		
Date d'acquisition : 01/01/2009		
Origine : TUP JARDIVERT	366 787	366 787
Fonds de commerce : Marcigny		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise AVEAL	86 774	86 774
Fonds de commerce : Marcigny		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise CHAROLLES BOURGOGNE	45 031	45 031
Fonds de commerce : La Clayette		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise AVEAL	44 335	44 335
Fonds de commerce : La Clayette		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise CHAROLLES BOURGOGNE	56 493	56 493
TOTAL	652 777	599 420

ma

Rubriques	Montant garanti
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	4 331 429
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "La Chassaudit" LANDOS Montant résiduel : 720 601,53 €	
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 557 833,37 €	
* Prêt CRCA - Promesse hypothécaire sur bien immobilier silo "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 843 789,74 €	
* Prêt CMU - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 802 083,42 €	
* Prêt CCO - Lettre d'engagement destinée à la BEI Montant résiduel : 7 500,00 €	
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier Feurs 49 Route de St-Etienne cadastré ZK203 Montant résiduel : 757 954,60 €	
* Prêt CMU - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Prévoriaux" FEURS cadastré ZK164 Montant résiduel : 641 666,68 €	
TOTAL	4 331 429

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Techniciens et agents de maîtrise	87	
Employés et ouvriers	161	
TOTAL		257

14

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	56 979	56 979		

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

14

Transfert de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Achats	48 720	791101 à 791109
Services extérieurs	26 836	791117 à 791119
Remboursements sinistres	9 907	791116
Autres services extérieurs	186 391	791122 à 791132
Taxes	92 776	791235
Charges de personnel	58 790	791249
TOTAL		423 420

MA

Charges et produits exceptionnels

Déclaration au 30/06/2025

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Dons, libéralités	410	671300
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 576	671800
Charges exceptionnelles sinistres stocks	10 721	671870
V.N.C. cessions immobilisations	14 914	675220 à 675610
Dotation provion réglementée sur stock	27 469	687300
TOTAL	73 090	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 070	771800
Quôte part subvention investissement virée au compte de résultat	17 570	777000
Produits de cessions immobilisations	9 500	775310
Reprise provision réglementée sur stock	42 284	787300
Reprise provisions pour risques et charges exceptionnels	223	787500
TOTAL	81 646	

AUTRES INFORMATIONS



Date d'arrêté	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 561 520	11 307 116	12 225 420	12 816 748	13 082 632
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 640 380	2 826 779	3 056 355	3 204 187	3 270 658
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 873 283	96 990 147	94 942 981	88 927 356	82 673 704
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 967 187	1 824 015	2 741 761	3 760 791	2 804 265
Impôts sur les bénéfices	103 228	-646 381	-419 333	-593 751	142 736
Participation des salariés	365 451	80 534	27 379	122 314	384 954
Dot. Amortissements et provisions	1 249 871	1 482 005	1 460 308	1 858 309	1 429 313
Résultat net	1 248 637	907 857	1 673 407	2 373 919	847 261
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,95	0,85	1,03	1,32	0,7
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,47	0,32	0,55	0,74	0,26
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	257	234	225	230	219
Masse salariale	7 705 034	7 004 522	6 739 714	6 260 195	5 934 839
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 585 416	2 378 618	2 160 350	2 231 803	2 096 101

Rubriques	30/06/2025	%	30/06/2024	%	30/06/2023	%	30/06/2022	%
Ventes de marchandises	106 775 280	100,00	95 248 525	100,00	93 417 656	100,00	87 237 715	100,00
- Coût d'achat des marchandises	83 821 804	78,50	75 868 777	79,65	73 689 391	78,88	67 862 096	77,79
MARGE COMMERCIALE	22 953 476	21,50	19 379 748	20,35	19 728 265	21,12	19 375 619	22,21
Production vendue	2 098 003	1,93	1 741 622	1,80	1 525 325	1,61	1 689 640	1,90
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 098 003	1,93	1 741 622	1,80	1 525 325	1,61	1 689 640	1,90
PRODUCTION + VENTES	108 873 283	100,00	96 990 147	100,00	94 942 981	100,00	88 927 356	100,00
- Coût d'achat des marchandises	83 821 804	76,99	75 868 777	78,22	73 689 391	77,61	67 862 096	76,31
- Consommation provenance tiers	12 134 262	11,15	11 101 099	11,45	10 932 632	11,51	11 355 490	12,77
VALEUR AJOUTEE	12 917 217	11,86	10 020 270	10,33	10 320 959	10,87	9 709 769	10,92
+ Subventions d'exploitation	54 500	0,05	73 167	0,08	61 500	0,06	49 750	0,06
- Impôts et taxes	640 889	0,59	652 193	0,67	674 564	0,71	686 770	0,77
- Charges de personnel	10 290 451	9,45	9 383 140	9,67	8 900 064	9,37	8 491 997	9,55
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	2 040 377	1,87	58 104	0,06	807 831	0,85	580 751	0,65
+ Reprises, transfert charges	1 420 156	1,30	1 386 651	1,43	1 702 238	1,79	2 520 244	2,83
+ Autres produits	27 520	0,03	16 475	0,02	24 834	0,03	19 514	0,02
- Dot amortis., dépréc., provisions	2 152 573	1,98	2 389 817	2,46	2 389 988	2,52	2 590 966	2,91
- Autres charges	569 987	0,52	552 095	0,57	507 431	0,53	499 003	0,56
RESULTAT D'EXPLOITATION	765 492	0,70	-1 480 682	-1,53	-362 517	-0,38	30 540	0,03
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	1 398 013	1,28	2 067 964	2,13	2 432 414	2,56	2 157 947	2,43
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	454 745	0,42	334 129	0,34	304 914	0,32	310 371	0,35
RESULTAT COURANT AV. IMPO	1 708 760	1,57	253 153	0,26	1 764 984	1,86	1 878 116	2,11
Produits exceptionnels	81 646	0,08	329 341	0,34	135 976	0,14	875 456	0,98
- Charges exceptionnelles	73 090	0,07	240 485	0,25	619 507	0,65	851 091	0,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 556	0,01	88 856	0,09	-483 531	-0,51	24 366	0,03
- Participation des salariés	365 451	0,34	80 534	0,08	27 379	0,03	122 314	
- Impôt sur les bénéfices	103 228	0,09	-646 381	-0,67	-419 333	-0,44	-593 751	-0,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 248 637	1,15	907 857	0,94	1 673 407	1,76	2 373 919	2,67
Produits cessions éléments actif	9 500	0,01	12 473	0,01			666 958	0,75
- Valeur comptable éléments cédés	14 914	0,01	13 742	0,01	1 608		147 848	0,17
+/- VALUES SUR CESSIONS	-5 414	-0,01	-1 269		-1 608		519 110	0,58

Tableau de financement (modèle IFECE)

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Fonds de roulement		Besoin fonds roulement		Trésorerie	
	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Entrées	Sorties
Situation début de période (*)	6 676 609			5 863 204	813 405	
I - EXPLOITATION						
1 - Variation des postes						
Stocks			370 792			
Clients (avant escompte *)						
Autres créances						
Fournisseurs (-fourn. investissement)						
Autres dettes			1 591 197			
2 - Excédent brut d'exploitation	2 674 037					
Flux trésorerie d'exploitation	2 674 037		1 961 989		4 636 026	
Ib Prods, charges hors expl. et transf.		546 067				546 067
II - REPARTITION						
Produits et charges financières		-943 268				
Impôts sur les bénéfices		-468 679				
Participation des salariés						
Capacité autofinancmt	3 539 917					
(I.2 ± Ib ± II)						
Distributions						
Autofinancement	3 539 917					
TOTAL REPARTITION		-1 411 947				-1 411 947
III - INVESTISSEMENTS						
Immobilisations d'exploitation		9 213 688				
Immobilisations hors exploitation et titres participation acquis						
Cessions d'immobilisations	12 155					
Cessions participations						
Dettes fournisseurs investissement						
TOTAL INVESTISSEMENTS		9 201 533				9 201 533
IV - FINANCEMENT						
Variation capital		47 837 501				
Variation comptes d'associés	8 215 900					
Emprunts banques	386 622					
Variation autres emprunts						
Subventions d'équipement reçues						
TOTAL FINANCEMENT	8 602 521	47 837 501			8 602 521	47 837 501
Situation fin de période (*)	7 760 754			4 723 104	3 037 651	

(*) avant escompte de

début période :

fin période :

Ventilation de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2025

Déclaration au 30/06/2025

IMPOT SOCIETE IMPUTABLE AU RESULTAT COURANT

Résultat courant au 30 juin 2025		1 708 760,01
Réintégrations		195 387
- provisions et charges à payer non déductible	131 901	
* provision retraite	40 826	
* taxe surfaces de vente	50 675	
* effort de construction	40 400	
* voyage CA		
- réintégrations diverses	63 486	
* Don mécénat	63 486	
Déductions		862 153
- provision et charges à payer non deduct. ant. taxées	87 469	
* taxe surfaces de vente	49 341	
* effort de construction	38 128	
- Dividendes reçus quote part	774 684	
TOTAL		1 041 994
Déficit antérieur		0
TOTAL		1 041 994
Impôt sur résultat courant 1 041 994*25%	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel au 30 juin 2025		8 555,91
Réintégrations		0
- amendes et pénalités	0	
Déductions		0
	0	
TOTAL		8 556
Impôt sur résultat exceptionnel 8 556*25%	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR PARTICIPATION

Participation au 30 juin 2025		-365 451
Réintégrations		41 698
- Participation	41 698	
Déduction		80 468
- Participation N-1	80 468	
TOTAL		-404 221
Impôt sur participation -404 221*25%	0	
TOTAL	0	
TOTAL IS	0	

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01/07/2024		et clos le	
30/06/2025		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime Réel normal		☒	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SIC EUREA COOP					
SIRET		3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
49 Route de Saint Etienne					
42110 FEURS					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		01/07/2020			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIC EUREA COOP					
49 Route de Saint Etienne					
42110 FEURS		SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			
B ACTIVITE					
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		846 329	
		Bénéfice imposable à 15 %			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		Déficit	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies ☐		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : DEAL Compta					
Nom et coordonnées		ECF ☐		Viscér conventionné ☐	
- du prestataire :				Visa : CGA ☐	
- du comptable : SA SA CABINET ROYET					
9 Place Jean Moulin 42000 ST-ETIENNE				Tel :	
- du conseil :				Tel :	
- du CGA ou du viscé conventionné				Tel :	
- N° d'agrément					

מחלקת המחקר והפיתוח

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			Néant ☐				
			Exercice N clos le, 30062025		N-1 30062024		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
					Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	55 740	2 300	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	53 357	599 419	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO	877 055	1 703 907	1 694 612
		Constructions	AP	AQ	9 761 445	9 431 490	9 424 976
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 535 456	3 610 127	3 771 487
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 320 058	558 026	460 597
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW	21 473	45 876	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	50 844	25 172 076	10 372 734
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	5 347 319	12 330 328	
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	247 675	155 572	
		TOTAL (II)	BJ	BK	21 653 957	46 692 516	38 857 905
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	131 075	108 585	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	228 500	13 838 482	14 231 765
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	225 251	15 522 789	14 097 530
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 484 026	2 604 772	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	2 000 000		
Disponibilités		CF	CG	1 082 345	1 177 604		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	126 243	77 174		
TOTAL (III)		CJ	CK	453 751	36 184 964	32 297 432	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	22 107 708	82 877 480	71 155 337	
	Renvois (1) Dont droit au bail		CP	45 707	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks		Créances			

CA17PROREC



Produits à recevoir		Montant
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		923 479
Clients factures à établir	682 793,98	
Adhérents factures à établir	240 685,31	
AUTRES CREANCES		1 723 715
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 683 522,81	
Intérêts produits sur C/C	2 720,14	
Produits à recevoir	37 472,26	
* Restitution aide énergie	11 697,70	
* Rétrocession com. mouvements	16 022,29	
* Aide apprentissage	3 500,00	
* Remboursement sinistre	1 749,00	
* Remboursement salaire	4 503,27	
TOTAL		2 647 194

CA20CHAAVA

[illegible]

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 561 520</u>)	DA	10 561 520	11 307 118
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	98 545	98 545
	Réserve légale (3)	DD	1 708 473	1 708 473
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	498 813	498 813
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	17 792 818	17 360 223
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	13 521 648	13 197 267
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 248 636	907 857
	Subventions d'investissement	DJ	207 783	225 352
	Provisions réglementées *	DK	1 283 400	1 298 215
	TOTAL (I)	DL	46 921 638	46 601 863
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	21 000	31 142
	Provisions pour charges	DQ	1 369 922	1 328 107
	TOTAL (III)	DR	1 390 922	1 359 249
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 537 975	8 371 383
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	9 282 655	1 063 534
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	745	1 789
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 909 906	8 909 865
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 924 964	3 313 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	107 667	101 170
Autres dettes	EA	1 694 843	1 240 069	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	108 161	193 334
TOTAL (IV)	EC	34 564 920	23 194 224	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	82 877 480	71 155 337	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	98 545	98 545
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 925 346	16 676 693	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	44 695	364 199	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

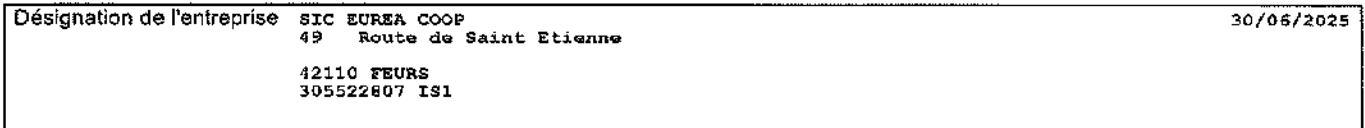
CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

Charges à payer	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	44 007
Intérêts courus sur emprunts 26 285,85	
Frais et intérêts bancaires 17 721,41	
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES DIVERS	3 451
Intérêts courus sur C/C 3 451,66	
FOURNISSEURS	1 075 904
Fournisseurs, factures non parvenues 1 075 904,83	
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	12 530
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues 12 530,40	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 323 373
Complément de salaire à payer 48 000,00	
Congés à payer 725 231,83	
Intéressement à payer 323 373,25	
Participation à payer 41 698,24	
Abonnement s/intéressement 79 496,47	
Médailles du travail 3 000,00	
CET à payer 29 598,08	
Primes à payer 299 875,51	
Frais de mission à payer 12 962,30	
Ch. sociales sur congés à payer 251 511,14	
Ch. sociales sur CET à payer 10 264,61	
Ch. sociales sur primes à payer 103 992,19	
Taxe sur grandes surfaces 50 675,00	
TGAP sur imprimés gratuits 1 052,90	
Taxe Agefiph à payer 12 673,00	
Autres organismes sociaux 16 289,29	
I.J. à recevoir 2 169,05	
Taxe sur dépenses de publicité 1 294,00	
Taxe d'apprentissage 10 681,53	
Formation professionnelle 17 903,27	
Taxe foncière 77 636,50	
Cotisation foncière des entreprises 125 709,00	
Effort de construction 45 450,56	
CVAE 9 999,00	
Taxe locale publicité extérieur 22 837,26	
AUTRES DETTES	1 236 115
Clients, avoirs à établir 31 418,84	
Adhérents, avoirs à établir 15 156,36	
Adhérents, remises à accorder 1 038 265,00	
Charges à payer 151 275,24	
* Voyage Conseil Admin. 150 000,00	
* Indemnités de présence et frais administrateurs 1 275,24	
TOTAL	4 695 383

CA21PROAVA



1. *Legend* (1971)

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	106 115 451	FB	859 828	FC	106 775 279
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	2 098 003	FH		FI	2 098 003
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	108 213 454	FK	659 828	FL	108 873 283
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	54 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 420 155
	Autres produits (1) (11)					FQ	27 519
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	110 375 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	83 441 521
	Variation de stock (marchandises)*					FT	380 282
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	146 482
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(22 490)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 010 270
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	640 889
	Salaires et traitements*					FY	7 705 034
	Charges sociales (10)					FZ	2 585 416
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	1 379 077
						GB	
						GC	316 640
	Autres charges (12)					GD	456 855
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	569 987
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	109 809 966
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	765 491
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	(1 480 681)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	813 382
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	411 700
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	142 390
	Différences positives de change					GM	28 039
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	91 758
	Total des produits financiers (V)					GO	2 500
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	1 398 013
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	137 110
	Différences négatives de change					GR	317 634
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	28 039
	Total des charges financières (VI)					GT	306 089
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	454 744
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	943 268
						GW	1 708 760
							253 153

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 200

^a Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037.

N° 2053
1/1

171

30/06/2025

[illegible]

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SIC EUREA COOP		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation ponctuelle ou cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	708 517	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	2 520 619	KH		KI	87 717	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	15 372 125	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 271 879	KN		KO	614 434		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	1 897 540	KQ		KR	50 484	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	11 836 994	KT		KU	391 800		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 981 466	KW		KX	86 620		
		Matériel de transport *				KY	14 200	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	668 681	LC		LD	131 708		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	45 876	LI		LJ	21 473	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	35 608 383	LO		LP	1 364 239	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	22 753 906	8V		8W	14 866 937
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	155 572	IU		IV	92 103		
TOTAL IV						LQ	22 909 478	LR		LS	14 959 040		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	59 226 379	OH		OJ	16 323 280

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou autres hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	708 517	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	7 373	LY	2 580 962	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	6 312	NB	15 365 813	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	1 886 314	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	7 216	MH	1 940 808	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	82 211	MK	12 145 584	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	3 328	MN	2 064 759	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	14 200	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	263	MT	800 126	MU			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		45 876		MV	45 876	MZ		NA	21 473	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		45 876		IY	45 876	NG	106 706	NH	36 820 041	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		MT		OW	
		Autres participations				IO		OX	7 050 604	OY	30 570 240	OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				IZ		2E		2F	247 675	2G			
TOTAL IV				IB		2J	7 050 604	NK	30 817 915	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				45 876		OK	7 157 310	OL	68 346 473	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 3012

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cepid Group

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements offérés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE	53 357	RF		RI		RJ	53 357		
Autres immobilisations incorporelles		PE	53 440	PF	2 300	PG		PH	55 740		
TOTAL I		RK	106 797	RM	2 300	RN		RO	109 097		
Terrains		PI	821 433	PJ	55 710	PK	4 438	PL	872 705		
Constructions	Sur sol propre	PM	6 640 049	PN	557 464	PO	5 525	PQ	7 191 987		
	Sur sol d'autrui	PR	1 082 969	PS	22 661	PT		PU	1 085 631		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 413 549	PW	77 492	PX	7 216	PY	1 483 825		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 064 506	QA	543 773	QB	72 823	QC	8 535 456		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 537 614	QE	81 508	QF	3 102	QG	1 616 021		
	Matériel de transport	QH	14 199	QI		QJ		QK	14 199		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	651 936	QM	38 164	QN	283	QO	689 837		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	20 206 260	QV	1 376 777	QW	93 371	QX	21 489 665		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	20 313 057	QP	1 379 077	QQ	93 371	QR	21 598 783		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. gales, agencement et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	V9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NO)		NY	Total général non ventilé (NW-NV)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIC EUREA COOP						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	27 468	TH	TI	1 226 803			
	Amortissements dérogatoires	JX	56 596	TM	TO	56 596			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DS		DM	DN				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (I)	JY		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	JZ	1 298 215	TS	27 468	TT	42 283	TU	1 283 400
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	40 826	4Z	5A	974 893			
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	416 029	5X	5Y	416 029			
	TOTAL II	5Z	1 359 249	TV	456 855	TW	425 182	TX	1 390 922
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	4 572	6F	6G	223	6H	4 349
		- titres mis en équivalence	6I		6J	6K		6L	
		- titres de participation	6M	50 844	6N	6O		6P	50 844
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	6Q		6R	6S		6T	
	Sur stocks et en cours	6N	215 500	6P	228 500	6R	215 500	6S	228 500
	Sur comptes clients	6T	384 092	6U	225 251	6V	384 092	6W	225 251
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	655 009	7Y	453 751	7Z	599 815	7A	508 945
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 312 474	7D	938 075	7E	1 067 281	7F	3 183 267
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	773 495	UF	996 735				
	- financières	UG	137 110	UH	28 039				
	- exceptionnelles	UI	27 468	UK	42 506				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-3° du CGI						10			

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 18 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation

30/06/2025

[illegible]

Désignation

1 / 1

30/06/2025

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	5 347 319	UM	45 707	UN	5 301 612			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	247 675	UV	247 675	UW				
	Clients douteux ou litigieux		VA	537 178		537 178					
	Autres créances clients		UX	15 210 862		15 210 862					
	Créance représentative de titres (Précision pour dépréciation antérieurement constatée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques		VM								
	Impôts sur les bénéfices		VB	244 396		244 396					
Taxe sur la valeur ajoutée		VN									
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VP									
Divers		VC	1 355 574		1 355 574						
Groupe et associés (2)		VR	1 884 055		1 884 055						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS	126 243		126 243						
Charges constatées d'avance		VT	24 953 305	VU	19 651 693	VV	5 301 612				
TOTAUX											
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)											
à 1 an maximum à l'origine		VG	44 007		44 007						
à plus d'1 an à l'origine		VH	8 493 968		1 854 394		5 409 670		1 229 903		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	79 203		79 203						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 909 906		9 909 906						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 595 394		1 595 394						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 482 784		1 482 784						
Etat et autres collectivités publiques											
Impôts sur les bénéfices		8E	1 052 601		1 052 601						
Taxe sur la valeur ajoutée		VW	380 568		380 568						
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	413 616		413 616						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	107 667		107 667						
Groupe et associés (2)		VI	9 279 506		9 279 506						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 619 533		1 619 533						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	106 161		106 161						
TOTAUX		VY	34 564 920	VZ	27 925 346		5 409 670		1 229 903		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	2 100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 712 858	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP										N°ant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	1 248 636			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XC					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	173 599	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	173 599				
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			103 228			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8						
				- imposées au taux de 0 %								ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme								WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU			
										Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ	63 486
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												YJ				
										TOTAL I		WR	1 588 949			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	167 937			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
				- imposées au taux de 0 %								WH				
				- imposées au taux de 19 %								WF				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	7 826	XA	774 884			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*												ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*												XD			
	France Ruralité Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)			LI		Entreprises nouvelles 44 sexies			LJ							
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OY		Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)			KJ			XF				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			IF							
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC							
						Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)			LS							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)			YI		YG					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)			YL							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)			YB		Dont déductif* exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)			YC		Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)			YD												
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YJ				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	942 621			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										bénéfice (I moins II)		XI	646 328			
										déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XX	646 328			
												XO				

N° 2058-A
1 / 1

30/06/2025

30/06/2025

Editorial Page.

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04
1 / 2

Titre du document DETAIL DU RESULTAT FISCAL
AU 30/06/2025

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

☐

Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 48 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

RESULTAT COMPTAB					1 248 636
REINTEGRATIONS					340 313
	Provision et charges à payer non déductible			173 599	
	* Taxe surfaces de vente	50 675			
	* Effort construction	40 400			
	* Participation des salariés	41 698			
	* Provision retraite	40 826			
	Impôt sur les sociétés			103 228	
	* IS	103 228			
	Réintégrations diverses			63 486	
	*Dons	63 486			
DEDUCTIONS					(942 621)
	Provision et charges à réintégrer			(167 937)	
	* Effort construction	(38 128)			
	* Taxe surfaces de ventes	(49 341)			
	* Participation des salariés	(80 468)			
	Régime des stes mères et des filiales			(774 684)	
	* Dividendes reçus	(774 684)			
RESULTAT FISCAL					646 328

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04
2 / 2

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

SOCIETE APORTEUR	BENEFICIAIRE	NATURE+DATE	+/-VALUE CT	+/-VALUE LT	
PICQ	AGRISUDESTC.	ACTIONS 01/10/10		88 165	
TOTAL				88 165	
RELIQUAT SURSIS					88 165

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	976 742
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	40 826	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	40 400	9L 38 128
TAXE GRANDES SURFACES	9M	50 875	9N 49 341
PARTICIPATION	9P	41 698	9R 80 468
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 173 599	YO 167 937
		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIC EUREA COOP										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	907 857		- Autres réserves		ZD	756 975	
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes		ZE		
							Autres répartitions		ZF	150 881	
	TOTAL I			0F	907 857		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		
						TOTAL II		ZH	907 857		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	6 023 067	5 627 133	
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	2 286 337	XQ	2 362 327	2 148 398	
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU	1 659		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	161 253	131 297	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	50 978	ST	3 461 962	3 061 512	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZI	12 010 270	10 968 341	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	168 133	201 732	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS		9Z	472 756	450 460	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	640 889	652 192	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	12 210 013	10 860 918	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	11 479 897	10 482 814	
DIVERS	Montant brut des salaires *							QB	6 708 864		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							QS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	4.27 %	4.52 %	
	Numéro du centre de gestion agréé *					XP					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe					JA					
	Plus-values à 15%					JK					
	Plus-values à 19%					JM					
	Groupe : résultat d'ensemble					JD	4 742 331				
	Plus-values à 15%					JN					
	Plus-values à 19%					JP					
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP					Néant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1 A.A.I. Terrain	7 373		4 438		2 935	
	2 Const. ens. immo.	6 312		5 525		786	
	3 I.A.A. Const. ens. immo.	7 216		7 216			
	4 Instal. complexe spécialisé	5 433		998		4 434	
	5 Matériels et outillages	76 778		71 825		4 952	
	6 I.A.A. Immobilier-non propri	3 328		3 102		226	
	7 Matériels de bureau et info	283		263			
	8 Immobilisations financières	1 579				1 579	
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	(2 935)	(2 935)				
	2	(786)	(786)				
	3						
	4	(4 434)	(4 434)				
	5	9 500	4 547	4 547			
	6	(226)	(226)				
	7						
	8	(1 579)	(1 579)				
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(5 414)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

DGFIP N° 2059-B 2025

⁴ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20322.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C

2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② :
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ③ *.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ④ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	256.66	
Dont apprentis	YF	11.83	
Dont handicapés	YG	6.91	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	108 873 283	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	120 071	
TOTAL 1	OX	108 993 354	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	27 519	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	881 374	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	159 095	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 057 990	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	84 712 370	
Variation négative des stocks	OQ	1 239 166	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 527 797	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	71 768	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	569 987	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	95 121 090	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 14 940 254	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	14 940 254	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation	HR	HX	

Ce document est
à conserver

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à compléter.

* Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW, OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne OF, portées en ligne OY.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2013.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2025

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. III de CG1)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30062025

N° SIRET

3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SIC EUREA COOP

ADRESSE (voie)

49 Route de Saint Etienne

CODE POSTAL

42110

VILLE

FEURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

2 640 300

Total des lignes P1 + P2 P5

Total des lignes P3 + P4 P6

2 640 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
part. 35 de l'ann. III du C.G.U.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIC EUREA COOP

ADRESSE (voie) 49 Route de Saint Etienne

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SAS Dénomination EUREA
N° SIREN (si société établie en France) 352754287 % de détention 95.69
Adresse : N° 49 Voie Route de Saint Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique SCI Dénomination LA GLACIERE
N° SIREN (si société établie en France) 401518238 % de détention 99.96
Adresse : N° 49 Voie Route de saint Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination AS LENTILLES
N° SIREN (si société établie en France) 331554873 % de détention 66.00
Adresse : N° Voie La Chartreuse
Code Postal 43700 Commune BRIVES CHARENSAC Pays FRA

Forme juridique SCI Dénomination SAINT GERMAIN
N° SIREN (si société établie en France) 379883069 % de détention 95.00
Adresse : N° 49 Voie Route de St Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique SCI Dénomination PONCETIERE
N° SIREN (si société établie en France) 381994862 % de détention 95.00
Adresse : N° 49 Voie Route de St Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination UCAPL
N° SIREN (si société établie en France) 341873628 % de détention 100.00
Adresse : N° Voie La Chartreuse
Code Postal 43700 Commune BRIVES CHARENSAC Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination AGRI SUD EST CENTRE
N° SIREN (si société établie en France) 401713417 % de détention 100.00
Adresse : N° 49 Voie Route de Saint Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination BIO AGRI
N° SIREN (si société établie en France) 528747132 % de détention 100.00
Adresse : N° 49 Voie Route de Saint Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III au C.G. 4)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIC EUREA COOP

ADRESSE (voie) 49 Route de Saint Etienne

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique GIE Dénomination INTERGAM
N° SIREN (si société établie en France) 514434984 % de détention 12.50
Adresse : N° 49 Voie Route de Saint Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

1 / 1

Titre du document LISTE DES SOCIETES INTEGREES
AU 30/06/2025

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

MERE :

EUREA COOP N° SIRET : 305 522 907 00240

FILLES :

EUREA N° SIRET : 352 754 287 00014

EUREA IMMOBILIER N° SIRET : 401 713 300 00028

AGRI SUD EST CENTRE N° SIRET : 401 713 417 00509

EUREA SERVICES N° SIRET : 401 495 338 00014

SCI FORGES DE LA POMME N° SIRET : 393 068 630 00036

SCI ST NIZIER N° SIRET : 352 451 330 00026

EUREA DISTRIBUTION N° SIRET : 490 750 940 00010

COROL N° SIRET : 970 505 145 00015

SCI DE LA PONCETIERE N° SIRET : 381 994 862 00013

SCI ST GERMAIN N° SIRET : 379 863 069 00013

SCI DE LA GLACIERE N° SIRET : 401 518 238 00019

UCAPL N° SIRET : 341 873 628 00026

FLEUREA N° SIRET : 982 409 302 00014

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

Néant ☐ *

I - RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	1 248 636
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	340 313
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	31 300
		TOTAL I	E 3	1 620 249
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	942 621
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	942 621
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	677 628	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		677 628
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5	1 554 239
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (		Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	) M5ter	
Déficits imputés				J9	877 628
Déficits reportables				M6	878 610
Déficits nés au titre de l'exercice				H8	
Total des déficits restant à reporter				H9	878 610

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	646 328	CB		
Jatons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession, dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	646 328	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	646 328	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES
2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIÉ où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK	FM	FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SiE où est déposée la déclaration de résultats : SiE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	646 328		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	846 328		

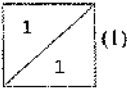
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 CG
2025

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP
SIRET : 30552280700240
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS
Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☒ *

Siren et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

Siren et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL			

LK

LM

LN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS **N° 2058-DG**
ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE **2025**
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE
(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 15 %	à 19 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 RG
2025

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS

1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	
Plus-values à 19 % (art. 210 F ¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B AJ, alinéa 6 du CGI)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI.		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10%		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	4 742 332
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	4 742 332
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
Imposables	IA		Z1		EM 1 888 833
Imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
Imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
Imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
Imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER 1 888 833

1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

(6)

Neant $\boxed{X}^*$

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 TS
2025

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

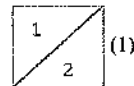
N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL

BP 126

42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025



Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 14

Néant ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19% (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
AGRI SUD EST CENTRE 40171341700509		283 488				
COROL 97050514500056	647 069					
EUREA 35275428700014	15 053					1 888 833
EUREA COOP 30552280700240	646 328					
EUREA DISTRIBUTION 49075094000010		3 762				
EUREA IMMOBILIER 40171330000028	2 401 047					
EUREA Services 40149533800014		51 648				
FLEUREA 98240930200014	240 900					
SOUS-TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet, - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case. Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

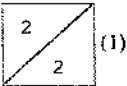
N° 2058 TS
2025

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP
N° SIRET : 30552280700240
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL
BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025



Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 14

Néant ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19%	Plus et moins-values à long terme à 19%	Plus et moins-values à long terme à 15%	Plus et moins-values à long terme à 0 %
	AC	AD	(210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	(montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	(montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	(montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
S.C.I. DE LA GLACIERE 40151823800019	102 977					
SCI DE LA PONCETIERE 38199486200013	602 083					
SCI FORGES DE LA POMME 39306863000036	69 811					
SCI ST GERMAIN 37988306900013	32 743					
SCI ST NIZIER 35245133000026	76 360					
UCAPL 34187362800026	54 868					
SOUS-TOTAL	BE 4 889 232	BF 338 899				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 4 550 332	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG 1 888 833

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires
Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ,
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒ X

Néant ☐

Dénomination de la société Intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4 889 232	CB	338 899	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR	192 000	CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre la 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	5 081 232	CY	338 899	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	4 742 332	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	1 888 833	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	D1	DQ
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9		EA	A7	EG	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	1 888 833	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6	
TOTAL plus-values (E) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5	1 888 833			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES
2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒ X
Néant ☒ X *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations										
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

(2) Conformément à l'article 223 L-5 c et 223 L-6 b du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRI SUD EST CENTRE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40171341700509

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		283 488
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		283 488
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	DA		283 488

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B1

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS COROL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 Rue Jacques Prévert BP 104 69701 GIVORS

SIRET Société intégrée : 97050514500036

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions							
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	647 069		CB							
Jelons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD										
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE							
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG							
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CI							
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL										
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN							
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU			CV							
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP										
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS							
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT										
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU										
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW							
TOTAL	CX	647 069		CY							
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ		647 069							
		647 069		DA							
		Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions						
		Taux de 19 % (5)			Taux de 15 %						
		Taux de 0 % (4)			Taux de 19 % (5)						
		Taux de 15 %			Taux de 0 % (4)						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME											
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8		C9		A3		D1		D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9		EA		A7		E8		E0	
SOUS TOTAL		BS		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %		BR				A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %				B7				B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %											
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 236 bis A, 208 C et 219-IV du CGI)											
B3											

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 35275428700014

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	15 053	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession, dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	15 053	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	15 053	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	1 888 833	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED	1 888 833	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AB) ou moins-values (AB-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			BE	1 888 833			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (3), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	646 328	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undécies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	646 328	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	646 328	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (inf 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 219 E, 219 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA DISTRIBUTION

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 49075094000010

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		3 762
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CY				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		3 762
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		3 762

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 10% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA IMMOBILIER

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 4017133000028

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 401 047		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	2 401 047		CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	2 401 047		
				Cessions d'immobilisations			
				Plus-values et réintégrations			
				Moins-values et déductions			
				Taux de 19 % (5)			
				Taux de 15 %			
				Taux de 0 % (4)			
				Taux de 19 % (5)			
				Taux de 15 %			
				Taux de 0 % (4)			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME							
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A6	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL				B5	ED	EE	
				A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %				BR			
				A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %					B6		
TOTAL plus-values (1) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA Services

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40149533800014

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		51 648
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations, entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		51 648
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	DA		51 648

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B6
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS FLEUREA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 3 Place du champ de foire 42328 ROANNE CEDEX

SIRET Société intégrée : 96240930200014

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	240 900	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quota-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	240 900	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	240 900	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI S.C.I. DE LA GLACIERE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 3 Place du champ de foire 42328 ROANNE CEDEX

SIRET Société intégrée : 40151823800019

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	102 977	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-85 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	102 977	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	102 977	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BV	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A3-B5) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotees.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI DE LA PONCETIERE

Adresse du SIÉ où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 38199486200013

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	602 083		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DY	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	602 083		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	602 083		DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	G4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DC
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	BS
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 10 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			BS			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (a), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI FORGES DE LA POMME

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 39306863000036

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	69 811	CB					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD							
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE					
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG					
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL							
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN					
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU		DV					
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP							
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS					
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-88 et la date d'entrée dans le groupe	CT							
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU							
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW					
TOTAL	CX	69 811	CY					
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)			CZ	69 811	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			Cessions d'immobilisations					
			Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	BT	C1	A1	C2	C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG		
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9				
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4		
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %								
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cédées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI ST GERMAIN

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 37988306900013

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	32 743	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CC				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-85 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	32 743	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	32 743	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	BS	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D6	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 236 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI ST NIZIER

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société Intégrée : 35245133000026

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	76 350	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU		CV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	76 350	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	76 350	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	B7	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	B8	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (EO - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPII) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL UCAPL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 Rue Alphonse Terrasson BP 208 43006 LE PUY EN VELAY CEDEX

SIRET Société intégrée : 34187362800026

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	54 868	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU			CV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quota-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-88 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	54 868	CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)			CZ	54 868	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (A) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cédées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le 01/07/2024		et clos le 30/06/2025		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SIC EUREA COOP					
SIRET		3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/07/2020	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS				SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0	
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		4 742 333			
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
Revenues nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : DEAL Compta					
Nom et coordonnées ECF ☐ Viscer conventionné ☐ Visa : CGA ☐					
- du prestataire :					
- du comptable : SA CABINET ROYET					
9 Place Jean Moulin 42000 ST-ETIENNE Tél :					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viscer conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 401713417	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	17 073
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS COROL 49 RTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 970505145	Néant PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	197
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case			X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 352754287	Néant	X	
	PME au sens communautaire		

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS FRA 305522807	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	38 092
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case			X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA DISTRIBUTION 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 490750940	Néant	X	
	PME au sens communautaire		

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA IMMOBILIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 401713300	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA Services ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 401499338	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	1 968
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS FLEUREA 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 982409302	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 ISI

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI S.C.I. DE LA GLACIERE RUE DE LA GLACIERE 42510 BALBIGNY FRA 401518236	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 I81

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI DE LA PONCETIERE 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 381994962		Néant PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI FORGES DE LA POMME ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 393068630	Néant X PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI ST GERMAIN 49 ROUTE DE ST ETIENNE	Néant	X
42110 FEURS FRA 379883069	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI ST NIZIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 352451330	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)	

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SARL UCAPL LA CHARTREUSE 43700 BRIVES CHARENSAC FRA 341873626	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**N°2029B
2025**

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET de la société mère : 30552280700240

Exercice ouvert le 01/07/2024 et clos le 30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401713417 SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	970505145 SAS COROL 49 route DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés Dénomination (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Dénomination Adresse		Adresse				

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés, dénomination (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l' entreprise
Siren Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Dénomination Adresse		Adresse		

Régime fiscal des groupes de sociétés
liste des sociétés membres du groupe et des sociétés qui ont cessé d'être
membres de ce groupe (article 223 a du CGI)

N°2029B
1 / 1

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
Dénomination					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	352754287 SAS EUREA 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	305522807 SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	490750940 SAS EUREA DISTRIBUTION 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401713300 SAS EUREA IMMOBILIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401495333 SAS EUREA Services ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	982409302 SAS FLEUREA 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		OUI		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401518238 SCI S.C.I. DE LA GLACIERE RUE DE LA GLACIERE 42510 BALBIGNY FRA	Adresse		NON	99.96	0.04
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	381994862 SCI SCI DE LA POMCETIERE 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	95.00	5.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	393068630 SCI SCI FORGES DE LA POMME ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	0.15	99.85
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	379883069 SCI SCI ST GERMAIN 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	95.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	352451330 SCI SCI ST NIZIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	341873628 SARL UCAPL LA CHARTREUSE 43000 BRIVES CHARENSAC FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

N°2029B BIS
2025

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET de la société mère : 30552280700240

Exercice suivant ouvert le 01/07/2025 et clos le 30/06/2026

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
Dénomination		(si différent de l'adresse du siège)			Directe	Indirecte
Siren	401713417	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS AGRI SUD EST CENTRE					
Dénomination	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	970505145	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS COROL					
Dénomination	49 route DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise	Taux de détention par la société mère non résidente	
Dénomination (Siren ou identifiant numérique)		(si différent de l'adresse du siège)				Directe	Indirecte
Siren		Adresse					
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui cessent d'être intermédiaires, entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés (Siren ou Identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l' entreprise
Siren		Adresse		
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Dénomination				
Adresse				

Régime fiscal des groupes de sociétés
liste des sociétés membres du groupe et des sociétés qui ont cessé d'être
membres de ce groupe (article 223 a du CGI)

N°2029B BIS
1 / 1

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

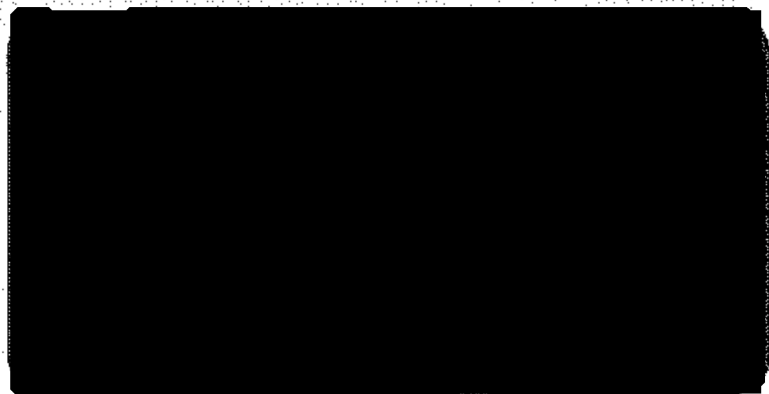
Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
Dénomination					Directe	Indirecte
Siren	352754287	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS EUREA					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	305522807	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SIC EUREA COOP					
Dénomination	49 Route de Saint Etienne					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	490750940	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA DISTRIBUTION					
Dénomination	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	401713300	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA IMMOBILIER					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	401495338	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA Services					
Dénomination	ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	982409302	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS FLEUREA					
Dénomination	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	401518238	Adresse		NON	99.96	0.04
Forme Juridique	SCI S.C.I. DE LA GLACIERE					
Dénomination	RUE DE LA GLACIERE					
Adresse	42510 BALBIGNY					
	FRA					
Siren	381994862	Adresse		NON	95.00	5.00
Forme Juridique	SCI SCI DE LA FONCETIERE					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	393068630	Adresse		NON	0.15	99.85
Forme Juridique	SCI SCI FORGES DE LA POMME					
Dénomination	ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	379883069	Adresse		NON	95.00	
Forme Juridique	SCI SCI ST GERMAIN					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	352451330	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SCI SCI ST NIZIER					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS					
	FRA					
Siren	341873628	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SARL UCAPL					
Dénomination	LA CHARTREUSE					
Adresse	43700 BRIVES CHASENSAC					
	FRA					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

BIO AGRI

49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE

42110 FEURS

Comptes au 30/06/2025



MA

- SOMMAIRE -

BILAN

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	7
Compte de résultat	8

DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes - Actif	10
Détail des comptes - Passif	12
Détail des comptes - Produits	15
Détail des comptes - Charges	17

ANNEXES

Principes, méthodes, comparabilité et faits	24
Notes relatives aux postes de bilan	25
Notes relatives aux comptes de résultat	N/A *
Autres informations	27
Immobilisations	28
Amortissements	29
Provisions et dépréciations	30
Créances et dettes	31
Filiales et participations	N/A *
Charges et produits constatés d'avance	32
Charges à payer	33
Produits à recevoir	34
Composition du capital social	35
Variation des capitaux propres	36
Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation	N/A *
Ventilation du chiffre d'affaires	37
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	38
Situation fiscale différée et latente	39
Eléments du fonds commercial	40
Engagements de crédit-bail	N/A *
Engagements hors bilan	N/A *
Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A *
Effectif moyen	41
Rémunération des dirigeants	N/A *
Charges et produits sur exercices antérieurs	N/A *
Transfert de charges	42
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	N/A *
Charges et produits exceptionnels	43

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	45
Soldes intermédiaires de gestion	46
Tableau de financement (modèle IFEC)	47

Ventilation de l'impôt sur les sociétés	48
---	----

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

2065 - Impôt sur les sociétés	50
2065Bis - Annexe à la déclaration	51
2050 - Bilan Actif	52
Produits à recevoir	53
Charges constatées d'avance	54
2051 - Bilan Passif	55
Charges à payer	56
2052 - Compte de résultat	57
2053 - Compte de résultat suite	58
2054 - Immobilisations	60
2055 - Amortissements	61
2056 - Provisions	62
2057 - Créances et Dettes	63
2058A - Détermination du résultat fiscal	64
Annexe libre 04 (3 textes, 3 montants)	65
2058B - Déficit, provisions non déductibles	66
2058C - Renseignements divers	67
2059A - Détermination +/- values	68
2059B - Affectation + values court terme	69
2059C - Suivi - values long terme	70
2059D - Affectation + values long terme	71
2059E - Détermination valeur ajoutée	72
2059F - Composition du capital social	73
2059G - Filiales et participations	74

* : N/A Non applicable

BR

BILAN



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2025	30/06/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 733	21 733		
Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	17 560	12 035	5 526	21 729
Autres immobilisations corporelles				5 420
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	54 293	33 767	20 526	42 149
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	490 551	659	489 892	391 664
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	462 198	17 966	444 232	1 329 657
Autres créances	186 384		186 384	121 248
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	24 936		24 936	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 996		1 996	3 822
ACTIF CIRCULANT	1 166 065	18 624	1 147 441	1 846 391
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 220 358	52 391	1 167 967	1 888 540

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	76 811	76 811
Report à nouveau	-117 919	-523 321
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 328	5 402
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	122 220	-331 108
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 904	7 146
PROVISIONS	8 904	7 146
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83	16 922
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	661 486	1 726 354
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 188	299 327
Dettes fiscales et sociales	71 749	131 721
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 337	7 087
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		31 091
DETTES	1 036 843	2 212 502
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 167 967	1 888 540

162

COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	France	Exportation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandises	3 985 734		3 985 734	6 447 495
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 924		14 924	11 901
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 000 658		4 000 658	6 459 396
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 675	228 091
Autres produits			284	2 745
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 019 617	6 690 231
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 330 606	4 201 703
Variation de stock (marchandises)			-93 882	1 190 965
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			14 810	5 068
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				9
Autres achats et charges externes			580 759	882 944
Impôts, taxes et versements assimilés			3 827	4 927
Salaires et traitements			96 956	215 720
Charges sociales			40 195	73 357
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 932	7 081
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 238	19 020
Dotations aux provisions			1 758	
Autres charges			1 244	15 526
CHARGES D'EXPLOITATION			3 988 441	6 616 320
RESULTAT D'EXPLOITATION			31 176	73 912
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 480	-7 789
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 449	4 641
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 929	-3 148
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 987	2 449
Intérêts et charges assimilées			46 424	120 834
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			48 411	123 283
RESULTAT FINANCIER			-44 482	-126 431
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-13 306	-52 519

12

Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 431	59 765
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 250	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 681	59 765
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	288	50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 691	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 980	50
RESULTAT EXCEPTIONNEL	70 701	59 715
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 067	1 794
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	4 110 227	6 746 849
TOTAL DES CHARGES	4 056 898	6 741 447
BENEFICE OU PERTE	53 328	5 402

DETAIL DES COMPTES



Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
IMMOBILISATION INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
205100	CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,M	21 732,50	21 732,50	
280510	AMORT CONCES.BREVET LICENCE MA	-21 732,50	-21 732,50	
TOTAL CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
FONDS COMMERCIAL				
207100	FONDS COMMERCIAL	15 000,00	15 000,00	
TOTAL FONDS COMMERCIAL				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
215410	MATERIELS ET OUTILLAGES	17 560,47	51 130,47	-33 570,00
281541	AMORT MATERIELS ET OUTILLAGES	-12 034,56	-29 401,72	17 367,16
TOTAL INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
218110	I.A.A. IMMOBILIERS - NON PROPR		5 540,57	-5 540,57
218410	MOBILIER		2 325,82	-2 325,82
281811	AMORT I.A.A. IMMOBILIERS NON P		-990,25	990,25
281841	AMORT MOBILIER		-1 456,13	1 456,13
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
STOCKS				
MARCHANDISES				
371100	STOCKS DE CEREALES et d'OLEAGI	487 558,69	396 668,76	90 889,93
375000	STOCKS DE MARCHANDISES	2 991,94		2 991,94
397500	PROVISIONS/DEPREG./ST.MARCHAND	-658,80	-5 004,83	4 346,03
TOTAL MARCHANDISES				
TOTAL STOCKS				
CLIENTS ET DIVERS				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411188	CLIENTS DEBITEURS	388 988,96	1 284 386,39	-895 397,43
411200	CLIENTS-CHEQUES A REMISE DIFFE	8 537,57	2 186,86	6 351,61
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	48 976,37	66 025,41	-17 049,04
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	15 694,85		15 694,85
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
DEPRECIATIONS CLIENTS				
491000	PROVIS/DEPRECIATION CPT CLIE	-17 965,51	-22 941,21	4 975,70
TOTAL DEPRECIATIONS CLIENTS				
TOTAL CLIENTS ET DIVERS				

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES CREANCES				
FOURNISSEURS DEBITEURS				
401105	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES DEBITEURS	2 245,49	10 730,87	-8 485,38
401188	FOURNISSEURS DEBITEURS	4 729,85	8 138,24	-3 408,39
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	142 842,80	68 264,55	74 578,05
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		149 917,94	87 131,66	62 786,28
ETAT ET COLLECTIVITES				
445610	TVA DEDUCTIBLE NOTE DE FRAIS	53,45	58,88	-3,43
445661	TVA DEDUCT./ABS ENCAISSEMENT	15 780,32	21 823,57	-6 043,25
445863	TVA DEDUCT./ABS DEBIT		140,87	-140,87
445830	REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	15 503,00		15 503,00
445861	TVA/FACT FRAIS ABONNES NON PAR	588,70	600,00	-11,30
445862	TVA/FACT FRAIS GENERAUX NON PA	3 174,75	7 229,69	-4 054,94
445864	TVA/ AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	227,00		227,00
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		35 327,22	29 851,01	5 476,21
DEBITEURS DIVERS				
467510	DEBITEURS DIVERS STES DU GROU	847,46	1 962,67	-1 115,21
468700	PRODUITS A RECEVOIR	291,62	2 303,06	-2 011,44
TOTAL DEBITEURS DIVERS		1 139,08	4 265,73	-3 126,65
TOTAL AUTRES CREANCES		186 384,24	121 248,40	65 135,84
TRESORERIE ET DIVERS				
DISPONIBILITES				
512111	CRCA LOIRE HT LOIRE	24 936,05		24 936,05
TOTAL DISPONIBILITES		24 936,05		24 936,05
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		24 936,05		24 936,05
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	298,86	737,14	-438,28
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	1 897,50	3 085,00	-1 387,50
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 996,36	3 822,14	-1 825,78
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		1 996,36	3 822,14	-1 825,78
TOTAL GENERAL		1 167 955,63	1 888 539,78	-720 573,15

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101310	CAPITAL N.GERE APPEL VERSE ASS	100 000,00	100 000,00	
TOTAL CAPITAL		100 000,00	100 000,00	
RESERVE LEGALE				
106110	RESERVE LEGALE	10 000,00	10 000,00	
TOTAL RESERVE LEGALE		10 000,00	10 000,00	
AUTRES RESERVES				
106880	RESERVES DIVERSES	76 810,68	76 810,68	
TOTAL AUTRES RESERVES		76 810,68	76 810,68	
REPORT A NOUVEAU				
119000	REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEU	-117 918,82	-523 320,78	405 401,96
TOTAL REPORT A NOUVEAU		-117 918,82	-523 320,78	405 401,96
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	53 328,10	5 401,96	47 926,14
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		53 328,10	5 401,96	47 926,14
TOTAL CAPITAUX PROPRES		122 219,36	-331 108,14	453 328,10
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR CHARGES				
153000	PROV/PENSIONS-OBLIGAT.SIMILAIR	8 904,00	7 146,00	1 758,00
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		8 904,00	7 146,00	1 758,00
TOTAL PROVISIONS		8 904,00	7 146,00	1 758,00
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
BANQUES				
512111	CRCA LOIRE HT LOIRE		15 253,29	-15 253,29
TOTAL BANQUES			15 253,29	-15 253,29
INTERETS COURUS				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	83,45	1 668,21	-1 584,76
TOTAL INTERETS COURUS		83,45	1 668,21	-1 584,76
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		83,45	16 921,50	-15 838,05
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV				
COMPTES COURANTS FINANCIERS				
455100	C.C. FINANCIERS SOCIETES DU GR	660 000,00	1 720 000,00	-1 060 000,00
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FI DU	1 485,64	5 353,53	-4 867,89
TOTAL COMPTES COURANTS FINANCIERS		661 485,64	1 726 353,53	-1 064 867,89
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		661 485,64	1 726 353,53	-1 064 867,89
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401106	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES CREDITEURS	162 217,87	61 597,99	100 619,88
401189	FOURNISSEURS CREDITEURS	111 371,82	189 988,34	-78 616,52
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		273 589,69	251 586,33	22 003,36

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	3 532,20	4 363,03	-830,83
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	19 066,23	43 378,12	-24 311,89
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		22 598,43	47 741,15	-25 142,72
TOTAL FOURNISSEURS		296 186,12	299 327,48	-3 139,36
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
422000	PERS.- CSE OS	259,84	564,49	-310,85
422010	PERS.- CSE FF	92,91	186,27	-93,36
428100	PERS.- COMPL SALAIRE BRUT A P		10 458,43	-10 458,43
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	11 376,69	14 788,21	-3 411,52
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	3 602,32		3 602,32
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	484,51	1 790,03	-1 325,52
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	1 170,93	3 408,63	-2 237,70
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	9 231,58	10 589,72	-1 358,14
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	705,14	659,72	45,42
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		26 897,92	42 445,50	-15 547,58
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431101	MSA ASSURANCES SOCIALES	9 304,00	22 652,37	-13 348,37
437110	PREVOYANCE CCPMA	477,06	1 008,33	-531,27
437130	MUTUELLE AXA FRANCE	568,77	756,72	-187,95
437140	PREVOYANCE GROUFAMA DECES	76,17	169,34	-93,17
437198	RETRAITE SUP CCPMA	314,76	699,96	-385,20
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	4 643,66	5 712,68	-1 068,72
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	3 768,20	4 090,81	-322,61
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 582,80		1 582,80
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		20 735,72	35 090,21	-14 354,49
ETAT ET COLLECTIVITES				
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE IR	621,00	585,00	56,00
442510	TAXES PARAFISCALES SUR CEREALE	551,71	1 815,97	-1 264,26
442620	TAXES PARAFISCALES SUR OLEAGIN	769,55	1 277,22	-507,67
442530	TAXES PARAFISCALES SUR PROTEAG	277,32	218,54	58,78
445510	TVA A DECAISSER		24 539,00	-24 539,00
445690	TVA DEDUCT./VENTES IMPAYEES -		163,15	-163,15
445870	TVA/FACT CLIENTS A ETABLIR	867,63		867,63
445871	TVA/ AVOIR FOURNISSEUR A RECEV	15 411,63	4 352,12	11 059,51
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	70,39	187,11	-116,72
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	41,82	83,82	-42,00
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	65,63	174,44	-108,81
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	45,48	93,15	-46,67
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	635,00	790,00	-155,00
448680	CVAE A PAYER	457,00	226,00	231,00
448690	ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	4 300,00	19 700,00	-15 400,00
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		24 115,16	54 185,52	-30 070,36
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		71 748,80	131 721,23	-59 972,43

la

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES DETTES				
CLIENTS CREDITEURS				
411199	CLIENTS CREDITEURS	5 861,36	6 887,41	-1 026,05
TOTAL CLIENTS CREDITEURS		5 861,36	6 887,41	-1 026,05
EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	1 475,30	150,00	1 325,30
TOTAL EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.		1 475,30	150,00	1 325,30
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
486120	COTISATIONS LENTILLES		50,07	-50,07
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS			50,07	-50,07
TOTAL AUTRES DETTES		7 336,66	7 087,48	249,18
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		9 328,20	-9 328,20
487250	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE TR		21 762,50	-21 762,50
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			31 090,70	-31 090,70
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION			31 090,70	-31 090,70
TOTAL GENERAL		1 157 966,63	1 888 539,78	-720 573,15

BS

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE				
707207	VENTES LENTILLES BIO	51 809,37	89 552,16	-37 742,79
707210	VENTES CEREALES BRUTES	2 866 006,96	4 857 707,98	-1 991 701,02
707320	VENTES DECHETS CEREALES	19 097,40	12 478,94	6 618,46
707610	VENTES MARCHANDISES	1 063 690,57	1 382 704,07	-319 013,50
709700	REMISE DEDOMAGEMENT MARCHANDIS	-14 870,17	-516,00	-14 354,17
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE		3 985 734,13	6 341 927,16	-2 356 193,02
VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT				
707960	VENTES CEREALES EXPORT CEE		105 568,00	-105 568,00
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT			105 568,00	-105 568,00
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706120	PREST TRANSPORT CLIENTS HORS G	2 447,48	657,98	1 789,50
706210	PRESTAT STOCKAGE CLIENTS HORS	5 499,86	8 316,92	-2 817,06
706220	PRESTATION SECHAGE CLIENTS HOR	3 990,55	651,59	3 338,96
706400	AUTRES PRESTATIONS CLIENTS HOR	881,73	423,58	458,15
706420	PRESTATIONS CLIENTS:ANALYSE DE	56,60		56,60
706465	PRESTATIONS SERVICES COLLABORA	1 656,74	752,63	904,11
706466	PRESTATIONS SERVICES LIES PROD		20,57	-20,57
706467	PRESTATIONS SERVICES ANIMATION	27,40		27,40
708500	PORT FRAIS FACTURES AUX CLIENT	287,00	965,00	-678,00
708830	VENTES EMBALLAG RECUPERABLES(P	76,80	46,09	30,71
708880	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE		66,55	-66,55
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		14 924,16	11 900,91	3 023,25
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		4 000 658,29	6 459 396,06	-2 458 737,77
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
781510	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX		112 041,00	-112 041,00
781530	REPRISE/PROV PENSION OBLIGAT.S		7 955,00	-7 955,00
781710	REPRISE PROVIS DEPRECIATION ST	5 004,83	405,00	4 599,83
781741	REPRISE PROVIS DEPRECIATION CL	10 093,01	102 609,35	-92 516,34
791104	TRANSFERT DE CHARGES CARBURANT	79,76	105,34	-25,58
791109	TRANSFERT AUTRES ACHATS	1 825,90		1 825,90
791119	TRANSFERT SERVICES EXTERIEURS	1 671,48	4 934,46	-3 263,00
791122	TRANSFERT UTILIS PERSONNEL VEH		40,50	-40,50
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		18 574,96	228 090,65	-209 415,69
AUTRES PRODUITS				
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1,71	4,82	-3,11
758300	PRODUITS DIVERS SUR ECART CAIS	282,07	742,73	-460,66
758400	PRODUITS DIVERS SUR SOLDE TIER	0,21	1 997,08	-1 996,87
TOTAL AUTRES PRODUITS		283,99	2 744,63	-2 460,64
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		18 858,95	230 835,28	-211 976,33
PRODUITS FINANCIERS				

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
763111	INTERETS RETARD FACTURES AUX C	1 480,08	-7 957,62	9 437,70
763253	INTERETS SUR DOSSIER CONTENTIE		168,84	-168,84
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		1 480,08	-7 788,78	9 268,86
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786625	REPRISE PROVISION DEPR.INTERET	2 448,74	4 640,61	-2 191,87
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		2 448,74	4 640,61	-2 191,87
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		3 928,82	-3 148,17	7 076,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PRODUITS EXCEPT DE GESTION				
771500	SUBVENTIONS RECUES	21 762,50		21 762,50
771800	AUTRES PROD EXCEPT /OP DE GEST	58 668,00	59 765,37	-1 097,37
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		80 430,50	59 765,37	20 665,13
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
775310	PROD CESSIONS MATERIELS OUTILL	6 250,00		6 250,00
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		6 250,00		6 250,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		86 680,50	59 765,37	26 915,13
TOTAL GENERAL		4 110 226,56	6 746 848,54	-2 636 621,98

MR

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ACHATS				
ACHATS DE MARCHANDISES				
607210	ACHATS CEREALES CULTURE BRUTS	2 079 899,62	2 624 333,41	-544 433,89
607220	ACHATS CEREALES NEGOCE BRUTS	194 015,32	125 752,15	68 263,17
607250	SECHAGE SUR ACHATS CEREALES	-19 090,83	-7 814,27	-11 276,56
607260	BONIFICATIONS/REFACTIONS P S	-474,59	-1 518,45	1 043,86
607290	REFACTIONS DIVERSES	56 427,19	153 664,38	-97 237,19
607450	ACHATS LENT. PUY PRIX BASE NON	41 680,69	57 538,27	-15 857,58
607453	ACHATS LENT. PUY TRPS NON ADHE	-120,00	-830,00	510,00
607500	ACHATS DE MARCHANDISES	846 219,90	1 075 222,18	-229 002,28
607530	REAJUSTEMENT ACHATS MSES DETER	1 065,16	9 461,48	-8 396,32
607580	REAJUSTEMENT DEMARQUE	16 162,67	12 079,38	4 083,29
608730	TRANSP NON AFFECT S/ACH MARCHA	123,94	492,68	-368,94
608740	TRANSP AFFECTE S/ACHATS MARCHA	163 586,43	195 273,90	-31 687,47
609751	R R R O AFFECTES S/MARCHANDISE	-48 889,39	-42 151,82	-6 737,57
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES		3 330 606,01	4 201 703,49	-871 097,48
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES				
603720	VARIAT STOCKS CEREALES-OLEAG-P	-90 889,83	1 168 109,46	-1 258 999,39
603750	VARIAT STOCKS MARCHANDISES	-2 991,94	22 855,22	-25 847,16
TOTAL VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES		-93 881,87	1 190 964,68	-1 284 846,55
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
602210	ACHATS COMBUSTIBLES STOCKES	11 501,51	1 625,00	9 876,51
602610	ACHAT EMBALLAGES PERDUS STOCKE	3 275,99	3 361,80	-85,81
602650	ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES	32,00	81,62	-49,62
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		14 809,50	5 068,42	9 741,08
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
603261	VARIAT STOCKS EMBALLAGES PERDU		8,60	-8,60
TOTAL VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR			8,60	-8,60
TOTAL ACHATS		3 251 533,64	5 397 745,19	-2 146 211,55
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606120	ELECTRICITE	14 875,21	41 638,26	-26 663,05
606130	CARBURANTS NON STOCKES	79,76	130,12	-50,36
606320	FOURNIT ENTRETIEN,PETIT EQUIP	17 306,40	14 681,07	2 625,33
606330	ACHATS EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	771,48	1 081,89	-290,41
606410	FOURNITURES DE BUREAU (NON STO	618,21	286,53	331,68
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		33 651,06	57 697,87	-24 046,81
SOUS-TRAITANCE GENERALE				
611120	PRESTATION EDITIQUE	486,63	814,97	-328,34
611130	PREST. COMMUNICATION MAILING	3,47		3,47
611210	PRESTATIONS STOCKAGE HORS GROU	7 506,83	16 437,25	-8 930,42
611220	PRESTATIONS SECHAGE, RECEPTION	27 951,65	26 443,60	1 507,85
611270	PRESTATIONS NETTOYAGES DIVERS	723,99	1 530,48	-806,49
611275	PRESTATIONS NETTOYAGE IMMOBILI	3 650,00		3 650,00

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
611340	PREST. CERTIFICATIONS,AUDIT QU	2 784,00	4 170,00	-1 386,00
611360	PRESTATIONS DERATISATION DESIN	3 887,50	4 834,82	-1 147,32
611370	PRESTATIONS TRAITEMENT DECHETS	18 095,55	6 330,60	11 764,95
611390	PREST. FORMATIONS NON IMPUTABL	178,90		178,90
611400	AUTRES PRESTATIONS HORS GROUPE	2 808,50	6 652,68	-3 844,16
611410	PRESTATIONS USINE	19 834,95	59 007,09	-38 172,14
611485	PRESTATION INTRUM	132,00		132,00
611510	PRESTATIONS STOCKAGE INTRA-GRO	26 614,44	36 445,50	-9 831,06
611513	PRESTATION CONVENTION EUREA DI	25 013,12	28 051,79	-3 038,67
611515	PRESTATION CONVENTION EUREA SE	113 597,00	195 798,00	-82 201,00
611520	PRESTAT PERSONNEL REFACTURE	47 688,00	46 416,00	1 272,00
611550	PRESTATIONS PARC AUTOMOBILE	20 182,02	34 451,25	-14 269,23
TOTAL SOUS-TRAITANCE GENERALE		320 938,55	467 384,21	-146 445,66
LOCATIONS				
613210	LOCATIONS IMMOBILIERES	72 729,22	70 346,37	2 382,85
613220	LOCATIONS DE SALLES	110,00	180,00	-70,00
613230	LOCATION BUREAUX ET SERVICES	3 675,40	3 514,28	161,12
613510	LOCATIONS MATERIELS ET OUTILLA	8 153,93	33 694,76	-25 540,83
613520	LOCATIONS MATERIELS DE TRANSPO		115,44	-115,44
613540	HEBERGEMENT SYSTEME EXPLOITATI	252,00	273,00	-21,00
TOTAL LOCATIONS		84 920,55	108 123,85	-23 203,30
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE				
614000	CHARGES LOCATIVES	1 204,00	1 222,00	-18,00
TOTAL CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE		1 204,00	1 222,00	-18,00
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615220	SERVICE DE NETTOYAGE IMMOBILIE	905,33		905,33
615230	ENTRETIEN NETTOYAGE ESPACES VE		906,00	-906,00
615510	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAG	7 490,00	5 164,60	2 325,40
615535	ENTRETIEN EXTERNE MATERIEL TRA	188,11	61,64	136,47
615500	MAINTENANCE - CONTRAT D'ENTRE	5 626,72	6 805,90	-120,82
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		14 510,16	11 928,14	2 582,02
PRIMES D'ASSURANCES				
616122	ASSURANCES SILOS ET ENGRAIS	2 978,75	8 399,32	-5 425,57
616127	ASSURANCES PERTE EXPLOITATION	1 541,38	177,79	1 363,59
616190	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVI	8 663,00	3 450,92	5 212,08
616195	ASSURANCE RC MANDATAIRES SOCIA	77,93	86,22	-11,71
616200	ASSURANCE ATTEINTE ENVIRONNEME	222,56	204,25	18,31
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		13 478,62	12 298,50	1 180,12
ETUDES ET RECHERCHES				
617100	ANALYSES SCIENTIFIQUES	18 308,35	15 193,50	3 114,85
617200	ANALYSE DE SOL	39,60		39,60
617300	FRAIS D'EXPERIMENTATION AGRONO		1 575,00	-1 575,00
TOTAL ETUDES ET RECHERCHES		18 347,95	16 768,50	1 579,45
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE				
621100	PERSONNEL INTERIMAIRE		3 997,01	-3 997,01

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE			3 997,01	-3 997,01
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622220	AUTRES COMMISSIONS SUR VENTES	6 508,10	14 105,93	-7 597,83
622230	AUTRES COMMISSIONS SUR ACHATS	1 655,15	1 469,36	185,80
622620	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX CO	3 177,50	3 042,00	135,50
622630	HONORAIRES D'AVOCATS	195,00	395,00	-200,00
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	1 074,90	7 494,17	-6 419,27
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		12 610,65	26 506,45	-13 895,80
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	412,95	73,67	339,38
623300	FOIRES FETES ET EXPOSITIONS	2 562,08	4 397,74	-1 835,66
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	1 309,00	1 368,00	-59,00
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		4 284,03	5 839,31	-1 555,28
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624200	TRANSPORTS SUR VENTES	35 706,19	79 280,45	-43 574,26
624320	TRANSPORTS ENTRE ETABLISSEMENT	30 967,65	75 143,89	-44 176,24
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		66 673,84	154 424,34	-87 750,50
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625610	DEPLACEMENTS -MISSIONS DU PERS	5 823,42	12 718,60	-6 895,18
625700	RECEPTIONS	220,43	184,00	36,43
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		6 043,85	12 902,60	-6 858,75
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626100	FRAIS POSTAUX	933,93	1 530,07	-596,14
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		933,93	1 530,07	-596,14
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627806	COMMISSIONS DE MOUVEMENTS	795,99	1 027,32	-231,33
627840	FRAIS TENUE DE COMPTE	132,50	128,50	4,00
627860	FRAIS CIRCULARISATION CAC	126,00	116,40	9,60
627870	COMMISSION ANALYSE DE COMPTE	30,00		30,00
627875	COMMISSION SUR PRELEVEMENT CLI	31,92	38,70	-6,78
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		1 116,41	1 310,92	-194,51
DIVERS				
628310	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	729,61	1 010,11	-280,50
628400	FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSON	1 316,00		1 316,00
TOTAL DIVERS		2 045,61	1 010,11	1 035,50
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		580 759,21	882 943,88	-302 184,67
IMPOTS, TAXES ET VERS ASSIMILES				
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	691,22	1 231,62	-540,40
633500	TAXE APPRENTISSAGE	723,08	1 288,50	-565,42
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		1 414,30	2 520,12	-1 105,82
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	562,00	305,00	257,00

Détail des comptes - Charges

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
835160	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 096,00	1 512,00	-416,00
835170	COTISATION VALEUR AJOUTEE (CVA	774,00	181,00	613,00
837840	TAXE CVO COLLECTE GRAIN	-19,38	428,92	-448,30
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		2 412,62	2 406,92	5,70
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		3 826,92	4 927,04	-1 100,12
CHARGES DE PERSONNEL				
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641110	SALAIRES DE BASE	74 049,68	132 936,42	-58 886,74
641120	HEURES SUPPLEMENTAIRES	930,60	1 310,65	-380,05
641125	Repos compensateur		698,75	-698,75
641200	CONGES PAYES	13 772,52	19 275,25	-5 502,73
641310	REGLEMENT 13E MOIS	8 097,95	14 653,41	-6 555,46
641320	PRIME D ANCIENNETE	3 474,33	5 844,05	-2 369,72
641340	AUTRES PRIMES PAYEES	5 882,52	14 588,07	-8 705,55
641350	PRIME REPAS SALARIE	133,62	180,60	-46,98
641420	AUTRES INDEMNITES		3 410,00	-3 410,00
641440	AUTRES INDEMNITES NON IMPOSABL	5 842,56	20 324,45	-14 481,89
641450	PRIME VALEUR AJOUTEE		4 221,78	-4 221,78
641810	COMPLEMENT DE SALAIRE BRUT A P	-10 458,43	4 458,43	-14 916,86
641820	CONGES PAYES-MONTANT BRUT A PA	-3 411,52	-2 749,65	-881,87
641834	AUTRES PRIMES-MONTANT BRUT A P	-1 358,14	-3 432,28	2 074,14
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		96 955,69	215 719,93	-118 764,24
CHARGES SOCIALES				
645110	COTISATIONS MSA-ASSURANCES SOC	22 060,79	35 280,85	-13 220,16
645120	COTISATIONS MSA-ALLOCAT FAMILI	3 668,78	6 537,31	-2 868,53
645150	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL 8%	131,86	916,88	-785,02
645160	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL PE	16,36		16,36
645310	COTISATIONS CCPMA	1 550,83	2 471,61	-920,68
645324	COTISATIONS CAMARCA	8 809,08	15 020,40	-6 211,32
645325	CAISSE RETRAITE CADRE (CRCCA)	230,79	563,55	-332,76
645400	COTISATIONS ASSEDIC	4 555,66	8 005,09	-3 449,43
645820	COTISATIONS GROUPAMA DECES	659,29	1 175,56	-516,27
645850	COTISATION MUTUELLE GROUPAMA	700,57	1 404,22	-703,65
647200	VERSEMENT au COMITE D'ENTREPRI	1 063,41	1 894,88	-831,47
647210	SUBVENTION 0,2% COMITE D'ENTRE	212,64	379,12	-166,48
647800	ABONDEMENT /VERSEMENT P.E.E.	-2 074,10	936,40	-3 010,50
TOTAL CHARGES SOCIALES		41 585,96	74 585,87	-32 999,91
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648220	CHARGES PATRONALES S/CONGES A	-1 068,72	-900,85	-167,87
648300	DÉPENSES DE FORMATION		869,38	-869,38
648334	CHARGES PATRONALES S/PRIMES A	-322,61	-1 197,19	874,58
TOTAL AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		-1 391,33	-1 228,66	-162,67
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		137 150,32	289 077,14	-151 926,82
DOTATIONS D'EXPLOITATION				

Compte	Libelle	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS				
681127	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR NON	384,05	554,06	-170,01
681131	DOTAT AMORTISS MATERIELS OUTIL	5 395,82	6 307,37	-911,55
681136	DOTAT AMORTISS MOBILIER	151,85	219,07	-67,22
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		5 931,72	7 080,50	-1 148,78
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681710	DOTAT PROVIS DEPRECIATION STOC	658,80	5 004,83	-4 346,03
681741	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES CLI	5 578,90	14 014,73	-8 435,83
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		6 237,70	19 019,56	-12 781,86
PROVISIONS				
681530	DOTAT. PROVIS/PENSION,OBLIGAT	1 758,00		1 758,00
TOTAL PROVISIONS		1 758,00		1 758,00
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		13 927,42	26 100,06	-12 172,64
AUTRES CHARGES				
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE				
654400	PERTES CREANCES IRRECOUVR EXE	2,82	15 505,78	-15 503,16
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	2,89	6,38	-3,49
658300	DIVERSES CHARGES ECART CAISSE/		0,11	-0,11
658400	DIVERSES CHARGES SOLOE TIERS	1 238,23	14,06	1 224,17
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		1 243,74	15 526,33	-14 282,59
TOTAL AUTRES CHARGES		1 243,74	15 526,33	-14 282,59
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
686625	DOTATION PROVISION SUR INTERET	1 987,15	2 448,74	-461,59
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		1 987,15	2 448,74	-461,59
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
661520	INTERETS C-COUR FINANCIERS GRO	46 049,80	120 094,07	-74 044,27
661610	INTERETS DECOUVERTS BANCAIRES(	68,81	17,22	51,39
665411	ESCOMPTES ACCORDES AUX CLIENTS	305,34	722,66	-417,32
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		46 423,75	120 833,95	-74 410,20
TOTAL CHARGES FINANCIERES		48 410,90	123 282,69	-74 871,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT DE GESTION				
671200	PENALITES,AMENDES FISCALES-PEN	288,38		288,38
671300	DONS,LIBERALITES		50,00	-50,00
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		288,38	50,00	238,38
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675270	V N C I.A.A. CONSTRUCT NON PRO	4 166,27		4 166,27
675310	V N C MATERIELS ET OUTILLAGES	10 807,02		10 807,02
675350	V N C MOBILIER	717,84		717,84
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL		15 691,13		15 691,13
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		15 979,51	50,00	15 929,51

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
691010	INTERESSEMENT DES SALARIES	3 602,32		3 602,32
691020	PARTICIPATION DES SALARIES	464,48	1 794,25	-1 329,77
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		4 066,80	1 794,25	2 272,55
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		4 066,80	1 794,25	2 272,55
TOTAL GENERAL		4 056 893,46	6 741 446,58	-2 684 548,12

PA

ANNEXES



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société détenue par les sociétés EUREA pour 52%, CIZERON BIO pour 35%, LIMAGRAIN pour 8% et MDC pour 5%, a changé d'actionnaire et est détenue désormais par la société EUREA COOP à 100%.

REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La poursuite d'activité de la société est assurée par le soutien financier du groupe.

COMPARABILITE DES COMPTES, CHANGEMENT DE METHODE OU DE MODALITES SIGNIFICATIVES

Néant.

AB

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Sont inclus dans ce compte :

- Les logiciels informatiques qui sont amortis sur une durée de 4 ans.
- Fond de commerce de distribution pour agriculture biologique et de collecte de céréales BIO 15 000 €.

Il n'est pas amorti car la durée d'utilisation est non limitée. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en fonction de la rentabilité dégagée par l'activité.

Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les matériels et outillages ainsi que le mobilier sont amortis linéaire de 4 à 5 ans.

Les installations générales, agencements, aménagements divers sont amortis linéaire sur 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Néant.

STOCKS ET EN COURS

Stock de marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stock de céréales

Les céréales sont valorisées au prix d'achat moyen pondéré sur la campagne augmenté d'un complément de prix le cas échéant.

Provision stock

- * Stock mort : une provision est constituée quand il y a aucun achat ni vente sur l'exercice.
- * Stock dormant : une provision est constituée quand les quantités en stock au 30 juin sont supérieures aux ventes de l'exercice.
- * Stock tous produits : une provision est constituée quand les stocks dont le prix de commercialisation constaté à l'arrêté est inférieur au PAMP servant à valoriser ce stock.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients en retard d'échéance font l'objet d'une appréciation d'un risque de non-paiement.

Une provision individuelle est constituée en fonction de ce risque et des garanties prises.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Néant.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Néant

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Provision pour pensions et retraites

L'évaluation des engagements liés à la retraite sont comptabilisés dans l'application de la recommandation de la CRC n° 03-R.01.

Hypothèses retenues :

- Chiffrage pour tous les salariés présents à la clôture de l'exercice.
- Droit acquis pour un départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans, sauf pour les salariés ayant été recensés comme pouvant bénéficier d'un départ volontaire à 60 ans.
- Taux de turn over moyen du groupe calculé par tranche d'âge, en prenant le nombre de salariés sortis par tranche d'âge sur les 3 dernières années (hors mutation dans le groupe, décès et départ en retraite) ramené au nombre de salarié par tranche d'âge présents.

-29 ans	15.13%
30 - 39 ans	10.46%
40 - 49 ans	4,53%
50 - 59 ans	4,34%
60 ans et +	0,00%

- Table de mortalité INSEE F2015 - F2017.

- Taux d'actualisation 3,00%.

- Taux d'augmentation des salaires :

-29 ans	4.50%
30 - 39 ans	4,00%
40 - 49 ans	3.50%
50 - 59 ans	3.50%
60 ans et +	3.50%

- Prise en compte des charges sociales dans leur totalité pour l'ensemble des salariés, de façon à harmoniser le calcul de la provision pour l'ensemble des salariés et refléter au plus juste la réalité de l'engagement retraite à la fin de l'exercice.

Montants retenus :

- Montant global chiffré 8 904 €
- Montant provision 8 904 €

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires commissaires aux comptes : le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes est de 3 178 €.



SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société au 30/06/25 sont inclus dans des comptes consolidés dont la société mère est :

SICA SA EUREA COOP
49 ROUTE DE ST ETIENNE
42110 FEURS
Siret : 305 522 807 00240



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 733		
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	51 130		
Installations générales, agenc., aménag.	5 541		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 326		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 997		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	95 729		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			36 733	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, Installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		33 570	17 560	
Installations générales, agencements divers		5 541		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 326		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 436		17 560	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL	41 436		54 293	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	21 733			21 733
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 733			21 733
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 402	5 396	22 763	12 035
Installations générales, agenc. et aménag. divers	990	384	1 374	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 456	152	1 608	
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 848	5 932	25 745	12 035
TOTAL GENERAL	53 581	5 932	25 745	33 767

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 146	1 758		8 904
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	7 146	1 758		8 904
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	5 005	659	5 005	659
Dépréciations comptes clients	22 941	7 566	12 542	17 966
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	27 946	8 225	17 547	18 624
TOTAL GENERAL	35 092	9 983	17 547	27 528
Dotations et reprises d'exploitation		7 996	15 098	
Dotations et reprises financières		1 987	2 449	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ML

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	48 976	48 976	
Autres créances clients	413 221	413 221	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	35 327	35 327	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	151 057	151 057	
Charges constatées d'avance	1 996	1 996	
TOTAL GENERAL	650 578	650 578	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	83	83		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	296 188	296 188		
Personnel et comptes rattachés	26 898	26 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 736	20 736		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	16 279	16 279		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 836	7 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	661 486	661 486		
Autres dettes	7 337	7 337		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 036 843	1 036 843		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	298,86	737,14	-438,28
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	1 697,50	3 085,00	-1 387,50
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 996,36	3 822,14	-1 825,78
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D AVANCE		-9 328,20	9 328,20
487250	PRODUITS CONSTATES D AVANCE TR		-21 762,50	21 762,50
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-31 090,70	31 090,70

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	3 532,20	4 363,03	-830,83
408102	FRS.FACT.FRAIS GENER. NON PARV	19 066,23	43 378,12	-24 311,89
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		22 598,43	47 741,15	-25 142,72
AUTRES DETTES				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	1 475,30	150,00	1 325,30
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FI DU	1 485,64	6 353,53	-4 867,89
TOTAL AUTRES DETTES		2 960,94	6 503,53	-3 542,59
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428100	PERS.- COMPL SALAIRE BRUT A P		10 458,43	-10 458,43
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	11 376,69	14 788,21	-3 411,52
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	3 602,32		3 602,32
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	484,51	1 790,03	-1 325,52
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	1 170,93	3 408,63	-2 237,70
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	9 231,58	10 588,72	-1 358,14
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	705,14	659,72	45,42
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	4 643,96	5 712,68	-1 068,72
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	3 768,20	4 090,81	-322,61
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 582,80		1 582,80
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	70,39	187,11	-116,72
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	41,82	83,82	-42,00
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	65,63	174,44	-108,81
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	46,48	93,15	-46,67
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	635,00	790,00	-155,00
448680	CVAE A PAYER	457,00	226,00	231,00
448690	ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	4 300,00	19 700,00	-15 400,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		42 162,45	72 752,75	-30 590,30
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518800	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	83,45	1 668,21	-1 584,76
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		83,45	1 668,21	-1 584,76
TOTAL CHARGES A PAYER		67 805,27	128 565,54	-60 860,37

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	15 694,85		15 694,85
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		15 694,85		15 694,85
AUTRES CREANCES				
409910	FOURN. BIENS-PS R.R.O. NON R	142 942,60	68 264,55	74 678,05
468700	PRODUITS A RECEVOIR	291,62	2 303,06	-2 011,44
TOTAL AUTRES CREANCES		143 234,22	70 567,61	72 666,61
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		158 929,07	70 567,61	88 361,46

MR

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	

Actions ordinaires

1 000

100



Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
---------------------------------------	-------

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	-331 108
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	-331 108

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
--------------------------------	----------	---------

Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	123 321	523 321
Résultat de l'exercice		53 328

SOLDE	453 328
--------------	----------------

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
--------------------------------------	-------

Capitaux propres avant répartition	122 220
------------------------------------	---------

Handwritten signature

Ventilation du chiffre d'affaires

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2025	Total 30/06/2024	%
VENTES DE MARCHANDISES	3 985 734		3 985 734	6 447 495	-38,18 %
PRODUCTION SERVICES	14 924		14 924	11 901	25,40 %
TOTAL	4 000 658		4 000 658	6 459 396	-38,06 %



Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 30/06/2025

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-13 306		-13 306
Résultat exceptionnel à court terme	70 700		70 700
Participation des salariés	-4 066		-4 066
RESULTAT COMPTABLE	53 328		53 328



Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	464
Participation des salariés	
Autres	8 904
* Provision retraite : 8 904€	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	9 368
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(9 368)
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

102

Eléments	Valeur brute	Valeur nette
Fonds de commerce : distribution de produits pour l'agriculture biologique et collecte de céréales bio Date d'acquisition : 05/06/2012 Origine : LIMAGRAIN	15 000	15 000
TOTAL	15 000	15 000



Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise	2	
Employés et ouvriers		
TOTAL	3	

16

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Carburant	80	791104
Autres achats	1 826	791109
Services extérieurs	1 671	791119
TOTAL	3 577	

14

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités, amendes fiscales et pénales	288	671200
VNC IAA construction non propriétaire	4 166	675270
VNC matériels et outillages	10 807	675310
VNC mobilier	718	675350

TOTAL	15 980	
--------------	---------------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Subventions reçues	21 763	771500
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	58 668	771800
Produits cessions matériels et outillages	6 250	775310

TOTAL	86 681	
--------------	---------------	--

AUTRES INFORMATIONS



Date d'arrête	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 000 658	6 459 396	5 092 792	5 226 778	4 681 585
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	55 763	-191 906	-421 791	-130 235	54 440
Impôts sur les bénéfices					7 330
Participation des salariés	4 067	1 794	637	2 925	9 665
Dot. Amortissements et provisions	-1 632	-199 102	100 892	102 745	25 152
Résultat net	53 328	5 402	-523 321	-235 906	12 292
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	51,7	-193,7	-422,43	-133,16	37,44
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	53,33	5,4	-523,32	-235,91	12,29
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	3	5	5	6	5
Masse salariale	96 956	215 720	185 282	202 188	190 782
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	40 195	73 357	67 783	83 039	80 129

Rubriques	30/06/2025	%	30/06/2024	%	30/06/2023	%	30/06/2022	%
Ventes de marchandises	3 985 734	100,00	6 447 495	100,00	5 080 175	100,00	5 220 696	100,00
- Coût d'achat des marchandises	3 236 724	81,21	5 392 668	83,64	4 583 227	90,22	4 424 741	84,75
MARGE COMMERCIALE	749 010	18,79	1 054 827	16,36	496 948	9,78	795 956	15,25
Production vendue	14 924	0,37	11 901	0,18	12 617	0,25	6 082	0,12
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	14 924	0,37	11 901	0,18	12 617	0,25	6 082	0,12
PRODUCTION + VENTES	4 000 658	100,00	6 459 396	100,00	5 092 792	100,00	5 226 778	100,00
- Coût d'achat des marchandises	3 236 724	80,90	5 392 668	83,49	4 583 227	89,99	4 424 741	84,66
- Consommation provenance tiers	595 569	14,89	888 021	13,75	643 496	12,64	648 085	12,40
VALEUR AJOUTEE	168 365	4,21	178 707	2,77	-133 931	-2,63	153 953	2,95
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts et taxes	3 827	0,10	4 927	0,08	6 332	0,12	3 868	0,07
- Charges de personnel	137 150	3,43	289 077	4,48	253 065	4,97	285 227	5,46
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	27 388	0,68	-115 297	-1,79	-393 328	-7,72	-135 142	-2,59
+ Reprises, transfert charges	18 675	0,47	228 091	3,53	105 333	2,07	42 510	0,81
+ Autres produits	284	0,01	2 745	0,04	5 596	0,11	710	0,01
- Dot amortis., dépréc., provisions	13 927	0,35	26 100	0,40	166 770	3,27	140 821	2,69
- Autres charges	1 244	0,03	15 526	0,24	1 342	0,03	4 494	0,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 176	0,78	73 912	1,14	-450 512	-8,85	-237 237	-4,54
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	3 929	0,10	-3 148	-0,05	5 929	0,12	9 497	0,18
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	48 411	1,21	123 283	1,91	76 273	1,50	6 191	0,12
RESULTAT COURANT AV. IMPO	-13 306	-0,33	-52 519	-0,81	-520 856	-10,23	-233 931	-4,48
Produits exceptionnels	86 681	2,17	59 765	0,93	9 320	0,18	951	0,02
- Charges exceptionnelles	15 980	0,40	50	0,00	11 148	0,22		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	70 701	1,77	59 715	0,92	-1 828	-0,04	951	0,02
- Participation des salariés	4 067	0,10	1 794	0,03	637	0,01	2 925	
- Impôt sur les bénéfices								
RESULTAT DE L'EXERCICE	53 328	1,33	5 402	0,08	-523 321	-10,28	-235 906	-4,51
Produits cessions éléments actif	6 250	0,16						
- Valeur comptable éléments cédés	15 691	0,39						
+/- VALUES SUR CESSIONS	-9 441	-0,24						

Tableau de financement (modèle IFEC)

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Fonds de roulement		Besoin fonds roulement		Trésorerie	
	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Entrées	Sorties
Situation début de période (*)	1 353 097			1 370 018		16 922
I - EXPLOITATION						
1 - Variation des postes						
Stocks				98 228		
Clients (avant escompte *)			885 724			
Autres créances						
Fournisseurs (-fourn. investissement)				65 926		
Autres dettes				89 879		
2 - Excédent brut d'exploitation	42 413					
Flux trésorerie d'exploitation	42 413		885 724	254 033	674 105	
Ib Prods, charges hors expl. et transf.	79 182				79 182	
II - REPARTITION						
Produits et charges financières		44 482				
Impôts sur les bénéfices						
Participation des salariés		4 067				
Capacité autofinancmt (I.2 ± Ib ± II)	73 047					
Distributions						
Autofinancement	73 047					
TOTAL REPARTITION		48 549				48 549
III - INVESTISSEMENTS						
Immobilisations d'exploitation	15 891					
Immobilisations hors exploitation et titres participation acquis						
Cessions d'immobilisations		9 441				
Cessions participations						
Dettes fournisseurs investissement						
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 250				6 250	
IV - FINANCEMENT						
Variation capital	395 654					
Variation comptes d'associés		1 064 868				
Emprunts banques						
Variation autres emprunts						
Subventions d'équipement reçues						
TOTAL FINANCEMENT	395 654	1 064 868			395 654	1 064 868
Situation fin de période (*)	763 180			738 327	24 853	

(*) avant escompte de

début période :

fin période :

M

IMPOT SOCIETE IMPUTABLE AU RESULTAT COURANT

Résultat courant au 30 juin 2025		-13 306
Réintégrations		0
- provision retraite	0	
Déduction		0
	0	
TOTAL		-13 306
Impôt sur résultat courant	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel au 30 juin 2025		70 700
Réintégrations		2 046
- amendes et pénalités	288	
- dotation provision retraite	1 758	
Déduction		0
- reprise provision retraite	0	
TOTAL		72 746
Impôt sur résultat exceptionnel	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR PARTICIPATION

Participation au 30 juin 2025		-4 066
Réintégrations		465
- Participation	465	
Déduction		-1 790
- Participation N-1	-1 790	
TOTAL		-5 391
Impôt sur participation	0	
TOTAL	0	
TOTAL IS	0	

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01/07/2024	et clos le		30/06/2025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case				☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS BIO AGRI					
SIRET		5 2 8 7 4 7 1 3 2 0 0 0 1 7			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE					
42110 FEURS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Commerce de gros (commerce interentrepri		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		0			
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRP art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : LOGICIEL DEAL COMPTA					
Nom et coordonnées		ECF		Viseur conventionné	
- du prestataire :					
- du comptable :					
				Tél :	
- du conseil :					
				Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :					
				Tél :	
- N° d'agrément :					

Legid Group

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE 42110 FEURS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 2 8 7 4 7 1 3 2 0 0 0 1 7		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, N-1 30062025 30062024				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	21 732 AG	21 732		
		Fonds commercial (1) AH	15 000 AI	15 000	15 000	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	17 560 AS	12 034	5 525	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU		5 420	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI				
TOTAL (II) BJ		54 292 BK	33 767	20 525	42 148	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	490 550 BU	658	489 891	391 663
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	462 197 BY	17 965	444 232	1 329 656
		Autres créances (3) BZ	186 384 CA		186 384	121 248
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	24 936 CG		24 936		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 996 CI		1 996	3 822	
	TOTAL (III) CJ	1 166 065 CK	18 624	1 147 440	1 846 391	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 220 358	52 391	1 167 966	1 888 539	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Classe de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS BIO AGRI 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE 42110 FEURS 528747132 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA20CHAAVA

[illegible]

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BIO AGRI		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	76 810	76 810
	Report à nouveau	DH	(117 918)	(523 320)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 328	5 401
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	122 219
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	8 904	7 146
TOTAL (III)		DR	8 904	7 146
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	83	16 921
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	681 485	1 726 353
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	296 188	299 327
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 748	131 721
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	7 336	7 087	
	Compte régul.	EB		31 090
TOTAL (IV)		EC	1 036 842	2 212 501
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 167 966	1 888 539
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 036 842	2 212 501	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	83	16 921	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS BIO AGRI 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE 42110 FEURS 528747132 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	3 985 734	FB		FC	3 985 734	6 447 495		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	14 924	FH		FI	14 924	11 900		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 000 658	FK		FL	4 000 658	6 459 396		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	18 674	228 090		
	Autres produits (1) (11)						FQ	283	2 744		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 019 517	6 690 231		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 330 606	4 201 703		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(93 881)	1 190 964		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	14 809	5 068		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		8		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	580 759	882 943		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						PX	3 826	4 927		
	Salaires et traitements*						FY	96 955	215 719		
	Charges sociales (10)						FZ	40 194	73 357		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)				GA	5 931	7 080		
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 237	19 019	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 758			
	Autres charges (12)						GE	1 243	15 525		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 988 441	6 616 319		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 175	73 911		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GII				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 480	(7 788)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	2 448	4 640		
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	3 928	(3 148)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	1 987	2 448		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	46 423	120 833		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	48 410	123 282		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(44 482)	(126 430)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(13 306)	(52 519)			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nº 2053
1 / 1

30/06/2025

[illegible]

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire n° 23 A
du Code général des impôts

(Ne pas reporter le montant des continués)*

Désignation de l'entreprise SAS BIO AGRI										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2				3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	36 732	KE		KF		
CORPORELLES	Constructions	Terrains			KG			KH		KI		
		Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	51 130		KT		KU	
			Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	5 540		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY			KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 325		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL		LM		
	TOTAL III				LN	58 996		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
	Autres participations				8U			8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P			1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V		
	TOTAL IV				LQ			LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	95 729		0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						4				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	36 732	LW		
CORPORELLES	Constructions	Terrains			IP			LX		LY		
		Sur sol propre			IQ			MA		MB		
			Sur sol d'autrui			IR			MD		ME	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS			MG		MII			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	33 570	MK	17 560	
			Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU			MM	5 540	MN	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			IV			MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW			MS	2 325	MT		
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC			ND		NE		
	TOTAL III				IY			NG	41 436	NH	17 560	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U		M7		
	Autres participations				IO			0X		OY		
	Autres titres immobilisés				II			2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F		
	TOTAL IV				IB			NI		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0K	41 436		0L	54 292	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BIO AGRI										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	21 732	PF		PG		PH	21 732		
TOTAL I		RK	21 732	RM		RN		RO	21 732		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 401	QA	5 395	QB	22 762	QC	12 034		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	990	QE	384	QF	1 374	QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 456	QM	151	QN	1 607	QO			
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	31 848	QV	5 931	QW	25 745	QX	12 034		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	53 580	QP	5 931	QQ	25 745	QR	33 767		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			RÉPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BIO AGRI

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	7 146	4Z	8 904
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	7 146	5X	8 904
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	5 004	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	22 941	6U	17 965
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	27 946	TY	18 624
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	35 092	UB	27 528
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	7 995	UF
		- financières	UG	1 987	UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	48 976		48 976						
	Autres créances clients	UX	413 221		413 221						
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autorisé avant constitution) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 327		35 327					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	YC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	151 057		151 057						
	Charges constatées d'avance	VS	1 996		1 996						
TOTAUX		VT	650 578	VU	650 578	VV					
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VC	83		83						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	296 188		296 188						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 897		26 897						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 735		20 735						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 279		16 279						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 835		7 835						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	861 485		861 485						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 336		7 336						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 036 842	VZ	1 036 842						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI		Néant ☐		Exercice N. et le : 30/06/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	53 328
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 222	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	288	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
				TOTAL I	WR 55 838
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	1 790
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
		- imposées au taux de 0 %		WII	
		- imposées au taux de 19 %		WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IG
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				XD
	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	IFT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier (art. 208 C)	K3
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emplois à redynamiser (44 duodécies)	IF
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	XD		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduire* exception, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 1 790
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	54 048
		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	54 048
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04

1 / 1

Titre du document DETAIL DU RESULTAT FISCAL

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

☐

Désignation de l'entreprise	SAS BIO AGRI 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE 42110 FEURS 528747132 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

RESULTAT COMPTAB					53 328
REINTEGRATIONS					2 510
	* Provisions et charges à payer non déductibles	* Participation des salariés	464	2 510	
		* Provision retr	1 758		
		* Amendes	288		
DEDUCTIONS					(1 790)
	* Provisions et charges à réintégrer	* Provision retr		(1 790)	
		* Participation des salariés	1 790		
RESULTAT FISCAL					54 048
DEFICITS ANTERIE	IMPUTES SUR EXER				(54 048)
RESULTAT FISCAL					

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BIO AGRI</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	762 284
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	54 048
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	708 235
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	708 235
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	16 020
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	1 758	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PARTICIPATION	9K	464	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		2 222	1 790
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BIO AGRI										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(523 320)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	5 401		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF	(400 000)				
TOTAL I	OF	(517 918)			Report à nouveau	ZG	(117 918)				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(517 918)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Prévoisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance			YT	320 938		467 384				
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	83 419	XQ	86 124		109 345				
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU			3 997				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	12 610		26 506				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	729	ST	161 085		275 710				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	580 759		882 943				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 870		1 673				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	1 956		3 254				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 826		4 927				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY	227 541		367 709				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	342 988		422 853				
DIVERS	Montant brut des salaires *			ØB	153 024						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	4.27 %		4.52 %				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Article 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1 Matériels et outillages	33 570		22 762		10 807		
	2 AAI non propriétaire	5 540		1 374		4 166		
	3 Mobilier	2 325		1 607		717		
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1 6 250	(4 557)	(4 557)					
	2	(4 166)	(4 166)					
	3	(717)	(717)					
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne 1)			(9 441)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne 1)							
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2025

Néant ☒ *

[illegible]

Page 69/74

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑤	Solde des moins-values à reporter col ^⑥ = ^② + ^③ - ^④ - ^⑤
	À 19 % ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③	À 15 % ou 19 % ^④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAS BIO AGRI		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2.75	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 000 658	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	3 577	
TOTAL 1	OX	4 004 235	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	283	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	93 881	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	94 165	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	3 379 066	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	462 187	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 501	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 243	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 843 999	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	254 401
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	254 401
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		

Cajal Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2025

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe I) ou (COT)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 5 2 8 7 4 7 1 3 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BIO AGRI

ADRESSE (voie) 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2			P5	1	
			Total des lignes P3 + P4		P6 1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination EUREA COOP
N° SIREN (si société établie en France) 305522807 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000
Adresse : N° Voie 49 Route de Saint-Etienne
Code Postal 42110 Commune FEURS Pays FRA

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ang. III ou C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 5 2 8 7 4 7 1 3 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BIO AGRI

ADRESSE (voie) 49 ROUTE DE SAINT-ETIENNE

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Extrait de la base Marques
du site DATA INPI
19 septembre 2025

Notice complète

Logo / Image :



Origine :	Marque française
Marque :	BIO AGRI AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Type de la marque :	Marque semi-figurative
Informations complémentaires :	• Traduction de la marque : BIO AGRI agriculture biologique Couleur(s) de la marque : Pantone 355C; Pantone 376C; Pantone 102C; Pantone 485C • Marque déposée en couleur
Classification des éléments figuratifs :	03.13.02 ; 05.05.03 ; 05.05.04 ; 05.05.05 ; 05.05.06 ; 05.05.10 ; 05.05.13 ; 05.05.15 ; 29.01.00
Déposant / Titulaire :	BIO AGRI, SAS - Route de Saint Etienne, 42110 FEURS, FR
Mandataire / Destinataire de la correspondance :	Cabinet LAURENT et CHARRAS, - 3 Place de l'Hôtel de Ville CS 70203, 42005 SAINT-ETIENNE CEDEX 1, FR
Numéro :	4368923
Statut :	Marque enregistrée
Date de dépôt / Enregistrement :	15/06/2017
Lieu de dépôt :	92 INPI - Dépôt électronique
Date prévue pour l'expiration :	15/06/2027
Langue :	Français (Langue de dépôt)



Marque BIO AGRI AGRICULTURE BL...

Classification de Nice : 1 ; 5 ; 31 ; 44

Produits et services :

- Classe 01 : engrais ;
- Classe 05 : fongicides ; herbicides ;
- Classe 31 : Produits de l'agriculture et de l'aquaculture, produits de l'horticulture et de la sylviculture ; semences (graines) ; aliments pour les animaux ; céréales en grains non travaillés ; fourrages ; tous ces produits sont issus d'une production biologique ou élaborés à partir de produits qui en sont issus ;
- Classe 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Inscriptions : Modification d'un mandataire n° 801102 du 13/11/2020 : BOPI 2020-51 du 18/12/2020 -
Bénéficiaire : Cabinet LAURENT et CHARRAS, - 3 Place de l'Hôtel de Ville CS 70203, 42005
SAINT-ETIENNE CEDEX 1, FR

Historique :

- Publication : BOPI 2017-27 du 07/07/2017
- Enregistrement avec modification : BOPI 2018-05 du 02/02/2018

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°50915-ILMCE](#) > [Etat d'endettement](#)**BIO AGRICULTURE**

SIREN : 528 747 132

N°TVA Intracommunautaire : Non communiqué

Greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Étienne

[Imprimer la fiche](#)**POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**[Recevoir par courrier](#)

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci-dessus, sélectionnées par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE RÉVÈLENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)**FICHER À JOUR AU**

Saisie pénale de fonds de commerce

11/09/2025

Mandats agricoles

11/09/2025

Mandats conventionnels de parts de sociétés

11/09/2025

Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023

11/09/2025

Type d'inscription de privilège

FICHER À JOUR AU

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	11/09/2025
Privilèges du Trésor Public	11/09/2025
Protêts	11/09/2025
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	11/09/2025
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	11/09/2025
Nantissements de fonds agricole	11/09/2025
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	11/09/2025
Déclarations de créances	11/09/2025
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	11/09/2025
Publicité de contrats de location	11/09/2025
Publicité de clauses de réserve de propriété	11/09/2025
Gage des stocks	11/09/2025
Warrants (hors agricoles)	11/09/2025
Prêts et délais	11/09/2025
Biens inaliénables	11/09/2025
Nantissements des parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	11/09/2025

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)

FICHER À JOUR AU

Animaux	11/09/2025
---------	------------

Handwritten signature

Horlogerie et Bijoux	11/09/2025
Instruments de musique	11/09/2025
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	11/09/2025
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	11/09/2025
Matériels liés au sport	11/09/2025
Matériels informatiques et accessoires	11/09/2025
Meubles meublants	11/09/2025
Meubles incorporels autres que parts sociales	11/09/2025
Monnaies	11/09/2025
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	11/09/2025
Parts sociales	11/09/2025
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	11/09/2025
Produits liquides non comestibles	11/09/2025
Produits textiles	11/09/2025
Produits alimentaires	11/09/2025
Autres	11/09/2025